

LES FEMMES

DEVANT

L'ÉCHAFAUD

PAR

LOUIS JOURDAN

DEUXIÈME ÉDITION





PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1863

A

Mlle ANNA MICHEL

Hommage de tendre et respectueuse affection

LOUIS JOURDAN

CHAPITRE Ier

QUE SIGNIFIE CE LIVRE?

I

Nous avons toujours pensé que le premier devoir d'un auteur qui se respecte et qui respecte ses lecteurs est de les mettre à même d'apprécier, dès la première page, le caractère et la portée du livre qu'il soumet à leur jugement.

Pourquoi vouloir en effet qu'on s'engage à notre suite si, dès le début, nous ne disons pas honnêtement, franchement ce que nous voulons, où nous tendons?

Dans la circonstance présente, ce devoir devient encore plus strict, plus impérieux pour nous. Si humble que soit le mérite de nos travaux quotidiens, ils doivent à l'importance et à la circulation si étendue de la feuille qui les pu-

blie [1], une notoriété qui fait presque de notre nom le synonyme de certaines opinions, de certaines idées, de certains sentiments.

Le lecteur pourrait donc croire qu'il s'agit ici d'une œuvre politique; il pourrait penser qu'ayant à parcourir les phases de notre grande révolution pour mettre en lumière l'héroïsme des femmes qui surent si admirablement mourir pendant cette glorieuse et terrible période de notre histoire, il pourrait penser, disons-nous, que nous allons apporter dans cette recherche les passions ou les préoccupations de l'esprit de parti.

Nous devons déclarer nettement qu'il n'en est rien. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur la valeur des pages qui vont suivre. Toutefois nous ne craignons pas d'avouer qu'elles ont été écrites avec passion et sous l'empire d'une préoccupation très-vive, mais cette passion est tout à fait étrangère à la politique, cette préoccupation n'a rien de commun avec celle de l'esprit de parti.

A tort ou à raison, nous nous sommes laissé emporter bien au delà de ces horizons étroits, et portant nos regards vers l'avenir, prévoyant le moment, — puisse-t-il être prochain ! — où l'intervention active des femmes dans nos tristes débats, pacifiera le monde et résoudra des problèmes considérés aujourd'hui comme insolubles, nous avons voulu spécialement honorer des mémoires de femmes, des noms

[1] *Le Siècle.*

de femmes, sans nous embarrasser, pour cette œuvre, d'un bagage politique.

Comme toutes choses, la politique a deux aspects : l'un mobile, transitoire, qui se modifie au gré des événements ; l'autre plus élevé, plus constant, moins variable, d'où l'œil porte au loin et découvre des perspectives infinies. Nous pouvons observer en nous ce même phénomène. Notre vie est double : l'une se poursuit au jour le jour, et a pour principal objet l'intérêt de notre conservation, de notre bien-être, et aussi la conservation et le bien-être de ceux qui nous sont chers ; l'autre, plus dégagée des soucis et des biens temporels, s'écoule dans la contemplation d'un certain idéal, dans des rêves généreux, dans la poursuite des choses éternelles.

C'est ce dernier aspect que nous avons envisagé, c'est cette seconde vie que nous avons en quelque sorte vécue pendant que nous coordonnions ces souvenirs historiques.

Nous nous sentions bien étroitement lié par toutes les fibres de notre âme, par toute la puissance de notre foi, par tous les liens de notre esprit, à cette prodigieuse révolution de 1789 qui a ouvert aux sociétés modernes tant de voies nouvelles et fécondes dont nous franchissons à peine et si péniblement les premières étapes ; nous savions bien que quelques-unes de ces femmes, qui sollicitaient si vivement notre admiration, étaient mortes en maudissant ce que nous aimons, et cependant nous n'avons pu résister à

l'ardent désir de les glorifier hautement, reines ou plébéiennes.

Pourquoi donc ?

Ah ! nous touchons ici à un sujet délicat entre tous, et nous demandons la permission de l'aborder sincèrement, loyalement, sans arrière-pensée.

II

Depuis que notre globe infime roule à travers l'espace et gravite autour de son soleil, qui lui-même gravite humblement autour de soleils plus lumineux et plus purs ; depuis que l'humanité s'agite sur cette pauvre petite planète que Dieu lui a donnée pour domaine, une immense injustice y domine toutes les injustices. Cette injustice, dont le terme approche, est celle qui consacre l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre, c'est celle qui soumet la femme à l'homme.

Tout abus de la force matérielle nous révolte ; mais ici l'abus prend de telles proportions, il produit de telles conséquences que nous considérons comme un devoir sacré de lutter contre lui, si faible que l'on soit. Rien n'est perdu dans la majestueuse harmonie des mondes ; tout grain de

sable y a sa valeur, tout effort son utilité. Dussions-nous ne soulever qu'un fétu de paille, ce fétu de paille, porté dans la balance des destinés humaines, la fera peut-être un jour pencher pour le droit contre la force, et un tel espoir peut suffire à fortifier les plus faibles courages.

Puisse ce fétu de paille, ce livre que l'oubli emportera demain, aider à votre triomphe, ô Justice, ô Égalité, ô Liberté saintes !

III

Nous avons toujours cru, et plus nous avançons dans la vie, plus nous croyons que la force ne constitue jamais un droit. Elle peut régner, elle peut opprimer, puisqu'elle est la force ; mais, à mesure que l'idée de justice se développe dans l'humanité, la force perd inévitablement tout le terrain que la justice gagne. Or, il n'y a de droit que celui qui est fondé sur la justice.

Est-ce justice que des hommes créés à l'image de Dieu soient réduits en esclavage par d'autres hommes ?

Non, n'est-ce pas ?

Aussi, voyez toutes les nations, à mesure qu'elles se civilisent, se hâter d'abolir l'esclavage. Voyez ce gigantesque

conflit qui éclate en Amérique entre le Sud esclavagiste et le Nord abolitioniste. Voyez les souverains les plus absolus, les plus réfractaires aux idées de progrès, l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie, obligés par cette mystérieuse puissance que nous nommons l'opinion publique, l'un de supprimer les droits féodaux, l'autre d'abolir le servage dans leurs États.

Est-ce justice que les peuples soient considérés comme des troupeaux et gouvernés éternellement par des familles ou des castes privilégiées ?

Non, évidemment !

Aussi, voyez le droit nouveau des peuples se substituer au droit des royautés ! La France décidant elle-même de ses destinées ; l'Italie s'affranchissant des pouvoirs qui lui étaient antipathiques. Voyez la Belgique, la Grèce, l'Angleterre ! Prêtez l'oreille et vous entendrez les frémissements de tous les peuples qui aspirent à la vie.

Eh bien ! de même qu'il n'est pas juste que des hommes réduisent d'autres hommes en esclavage ou les tiennent en servage ;

De même qu'il n'est pas juste que des sociétés humaines, des peuples, des nations ne puissent régler directement ce qui les concerne, et adopter la forme de gouvernement ou le mode d'autorité qui leur convient ;

De même, il n'est pas juste, il est contraire au droit éternel que la femme soit subalternisée à l'homme et que, dans leur association légale, l'un puisse tout et l'autre rien.

Et si cet état de choses n'est pas juste, soyez assurés que, par cela seul, il cessera.

Mais il cessera plus ou moins vite, suivant que l'on fera plus ou moins d'efforts pour le faire cesser ; car, enfin, les choses humaines se font par des moyens humains, nous sommes les instruments de la volonté divine, et Dieu ne nous aide qu'autant que nous nous aidons nous-mêmes.

Depuis qu'il nous est donné de penser, nous avons considéré comme un impérieux devoir de provoquer, d'aider, dans la limite de nos forces, ce grand mouvement social qui affranchira les femmes de toute oppression. Et comme on n'est réellement délivré que par soi-même, au prix de la lutte personnelle ; comme il est indispensable que les femmes prennent l'initiative de leur délivrance, nous avons voulu, en racontant les dévouements, l'abnégation, le courage des femmes qui moururent ou qui trouvèrent si intrépidement la mort vers la fin du dernier siècle, donner aux femmes, par ces grands exemples, la foi en elles-mêmes, la conscience de la sainteté, de la justice de leur cause.

IV

Nous savons quelles plaisantes objections on oppose, dans le monde, à notre croyance. « Votre théorie de l'égalité de

l'homme et de la femme est une chimère, nous a-t-on dit souvent, une chimère dangereuse. Vous dégraderiez la femme sous prétexte de l'affranchir. La place de la femme est dans la famille; Dieu l'a faite la servante de l'homme; qu'elle soigne ses enfants, qu'elle surveille le pot-au feu, et, quant à son intelligence, il nous suffira

« Que la subtilité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse. »

Puis viennent les suppositions les plus bizarres : la femme garde national, la femme député, avocat, médecin, etc., etc., la femme montant à la tribune et, au milieu de son discours, prise du mal d'enfant Et l'on rit à gorge déployée.

A toutes ces gracieusetés, nous n'avons qu'un mot à répondre :

Nous ne voulons rien, nous ne demandons rien pour les femmes, ni fonctions civiles, ni fonctions politiques, administratives ou autres. C'est à elles de savoir et de dire ce qu'elles veulent. Depuis l'origine des sociétés, l'homme porte la parole pour la femme; seul il parle, seul il légifère. Eh bien! laissons les femmes parler pour elles, exprimer leurs sentiments et leurs idées en toute liberté; tâchons seulement de les écouter ou de les contredire avec respect; permettons-leur, avant tout, de développer leurs facultés intellectuelles par une instruction égale à la nôtre. Et puis, nous verrons!

Ce que sont les femmes, ce qu'elles peuvent, ce qu'elles veulent, nous l'ignorons, et nous ne le saurons que lorsqu'elles seront en état de le dire elles-mêmes.

Nous les avons traitées en enfants, et nous n'avons cherché à développer en elles que les caprices, les grâces ou les défauts de l'enfant; nous avons laissé leur intelligence en friche, et il nous est facile de révoquer en doute leurs facultés intellectuelles. Voici que de toutes parts, cependant, elles font irruption dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie, dans les sciences même, et les jeunes filles subissent, aussi bien que les jeunes garçons, les épreuves du baccalauréat.

Nous épions avec une fraternelle sollicitude ces signes des temps, et c'est avec bonheur que nous les constatons. La plus grande évolution sociale qu'ait jamais faite l'humanité se prépare, et cette évolution se fera par les femmes et pour les femmes. Ce sont elles qui mettront fin à nos misérables divisions, qui feront cesser nos vieux antagonismes et pacifieront le monde.

Comment et dans quelles conditions cette bienheureuse évolution s'accomplira-t-elle? Nul ne peut le prévoir, mais tous nous pouvons la hâter de nos efforts et de nos vœux.

Quant au rôle que la femme remplira dans la famille, base éternelle de toute société, dans la cité, dans l'État, il serait au moins téméraire de le préciser. La seule chose qu'il soit permis d'affirmer, c'est que, en morale, pas plus qu'en politique, rien de ce qui est fait sans le concours des femmes

ne saurait être durable. L'individu social, c'est l'homme et la femme. Jusqu'ici tout a été fait, tout a été réglé et dispensé par l'homme seul, c'est-à-dire par une moitié de l'individu social; il est pourtant bien évident que c'est aux deux moitiés d'un même individu qu'il appartient de régler librement les conditions de leur commune existence.

Certes, le mariage, par cela seul qu'il est la base et le point de départ de la famille, est digne de tous nos respects. D'où vient cependant qu'il est l'objet de si amères attaques et de protestations si scandaleuses qui se déroulent devant nos tribunaux ? C'est que la loi civile du mariage a été faite en tous pays par l'homme seul, et que cette loi n'a tenu compte que des droits et de la supériorité de l'homme. Comment ! nous ne trouverions pas un être intelligent qui osât convenir qu'entre deux associés ayant des intérêts communs, un des deux associés, le plus fort, a seul le droit de régler ces intérêts au détriment de l'autre ; et il se trouve des gens, fort sensés d'ailleurs, qui ne craignent pas d'affirmer que la loi des lois, celle qui règle les rapports moraux et sociaux de l'homme et de la femme, peut être impunément faite par l'homme seul !

Nous ne nous arrêterons pas à discuter une proposition qui se combat elle-même, et nous formulons notre pensée en ces termes : Nul homme n'a le droit aujourd'hui de prendre la parole au nom des femmes, de stipuler pour elles, de dire ce qui convient ou ne convient pas à leur sexe. Le devoir de tout homme est d'écouter ou de contre-

dire respectueusement toute parole de femme ; tous, tant que nous sommes, soyons bien convaincus que nous avons beaucoup à apprendre par les femmes. Sachons attendre, aplanissons-leur les voies de l'émancipation intellectuelle, matérielle et morale, secondons-les de tous nos efforts, mais ne nous mêlons pas de parler pour elles et de formuler leurs sentiments, leurs vœux ou leurs pensées.

Nous rions beaucoup à la scène où Molière, ce profond esprit ! nous montre la femme de Sganarelle trépignant quand son mari la bat, mais se mettant de son côté contre un passant qui veut empêcher celui-ci de la battre. Sans trop s'en douter peut-être, l'immortel poëte a donné là un sérieux enseignement qu'il faut savoir mettre à profit.

Venant de nous et par nous, le salut des femmes ne serait point le salut, leur liberté serait encore une des formes de leur servitude. Il n'y a de liberté réelle que celle que l'on conquiert soi-même à ses risques et périls. Le peuple hébreu ne demande point son indépendance à Pharaon, mais, sous la conduite d'un chef vénéré, il traverse le désert, il supporte les privations les plus dures et devient ainsi le peuple élu. Il en sera de même pour les femmes ; nous pouvons les aider, seules elles peuvent agir en ce qui les concerne, seules elles peuvent revendiquer leur liberté. En pareille matière nous ne reconnaissons d'initiative légitime que la leur.

V

Mais à quelle époque et sous quelle forme se manifestera cette initiative? Combien de générations passeront encore avant que se lève le jour de la justice?

Nous ne saurions trop répéter que toute prévision à cet égard serait folie. Pour nous, qui avons la foi profonde et inébranlable que ce jour se lèvera; pour nous qui sommes convaincu que tout n'est pas fini pour l'être humain au delà du tombeau, qui croyons à l'éternité de la vie parce que toute vie émane de Dieu et retourne à lui, le temps est l'élément dont nous tenons le moins de compte. Pour l'insecte éphémère, qui ne vit qu'un jour, les heures sont de longues années; pour nous, qui savons que la période de notre vie présente est renfermée dans la limite de quelques années, les siècles ont une importance considérable; pour l'astre qui nous porte, les siècles ne sont que de rapides instants, et plus la vie s'élève, plus elle se rapproche du foyer divin, et plus aussi les myriades de siècles apparaissent comme des points dans l'éternité.

Qu'importe donc le temps? Faisons notre devoir, accom-

plissons chaque jour notre tâche, aimons et travaillons, Dieu fera le reste ! Il nous suffit de savoir que nous ne travaillons pas en vain et que chaque pas nous rapproche du but vers lequel nous tendons.

Il est d'autant plus nécessaire d'écarter cette inutile préoccupation du temps que les circonstances dans lesquelles les femmes sont placées, les aspirations auxquelles elles obéissent, les besoins de leur nature les soumettent précisément aux puissances qui ont le plus d'intérêt à éloigner le jour de leur émancipation.

Ces puissances sont celles qui parlent au nom de Dieu, ce sont les divers clergés qui, dans tous pays, se disputent l'empire des consciences et fondent leur domination, leurs influences sur le concours que les femmes leur prêtent.

C'est un cercle vicieux qu'il sera bien difficile de franchir.

Les femmes portent généralement en elles le sentiment religieux très-développé. En outre, la situation que les hommes leur ont créée, l'ignorance dans laquelle ils les ont systématiquement laissées, font aux femmes un besoin des consolations supérieures de la religion, des espérances ou des terreurs qu'elle éveille dans leurs âmes, du secours moral et affectueux que le prêtre leur donne. Et, d'un autre côté, le prêtre appartient, pieds et poings liés, à une corporation qui ne peut maintenir son autorité, conserver son influence et ses richesses, qu'à la condition d'entretenir les femmes dans leur état d'infériorité intellectuelle et morale.

Cela est si vrai que nous voyons généralement les femmes éclairées et intelligentes échapper au prêtre. Celui-ci obéit à l'instinct de sa conservation en empêchant par tous les moyens possibles cette désertion.

C'est là, en peu de mots, l'histoire générale de tous les clergés et de toutes les femmes. Poursuivons cette observation, localisons-la, et voyons co qui se passe sous nos yeux, en France.

La guerre d'Italie et les faits qui en ont été la conséquence sont comme un verre grossissant à l'aide duquel nous pouvons voir des phénomènes qui n'auraient pas frappé tous les yeux il y a quelques années.

La puissance temporelle du Pape est menacée : elle est mieux que cela, Dieu merci ! elle est mortellement frappée et sa chute n'est plus qu'une question de temps, c'est-à-dire une question insignifiante pour quiconquo a foi en Dieu et en la vie éternelle. Cette chute sera un des plus grands et des plus heureux événements qui se soient jamais accomplis, puisqu'en tombant, le pouvoir temporel de la papauté entraînera avec lui tous les abus sur lesquels les sociétés anciennes étaient fondées, tous les priviléges des castes nobiliaires ou sacerdotales, en un mot tout ce qui provenait du prétendu droit de la force.

Il est bien incontestable que les femmes, dont toutes les souffrances proviennent aussi d'un abus de la force, devraient, ce semble, désirer quo cet abus cessât pour faire

place au droit, à la justice, au respect des faibles et à la liberté de tous.

Et cependant ce sont les femmes qui donnent au clergé son unique point d'appui; ce sont elles qui maintiennent aujourd'hui et maintiendront debout, pendant quelque temps encore, non-seulement le trône temporel de la papauté, mais aussi les influences cléricales.

Pourquoi les femmes agissent-elles ainsi contre leur intérêt le plus cher? Parce qu'elles sont généralement ignorantes, parce que l'ignorance rend leur esprit accessible à toutes les superstitions, parce qu'enfin elles trouvent auprès du prêtre des consolations, des espérances et une direction quelconque dont leur faiblesse actuelle ne peut se passer, et que le milieu social leur refuse trop souvent. Michelet a écrit sur ce sujet : *le Prêtre, la Femme et la Famille*, des pages admirables qu'on ne peut se lasser de relire.

On voit, ainsi que nous le disions tout à l'heure, qu'il n'est pas facile de sortir de ce cercle vicieux. On en sortira pourtant, mais lentement, et d'autant plus lentement que nous disperserons nos efforts au lieu de les faire converger vers le but où doivent tendre tous les cœurs de bonne volonté.

Pour nous, nulle question, si grave qu'elle soit, ne domine celle-là : arracher la femme et l'enfant à l'influence du prêtre et des corporations cléricales. Pour cela, instruire les femmes le plus possible et par tous les moyens. L'État y pourrait beaucoup, mais il faut nous habituer à nous pas-

ser de l'État et à ne compter que sur notre propre initiative si nous voulons ne pas tomber dans le plus abrutissant communisme.

C'est à tous, c'est surtout aux intelligents et aux forts, d'agir pour hâter l'aurore de la vraie liberté, celle qui émancipera les consciences de tout joug sacerdotal et les placera en rapport direct avec Dieu, celle qui délivrera la femme de l'ignorance et de la superstition.

Nous ne savons si en jugeant les autres d'après nous-même nous nous faisons illusion, mais il nous semble que tout homme qui aime tendrement sa mère, sa sœur, sa femme, sa fille, qui aime une femme, en un mot, quel que soit le caractère de cet amour, doit se livrer entièrement à cette œuvre d'émancipation et de justice.

Celui qui écrit ces lignes a eu ce bonheur d'aimer sa mère par-dessus tout être et toutes choses. Cette mère non-seulement est morte dans la foi catholique, mais elle est morte comme une sainte et comme une martyre, victime de son dévouement, en soignant les cholériques. Et ton fils pourtant, ô Mère vénérée, ne croit pas offenser ta mémoire, il est profondément convaincu qu'il accomplit une œuvre que, du haut des splendeurs lumineuses où tu vis maintenant, tu juges bonne et morale, en consacrant son intelligence, son cœur, sa vie, à combattre l'influence de ce même clergé, de ce même prêtre auprès duquel, dans ta foi ardente, tu allais te prosterner. Non ! ton fils ne démérite pas de toi, ô Mère bien-aimée, en luttant de toute son

énergie contre tout ce qui peut maintenir ton sexe dans l'ignorance et dans l'oppression !

Et c'est avec cette douce et radieuse image de notre mère devant les yeux, c'est en invoquant le souvenir de cette pieuse et sainte femme, que nous avons feuilleté nos annales contemporaines pour en extraire ces glorieux exemples de courage et de fermeté devant la mort.

Si ces quelques pages pouvaient affermir une seule femme dans le sentiment de son indépendance ; si à une seule nous pouvions faire partager la foi qui nous anime, nous recevrions la seule récompense que nous puissions ambitionner ici-bas.

VI

Nous ne terminerions pas suivant notre cœur cette sorte d'introduction à notre œuvre si nous n'exprimions à la fois notre horreur pour la peine de mort, notre admiration pour les hommes d'État qui, au lendemain de la révolution de 1848, l'effacèrent de nos codes, au moins en ce qui concerne les crimes politiques, et aussi notre espérance que le progrès des temps, l'adoucissement des mœurs, la diffusion des lumières et du bien-être par le travail, par le dévelop-

pement de l'instruction publique, supprimeront tout à fait un jour la peine capitale.

Nous n'avons point à discuter ici l'utilité ou les inconvénients, les dangers de la peine de mort. Tant qu'une loi existe, elle doit être respectée, mais il n'est point interdit d'en appeler, d'en provoquer la modification. Nous croyons fermement que la peine de mort est destinée à disparaître tout à fait de nos codes, — et plus prochainement qu'on ne le croit, — mais, ici encore, ce sera à l'intervention des femmes que nous serons redevables de ce progrès.

L. J.

CHAPITRE II

MARIE-ANTOINETTE

I

Elle était archiduchesse d'Autriche !

Que m'importe !

Elle était reine de France !

Que m'importe encore !

Elle était femme ! elle était mère ! Elle n'a pas fléch sous le poids de l'adversité ! elle est morte héroïquement !

Ah ! voilà ses titres ! ses vrais titres de gloire à nos yeux, et nous nous inclinons respectueusement devant cette tête que le malheur a sacrée bien mieux que l'huile de la sainte ampoule.

Elle était en effet archiduchesse d'Autriche, fille des Césars de Hapsbourg, et, quand elle naquit, le 2 no-

vembre 1755, ce fut une grande joie autour de son berceau. Elle était née le jour des Morts et, ce fut pour combattre les mauvais présages, que son père, François Ier, empereur d'Allemagne, ordonna à cette occasion de splendides fêtes. Hélas ! les présages devaient avoir raison.

La jeune princesse grandit. Son instruction avait été l'objet de soins tous particuliers ; sa mère lui avait donné pour précepteur, ou plutôt pour directeur de ses études, un Français, l'abbé de Vermont, homme fort distingué. L'illustre Gluck lui avait enseigné la musique.

Ses progrès rapides, son intelligence, sa grâce, sa beauté, tout, jusqu'à son orgueil hautain, ravissait l'ambitieuse Marie-Thérèse qui, depuis longtemps, rêvait le trône de France pour cette fille bien-aimée. Toutes les manœuvres, toutes les intrigues de la diplomatie autrichienne tendaient vers ce but. Marie-Thérèse gagna le duc de Choiseul et Mme de Pompadour. Avec de tels auxiliaires, le succès était inévitable, et il fut résolu que le dauphin, qui devait plus tard s'appeler Louis XVI, épouserait Marie-Antoinette d'Autriche.

Quand la jeune fille quitta sa famille et sa patrie pour venir au-devant des destinées qui l'attendaient en France, sa mère lui adressa ces paroles que l'histoire a conservées :

« Antoinette, mon aimable, ma chère enfant, si j'étais née une simple femme, je pourrais jouir du bonheur que

ma tendresse méritait, je ne vous perdrais point de vue ; je vous établirais auprès de moi. Assise sur un trône et ne vivant que pour autrui, je suis réduite à m'imposer le plus terrible des sacrifices.

» Je donne, je livre ma chère enfant, et je ne la reverrai de mes jours ! Antoinette, en passant sur une terre étrangère, n'oubliez pas le bon peuple allemand qui vous a donné tant de marques d'intérêt. En devenant la fille du roi de France, ne cessez point d'aimer cette reine de Hongrie qui vous a élevée sur ses genoux, et qui a besoin de tout son courage et de toute sa raison pour vous céder à un monarque étranger.

» Les grandeurs sont faites pour vous ; le genre de votre beauté, tout votre extérieur vous y appelle ; mais votre ingénuité naturelle, votre candeur que j'aime tant, sont un défaut chez les maîtres du monde. Apprenez à vous vaincre à cet égard ; loin de moi, séparée de Mme de Brandegs, obtiendrez-vous jamais une amie sincère et fidèle ?... Ne donnez votre confiance intime qu'à votre époux, et assurez-vous encore de la force de son caractère.

» Je vous ai fait lire attentivement les historiens où j'ai trouvé ce qui pouvait se rapporter à votre nouvelle position ; vous connaissez les imprudences naïves et les grands malheurs de la veuve de Henri IV ; les courtisans sont tous jetés dans un même moule, ils se ressemblent dans tous les temps.

» Ne faites cas de vos avantages extérieurs que parce

que les peuples, et surtout les Français, les veulent dans leurs souveraines. Soyez toujours compatissante et miséricordieuse, dussiez-vous faire des milliers d'ingrats. La cour qui vous appelle et vous attend vous offrira moins de simplicité que la mienne. Le mouvement donné par Louis XIV s'y fait encore sentir quant à l'éclat, à l'appareil du dehors, mais les mœurs n'y sont plus les mêmes.

» L'abbé de Vermont sera votre guide en tout.

» N'approuvez que par bienséance ; n'estimez que par probité.

» Aimez Louis XV qui sera votre roi, votre père ; il fut mon ennemi pour ne pas contrarier ses ministres ; il s'est fait mon allié par sagesse et par inclination.

» Attachez-vous à lui faire chérir de plus en plus mon alliance ; si vous lui convenez, le cabinet de Vienne lui conviendra.

» Écrivez-moi souvent, j'arroserai vos lettres de mes larmes : je n'écris point comme la marquise de Sévigné, mais vous êtes plus parfaite que sa chère fille, et je vous aime autant qu'elle l'aimait.

» Ne vous prononcez sur rien, tant que la France conservera Louis XV. Si vous cessiez un jour d'être dauphine, qu'on n'aperçoive pas la reine : leur *loi salique* ne veut qu'un roi. L'extrême timidité du dauphin me donne déjà de l'inquiétude : rappelez, citez souvent les grands exemples : faites que votre époux pense et agisse en roi...

» Adieu, ma fille ! laissez couler vos larmes sur les joues

de cette mère à laquelle vous ressemblez tant. Puissiez-vous n'éprouver jamais les tristes agitations de sa vie, mais, dans tous les cas, rappelez-vous que le courage est la vertu obligée des princes, qu'il les sauve toujours de la honte, et presque toujours du péril. »

Tout cela est bien pompeux, bien apprêté, bien officiel, comme tout ce que l'on fait dire aux grands de la terre; mais, au fond, il y a du vrai, il y a beaucoup du caractère altier et de la personnalité de Marie-Thérèse dans ces conseils.

Louis XV avait hâte de voir la jeune archiduchesse. Un chroniqueur du temps rapporte, à propos de cette curiosité, une anecdote qui peint bien le monarque du Parc aux Cerfs.

« On raconte, dit-il, que, lorsque le prince de Poix vint lui apprendre la nouvelle de l'arrivée de l'archiduchesse à Strasbourg, le sieur Bourct, secrétaire du cabinet, lui présenta en même temps le contrat d'échange fait sur la frontière. Sa Majesté, très-familière avec ce serviteur, lui demanda comment il trouvait Mme la dauphine, si elle avait de la gorge. Il répondit que Mme la dauphine était charmante de figure, qu'elle avait de très-beaux yeux, etc. — Ce n'est pas cela dont je parle, reprit Sa Majesté en gaieté, je vous demande si elle a de la gorge? — Sire! je n'ai pas pris la liberté de porter mes regards jusque-là, répliqua l'adroit courtisan. — Vous êtes un nigaud! continua le monarque en riant; c'est la première chose qu'on regarde

aux femmes... » Le monde élégant et policé de la cour trouvait ces grossièretés charmantes.

L'orgueil de la dauphine devait être mis à une rude épreuve. Louis XV osa lui présenter Mme du Barry. Laissons parler l'auteur de *la Vie privée de Louis XV.*

« Mme la dauphine avait ignoré jusqu'à ce moment le rôle de Mme du Barry, dont elle entendait parler souvent à la cour. Un jour, impatientée d'entendre répéter continuellement ce nom à ses oreilles, elle demanda ce que faisait cette femme qui causait tant de bruit. On lui répondit qu'elle amusait le roi. « Cela étant, s'écria-t-elle ingénument, je me déclare sa rivale. »

Des fêtes splendides furent célébrées à Paris à l'occasion de ce mariage. Elles furent ensanglantées par une horrible catastrophe qui coûta la vie à d'innombrables victimes pendant que l'on tirait un feu d'artifice.

Ce fut d'un sinistre augure, et les prophètes de malheur s'en donnèrent à cœur joie.

II

Vous figurez-vous l'effet que dut produire sur cette jeune femme le spectacle des dissolutions, des débauches, des

scandales qui marquèrent la fin du règne de Louis XV?

Fut-elle entraînée par ce torrent? Eut-elle, au contraire, la force de résister aux séductions, aux funestes exemples que lui offrait cette cour, la plus corrompue de l'Europe? Grave question pour l'historien. Elle nous touche peu. Que Marie-Antoinette soit restée ou non fidèle au faible et excellent époux que les convenances politiques lui avaient donné, peu nous importe! Nous n'avons point ici à la juger comme reine, et en tant que femme sa vie privée ne nous appartient pas.

Médisance ou calomnie, ses contemporains ne se crurent point tenus à la même réserve. Il ne fut bientôt question à la cour et à la ville que des intrigues et des amours de la reine.

On lui donna d'abord pour amant un jeune et beau gentilhomme, le comte de Dillon.

Un jour, dansant avec lui, Marie-Antoinette fut prise de violentes palpitations : « Voyez comme mon cœur bat! » dit-elle à son danseur avec une imprudence et une légèreté qui plaideraient plutôt en faveur de son innocence.

Le dauphin, qui était proche, entendit cette parole et reprenant vivement : « C'est inutile, madame, il vous croira sur parole! » Mais déjà le jeune homme avait obéi. Dillon fut exilé, et, comme on le pense bien, il n'en fallut pas davantage pour autoriser toutes les méchancetés.

Puis, ce fut le tour du duc de Coigny. Des mémoires publiés sur la reine contenaient à ce sujet les lignes sui-

vantes : « Chacun raisonna sur cette grossesse (la première)... On chercha le héros : il fut aisé à trouver. On nomma le duc de Coigny; et toutes les conjectures se réunirent en sa faveur. »

Le 19 décembre 1778, la reine accoucha d'une fille qui fut plus tard la duchesse d'Angoulême.

La naissance de cette enfant n'arrêta point la malveillance. Cette fois on affirma que son beau-frère, le comte d'Artois, était l'amant de Marie-Antoinette.

« Il l'embrassait publiquement, dit l'auteur de la *Vie de Louis XVI*, lui faisait des niches, lui donnait des bouquets que la reine dédaignait dans un instant, qu'elle acceptait dans un autre, comme en agissent les amants. »

Quel acte d'accusation! une jeune femme recevant des bouquets de son beau-frère, n'est-elle pas évidemment une femme perdue?

Les *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette* vont plus loin encore :

« Mme la princesse de Lamballe, y est-il dit, fit place à Mme de Polignac, nommée Mme la comtesse Jules. Cette belle passion, qui dure encore, n'a rien d'égal que l'attachement et les sottises du feu roi Louis XV pour Mme de Pompadour. Comme cette dernière, Mme la comtesse Jules coûte à l'État des sommes immenses. Mme de Pompadour

avait des amants; Mme Jules vit publiquement avec M. de Vaudreuil, et ce qu'il y a de plaisant, c'est que M. de Vaudreuil est aussi bien avec la reine et avec le roi qu'avec la comtesse Jules... Mme Jules de Polignac est accouchée au milieu de tous ces plaisirs... Antoinette ne quitte pas le chevet de son lit et lui sert de garde-accoucheuse.

» ... La reine a donné à Mme Jules une layette de quatre-vingt mille livres; on devait y joindre le duché de Mayenne, qui est une bagatelle de un million quatre cent mille livres, mais M. Necker s'y est opposé... Un instant après... il a réparé ce mouvement de son zèle indiscret, en déterminant la reine à faire à sa favorite un don de trois millions de livres, en dédommagement du duché en question qui n'était pas fait pour elle... »

La seconde grossesse de la reine fut enfin annoncée. L'auteur des *Causes célèbres* s'exprime ainsi à ce sujet : « Il n'y eut qu'une voix à la cour pour en rendre hommage à Vaudreuil, l'homme de toutes les parties... Le comte de Provence n'en doutait point; Fantin Desodoards l'a nommé dans son *Histoire de la révolution*... S'il était vrai que ces bruits... n'eussent pour fondement que le mensonge, Vaudreuil n'aurait pas continué à figurer au Livre-Rouge pour une somme annuelle de 300,000 livres... »

Marie-Antoinette mit au monde, le 22 octobre 1781, le malheureux enfant qui devait mourir si misérablement, torturé par l'infâme Simon.

Jalouse d'écraser par son luxe toutes les dames de la

cour, la reine acheta et embellit Saint-Cloud; sa prodigalité était excessive et soulevait des mécontentements profonds, mais Marie-Antoinette, lorsqu'on lui en parlait, répondait, dit-on : « *Les Parisiens sont des grenouilles qui ne font que coasser.* » Le moment approchait où les grenouilles allaient faire autre chose !

M. Saint-Edme établit ainsi ce que les favoris ou les protégés de Marie-Antoinette coûtèrent à laFrance :

« Campan, valet de chambre... possédait une pension de 45,000 liv., *à raison de ses services domestiques...*

» Le beau Dillon avait reçu une pension de 160,000 livres... à la recommandation de la reine...

» Le duc de Coigny était doté de 1,000,000 de livres en pensions, *partie à la recommandation de Mme du Barry, et partie à la recommandation de la reine.*

» La princesse de Lamballe recevait annuellement 100,000 livres...

» Indépendamment des gratifications données à la duchesse Jules de Polignac, dont nous avons déjà parlé, nous trouvons au Livre-Rouge un don de 1,200,000 livres fait au duc de Polignac en récompense de ses services. La famille Polignac toucha, jusqu'à la révolution, 7,700,000 livres de pensions.

» Vaudreuil figurait... pour 300,000 livres.

» Bezenval avait eu 200,000 livres et une pension de 60,000 livres.

» Le comte de Fersen était porté sur la liste des pensions secrètes pour 150,000 livres. »

Et il y a des gens qui s'étonnent que Jacques Bonhomme ait fini par trouver ce fardeau trop lourd et l'ait rejeté avec une certaine brutalité !

La reine accoucha d'un second fils le 27 mars 1785.

C'est à cette époque que le scandale de l'affaire du collier se produisit. Bien qu'on ait écrit d'innombrables volumes pour et contre la reine, à ce sujet, la vérité ne s'est point fait jour encore.

D'après la version *officielle*, une intrigante, nommée la comtesse de la Motte, voulant exploiter à son profit la passion qu'elle connaissait au cardinal de Rohan pour la reine, lui aurait fait acheter à deux joailliers célèbres un collier de perles magnifiques, d'un très-grand prix, qui, disait-elle, avait séduit la reine. Dès qu'elle fut en possession du collier, Mme de la Motte conduisit l'amoureux cardinal dans un bosquet un peu sombre où se trouvait une femme que le cardinal de Rohan prit pour la reine. Quelques jours après, la comtesse de la Motte disparaissait emportant le collier. Les joailliers, qui n'avaient touché qu'une partie de la somme, s'adressèrent à la reine ; le vol fut découvert et le cardinal arrêté.

D'après d'autres versions, la reine aurait joué un tout autre rôle dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, le cardinal

fut déféré à la grande Chambre, assemblée par lettres patentes du roi : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement, à Paris, salut. Ayant été informé que les nommés Bœhmer et Bossange auraient vendu un collier au cardinal de Rohan, à l'insu de la reine, notre très-chérie épouse et compagne, lequel leur aurait dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition, moyennant le prix de seize cent mille livres, payables en différents termes, et leur aurait fait voir, à cet effet, de prétendues propositions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées et signées par la reine; que ledit collier ayant été livré par lesdits Bœhmer et Bossange audit cardinal, et le premier payement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auraient eu recours à la reine; nous n'avons pu voir, sans une juste indignation, que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui nous est cher à tant de titres, et violer, avec une témérité aussi inouïe, le respect dû à la majesté royale. Nous avons pensé qu'il était de notre justice de mander devant nous ledit cardinal, et, sur la déclaration qu'il nous a faite, qu'il avait été trompé par une femme, nommée la Motte de Valois, nous avons jugé qu'il était indispensable de nous assurer de sa personne et de celle de ladite dame de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer

la connaissance, pour être le procès par vous instruit, jugé, la grande Chambre assemblée. »

Le cardinal de Rohan fut déchargé de toute accusation. La clameur publique accusa la reine. Le mécontentement du roi fut tel qu'il ordonna au cardinal de ne pas sortir de chez lui pendant trois jours, de se rendre ensuite à l'abbaye de la Chaise-Dieu jusqu'à nouvel ordre, enfin, de donner sur-le-champ sa démission de grand aumônier.

III

Cependant l'orage grondait, la Révolution était imminente. Les troupes étaient cantonnées autour de Paris ; la foudroyante parole de Mirabeau retentit comme un tocsin aux oreilles du roi le 5 mai 1789 ; puis vint le 14 juillet, qui vit s'écrouler la Bastille. Puis, les tumultueuses journées des 5 et 6 octobre.

La famille royale est ramenée de Versailles à Paris, par une foule affamée qui demande du pain et croit être sûre de l'abondance parce qu'elle possède *le boulanger* et *la boulangère.*

Le roi, mal conseillé, résolut de fuir la France. Dans ce but, il s'entendit avec le marquis de Bouillé qui fut chargé

de préparer cette malheureuse fuite, et d'accomplir cette maladroite résolution. On sait que, reconnu au moment où les postillons attelaient de nouveaux chevaux à la voiture, le roi fut arrêté à Varennes par le fils du maître de poste Drouet. Deux commissaires, Péthion et Barnave, avaient été envoyés par l'Assemblée pour surveiller et ramener à Paris la famille royale fugitive. Barnave fut touché de l'infortune, de l'esprit et de la grâce charmante de Marie-Antoinette.

Une amie devouée restait seule à la reine, la princesse de Lamballe. Marie-Antoinette entretenait avec elle une correspondance active, à laquelle nous empruntons quelques fragments :

« Le roi vient de m'envoyer cette lettre, mon cher cœur, pour que je la continue ; sa santé est très-bien rétablie, grâce à sa forte constitution.

» Le calme avec lequel il prend les choses a quelque chose de providentiel, et la bonne Élisabeth est touchée de cela comme d'une inspiration qui vient d'en haut. Le dérangement qu'il vient d'éprouver a à peine été connu du public. Vous avez su sans doute l'étrange aventure qui s'est passée à la Comédie le mois dernier, le tapage et les applaudissements à mon apparution avec mes enfants; on a battu ceux qui voulaient faire du train et contrarier l'enthousiasme du moment, mais les méchants ont bien vite le moyen de prendre leur revanche.

» On peut voir cependant par là ce que seraient le bon peuple

et le bon bourgeois, s'il était laissé livré à lui-même ; mais tout cet enthousiasme n'est qu'une lueur, qu'un cri de la conscience, que la faiblesse vient bien vite étouffer ; on aurait pu espérer d'abord que le temps ramènerait les esprits, je ne rencontre que de bonnes intentions, mais pas un courage pour aller plus loin que l'intention et les projets. Je ne me fais donc aucune illusion, ma chère Lamballe, et j'attends tout de Dieu.

» Croyez à ma tendre amitié, et, si vous voulez me donner une preuve de la vôtre, mon cher cœur, soignez votre santé et ne revenez pas que vous ne soyez parfaitement rétablie.

» Adieu, je vous embrasse.

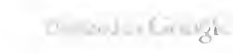
» MARIE-ANTOINETTE. »

« Jamais, madame, vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que

» ÉLISABETH-MARIE. »

L'horizon s'assombrissait de plus en plus. La reine, effrayée de l'agitation des esprits, rappelle auprès d'elle cette amie qui lui manque et dont elle a besoin :

« Ma chère Lamballe, vous ne sauriez vous faire une idée de l'état d'esprit où je me trouve depuis votre départ.



La première base de la vie est la tranquillité ; il m'est bien pénible de la chercher en vain.

» Depuis quelques jours que la Constitution remue le peuple, on ne sait à qui entendre autour de nous ; il se passe des choses pénibles. Nous avons cependant fait quelque bien. Ah ! si le bon peuple le savait ! Revenez, mon cher cœur, j'ai besoin de votre amitié. Elisabeth entre et demande à ajouter un mot. Adieu, adieu, je vous embrasse de toute mon âme.

» MARIE-ANTOINETTE. »

« P.-S. La reine veut bien me permettre de vous dire combien je vous aime ; elle ne vous attend pas avec plus d'affection que moi.

» ÉLISABETH-MARIE. »

Puis elle écrivait à Mme de Lamballe, en septembre 1791 :

« Ne revenez pas dans l'état où sont les affaires, vous auriez trop à pleurer sur nous. Que vous êtes bonne et une vraie amie, je le sens bien, je vous assure, et je vous défends de toute mon amitié de retourner ici.

» Attendez l'effet de l'acceptation de la Constitution. Adieu, ma chère Lamballe, croyez que ma tendre amitié pour vous ne cessera qu'avec ma vie. »

Madame de Lamballe insiste pour rentrer en France, et rejoindre sa souveraine.

« Non, je vous le répète, ma chère Lamballe, ne revenez pas en ce moment, mon amitié pour vous est trop alarmée; les affaires ne paraissent pas prendre une meilleure tournure, malgré l'acceptation de la Constitution sur laquelle je comptais. Restez auprès de M. de Penthièvre qui a tant besoin de vos soins ; si ce n'était pour lui, il me serait impossible de faire un pareil sacrifice, car je sens chaque jour augmenter mon amitié pour vous avec mes malheurs. Dieu veuille que le temps ramène les esprits, mais les méchants répandent tant de calomnies atroces, que je compte plus sur mon courage que sur les événements. Adieu donc, ma chère Lamballe, sachez bien que de près comme de loin je vous aime et que je suis sûre de votre amitié.

» Marie-Antoinette. »

Nous avons transcrit textuellement, en corrigeant seulement leur orthographe très-imparfaite, ces lettres écrites à la malheureuse princesse qui, quelques jours plus tard, paiera de sa vie l'affection qu'elle porte à la reine et à son amie.

IV

Au milieu de ces luttes incessantes, de ces escarmouches entre le roi et la nation, la reine tient la première place ;

c'est elle qui conseille son faible époux, le pousse en avant, et qui, après lui avoir fait reprendre son serment, le porte, pour ainsi dire, dans les bras de l'étranger.

Ne trouvant nulle part en France un appui, abandonnée de tous, la reine devait songer à s'appuyer sur les princes et les rois, ses parents.

Il n'entre point dans notre plan de raconter ce duel gigantesque entre la royauté et la révolution. C'est Marie-Antoinette que nous suivons pas à pas. Elle est enfermée au Temple, Louis XVI va porter sa tête sur l'échafaud.

Plus encore que le roi, la reine était détestée ; elle était l'*Autrichienne*. On trouva contre elle des pièces accablantes.

Il est bien évident qu'elle ne pouvait nier d'avoir correspondu avec l'étranger, c'est-à-dire d'avoir cherché son salut là où elle espérait le trouver, d'avoir obéi en un mot au plus puissant, au plus irrésistible de nos instincts, celui de la conservation. Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche et reine de France, ne pouvait certainement avoir les idées de Mme Rolland ni les enthousiasmes de Charlotte Corday. Marie-Antoinette fut ce qu'elle devait être.

« Pouvons-nous risquer de refuser la Constitution ? disait-elle le 10 août 1791, en écrivant à Mercy-Argenteaux ; je ne parle pas des dangers personnels. »

Et plus loin : « Il est impossible, vu la position ici, que le

roi refuse son acceptation ; croyez que la chose doit être vraie, puisque je le dis. Vous connaissez assez mon caractère pour croire qu'il me porterait plutôt à une chose noble et pleine de courage... Le roi ne peut donc pas risquer de refuser la Constitution ; pour cela, je crois qu'il est nécessaire, quand on aura présenté l'acte au roi, qu'il le garde d'abord quelques jours, car il n'est censé le connaître que quand on le lui aura présenté légalement, et qu'alors il fasse appeler les commissaires pour leur faire, non pas des observations ni des demandes de changement qu'il n'obtiendrait peut-être pas et qui prouveraient qu'il approuve le fond de la chose, mais qu'il déclare que ses opinions ne sont point changées ; qu'il montrait, dans sa déclaration du 20 juin, l'impossibilité où il était de gouverner avec le nouvel ordre de choses, qu'il pense encore de même, mais que, pour la tranquillité de son pays, il se sacrifie, et que pourvu que son peuple et la nation trouvent le bonheur dans son acceptation, il n'hésite pas à la donner, et la vue de ce bonheur lui fera bientôt oublier toutes les peines cruelles et amères qu'on a fait éprouver à lui et aux siens.

« Mais, si l'on prend ce parti, il faut y tenir, éviter surtout tout ce qui pourrait donner de la méfiance, et marcher en quelque sorte toujours la loi à la main ; je vous promets que c'est la meilleure manière de les en dégoûter tout de suite. Le malheur c'est qu'il faudrait, pour cela, un ministre adroit et sûr et qui, en même temps, eût le courage de se laisser abîmer par la cour et les aristocrates pour les mieux servir

après, car il est certain qu'ils ne redeviendront jamais ce qu'ils ont été surtout par eux-mêmes.

» En tout état de cause, *les puissances étrangères peuvent seules nous sauver*; l'armée est perdue, l'argent n'existe plus; aucun lien, aucun frein ne peut retenir la populace armée de toute part; les chefs mêmes de la révolution, quand ils veulent parler d'ordre, ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons; ajoutez à cela que nous n'avons pas un ami, que tout le monde nous trahit, les uns par haine, les autres par faiblesse ou ambition, enfin je suis réduite à craindre le jour où on aura l'air de nous donner une sorte de liberté; au moins dans l'état de nullité où nous sommes, nous n'avons rien à nous reprocher.

» Vous voyez mon âme tout entière dans cette lettre; je peux me tromper, mais c'est le seul moyen que je vois encore pour aller. J'ai écouté, autant que je l'ai pu, des gens des deux côtés, et c'est de tous leurs avis que je me suis formé le mien : je ne sais pas s'il sera suivi. Vous connaissez la personne (le roi) à laquelle j'ai affaire : au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement la fait changer sans qu'elle s'en doute; c'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre.

» Enfin, quoi qu'il arrive, conservez-moi votre amitié et votre attachement, j'en ai bien besoin, et croyez que, quel que soit le malheur qui me poursuit, je peux céder aux circonstances, mais que jamais je ne consentirai à rien d'indigne de moi; c'est dans le malheur qu'on sent davantage

ce qu'on est. Mon sang coule dans les veines de mon fils, et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse. Adieu. »

Dans son *Mémoire* du 3 septembre 1791, la reine écrit :

« *Il dépend de l'empereur de mettre un terme aux troubles de la révolution française;* la force armée a tout détruit, il n'y a que la force qui puisse tout réparer. Le roi a tout fait pour éviter la guerre civile, et il est encore bien persuadé que la guerre civile ne peut rien réparer et doit achever de tout détruire...

» Comment peut-on connaître ce qui peut convenir à l'état d'une nation dont la plus faible partie commande dans le délire et que la peur a subjuguée tout entière? On n'a pas conservé le sentiment des choses accoutumées et ournalières qui semblaient former, non pas seulement a constitution de l'État, mais celle de chaque profession, de chaque famille.

» On a tout arraché, tout détruit, sans exciter dans le grand nombre la surprise et l'indignation. Il n'y a point d'opinion publique réelle dans une nation qui n'a pas un sentiment. Que sont devenues toutes les habitudes?... Quel est le droit habituel qui n'ait pas été proscrit ou l'obligation habituelle qui n'ait été rompue?

» On s'est servi des insurrections et des émeutes popu-

laires pour détruire toutes les formes établies, on ne pouvait pas s'en servir pour donner à la France des habitudes. Il faut la laisser respirer un moment de tant de troubles et d'agitations, il faut lui laisser reprendre ses habitudes et ses mœurs avant de juger ce que les circonstances peuvent exiger ou souffrir. »

Le 4 octobre 1791, la reine écrivait à son frère :

« Je n'ai de consolation qu'à vous écrire, mon cher frère ; je suis entourée de tant d'atrocités que j'ai besoin de toute votre amitié pour reposer mon esprit. J'ai pu, par un bonheur inouï, voir la personne de confiance du comte de M... Mais, je n'y suis parvenue qu'une fois sûrement ; elle m'a exposé des pensées du comte qui se rencontrent avec beaucoup de ce que je vous ai déjà dit ces jours derniers.

» Depuis l'acceptation de la Constitution, le peuple semble nous avoir rendu sa confiance, mais cet événement n'a pas étouffé les mauvais desseins dans le cœur des méchants ; il serait impossible qu'on ne revînt pas à nous si l'on connaissait notre véritable manière de penser, mais malgré cette sécurité du moment, je suis loin de me livrer à une confiance aveugle : je pense qu'au fond le bon bourgeois et le bon peuple ont toujours été bien pour nous, mais il n'y a entre eux nul accord, et il n'en faut pas attendre.

» Le peuple, la multitude sent par instinct et par intérêt le besoin de s'attacher à un chef unique, mais ils n'ont pas

la force de se débarrasser de tous les tyrans de populace qui les oppriment; n'ayant point d'unité et ayant à lutter contre des scélérats bien d'accord qui se donnent d'heure en heure le mot d'ordre dans les clubs. Et puis on les travaille sans cesse, on leur glisse avec perfidie des soupçons contre la bonne foi du roi, et l'on viendra ainsi à bout de soulever de nouveaux orages. Si cela arrive, comme je le crains, car, encore une fois, je ne me laisse pas prendre à cette ivresse du moment, les malheurs seront encore plus grands, car il sera alors plus difficile de reconquérir la confiance perdue, et le peuple qui se croirait trompé tournerait contre nous.

» C'est un motif de plus de redoubler de soins pour profiter du moment s'il est possible ; il le faut, puisque l'autorité royale échappe et que la confiance publique est le seul frein à opposer aux envahissements du corps législatif. Mais comment profiter de la confiance du moment? Là est la difficulté; je pense qu'un premier point essentiel est de régler la conduite des émigrants; je puis répondre des frères du roi, mais non de M. de Condé.

» Les émigrants rentrant en armes en France, tout est perdu, et il serait impossible de persuader que nous ne sommes pas de connivence avec eux. L'existence d'une armée d'émigrants sur la frontière suffit même pour entretenir le feu et fournir aliment aux accusations contre nous. Il me semble qu'un congrès faciliterait le moyen de les contenir,

» Adieu, mon cher frère, nous vous aimons, et ma fille m'a chargée particulièrement d'embrasser son bon oncle.

» Marie-Antoinette. »

V

La mort de Louis XVI devint le signal des persécutions personnelles contre la reine. Des visites incessantes la torturaient dans sa prison. Son fils fut séparé d'elle. Quelles souffrances dut éprouver cette mère, cette femme élégante habituée à être servie avec empressement, à voir ses ordres exécutés dès qu'ils étaient donnés, lorsqu'elle se trouva seule, enfermée dans une prison, sans un ami, entourée de gardiens grossiers !

Cette horrible existence dura six mois. Ce supplice fut plus cruel que celui de la guillotine. Fouquier-Tinville sembla prendre enfin la malheureuse femme en pitié, il adressa la requête suivante à la Convention :

« Paris, le 25 août 1793.

» Citoyen Président,

» Malgré les longueurs qu'entraîne l'affaire de Custine, le tribunal se trouve inculpé dans les journaux et dans les lieux publics, sur ce qu'il ne s'est pas encore occupé de la ci-devant reine, de Brissot, de Vergniaud, etc. Il ne m'est

parvenu aucune pièce de cette affaire, et je réitère qu'il n'est pas en mon pouvoir de donner suite à cette affaire tant que je n'aurai pas reçu les pièces.

» Signé : FOUQUIER-TINVILLE. »

Amar déclara que l'affaire ne traînerait plus en longueur. Le comité de sûreté générale envoya à la Conciergerie plusieurs de ses membres pour faire subir à Marie-Antoinette un premier interrogatoire, qui ne produisit aucun résultat.

Cependant les clubs se plaignaient de la lenteur des débats. Fouquier-Tinville écrivit pour la seconde fois à l'assemblée et reçut cette réponse :

« Au désir de votre lettre du jour d'hier, nous vous prévenons, Citoyen, que le Comité de salut public vient d'autoriser notre collègue, garde des archives nationales, à vous communiquer toutes les pièces relatives au procès de Capet, et celles devant servir à l'instruction de celui de sa veuve qui peuvent être dans le dépôt.

» S'il s'élevait quelque nouvel obstacle pour la suite de cette affaire, vous voudriez bien nous en rendre compte, afin que nous puissions prendre toutes les mesures capables de seconder votre zèle.

» Salut et fraternité.

» BILLAUD DE VARENNES, COLLOT-D'HERBOIS, HÉRAULT, ROBESPIERRE. »

Le procès commença.

Dans une brochure publiée en 1816, M. Chauveau-Lagarde, défenseur de la reine, racontait ainsi les incidents de ce procès :

« Je me trouvais à la campagne le 14 octobre 1793, lorsqu'on vint m'avertir que j'étais nommé, avec M. Tronçon-Ducoudrai, pour défendre la reine au tribunal révolutionnaire, et que les débats devaient commencer dès le lendemain, à huit heures du matin.

» Quelques personnes ont vanté le prétendu courage qu'il nous fallut alors pour accepter cette tâche, à la fois honorable et pénible ; elles se sont trompées, il n'y a point de vrai courage sans réflexion ; nous ne songeâmes pas même aux dangers que nous allions courir.

» Je partis à l'instant pour la prison, plein du sentiment d'un devoir si sacré, mêlé de la plus profonde amertume.

» La prison de la Conciergerie est, comme on le sait, la prison des accusés qui sont sur le point de passer en jugement, ou qui doivent, après leur condamnation, aller à la mort.

» Après avoir passé deux guichets, on trouve un corridor obscur, à l'entrée duquel on ne peut se conduire qu'à la lueur d'une lampe qui y reste constamment allumée. A droite sont des cachots, à gauche est une chambre où la lumière pénètre par deux petites croisées garnies de bar-

reaux de fer et donnant au niveau de la petite *cour des femmes.*

» Cette chambre, où fut enfermée la reine, était alors divisée en deux parties par un paravent. A gauche, en entrant, était un gendar e vec ses armes ; à droite étaient, dans la partie occupée par la reine, un lit, une table, deux chaises. Sa Majesté était vêtue de blanc avec la plus extrême simplicité.

» Il n'est personne qui, se transportant en idée dans un tel lieu et se mettant à ma place, ne sente ce que je dus éprouver en y voyant l'épouse d'un des plus dignes héritiers de saint Louis, l'auguste fille des empereurs de l'Allemagne, une reine qui, par ses grâces et sa beauté, avait fait les délices de la plus brillante cour de l'Europe, et qui fut l'idole de la nation française.

» En abordant la reine avec un saint respect, mes genoux tremblaient sous moi, j'avais les yeux humides de pleurs ; je ne pus cacher le trouble dont mon âme était agitée, et mon embarras fut tel que je ne l'eusse éprouvé jamais à ce point, si j'avais eu l'honneur d'être présenté à la reine, et de la voir, au milieu de sa cour, assise sur un trône, environnée de tout l'éclat de la royauté.

» Elle me reçut avec une majesté si pleine de douceur, qu'elle ne tarda pas à me rassurer, par la confiance dont je m'aperçus bientôt qu'elle m'honorait, à mesure que je lui parlais et qu'elle m'observait.

» Je lus avec elle son acte d'accusation, qui fut connu

dans le temps de toute l'Europe, et dont je ne rappellerai pas ici les horribles détails.

» A la lecture de cette œuvre de l'enfer, moi seul fus anéanti. La reine, sans s'émouvoir, me fit ses observations. Elle s'aperçut, et je le remarquai aussi, que le gendarme pouvait entendre une partie de ce qu'elle disait. Mais en témoignant n'en avoir aucune inquiétude, elle continua de s'expliquer avec la même sécurité. Je pris mes premières notes pour sa défense. Je montai au greffe pour y examiner ce qu'on appelait les pièces du procès. J'en trouvai un amas si confus et si volumineux, qu'il nous eût fallu des semaines entières pour les examiner.

» Je redescendis à la prison pour en faire part à la reine, et je crois encore être présent à l'entretien que j'eus, à cette occasion, l'honneur d'avoir avec Sa Majesté.

» Sur l'observation que je lui fis, qu'il nous serait impossible de connaître ces pièces en si peu de temps, et qu'il était indispensable d'avoir un délai pour les examiner : « A qui, me dit la reine, faut-il s'adresser pour cela? »

» Je craignais de m'expliquer, et comme je prononçai à voix basse le nom de la *Convention nationale :* « Non, répondit la reine, en détournant la tête, non, jamais! »

» J'insistai, en représentant à la reine qu'étant chargés de la défendre, notre devoir était de ne rien négliger pour confondre la calomnie; que nous étions déterminés à le remplir du mieux qu'il nous serait possible; que sans l'examen des prétendus papiers du procès, notre volonté serait, du

moins en partie, impuissante ; que, d'ailleurs, je ne proposais pas à Sa Majesté de former en son nom une demande à cette Assemblée, mais de lui adresser, au nom de ses défenseurs, une plainte contre une précipitation qui était, aux termes de la loi, un véritable déni de justice.

» En parlant ainsi, je vis la reine ébranlée, mais elle ne pouvait se résoudre à une démarche qui lui répugnait. Je continuai, en la suppliant de m'excuser si je revenais sur un sujet que je sentais bien lui être pénible. J'ajoutai que nous avions à défendre, dans la personne de Sa Majesté, non pas seulement la reine de France, mais encore la veuve de Louis XVI, la mère des enfants de ce roi et la belle-sœur de nos princes, qui se trouvaient, comme on le sait, nommément désignés avec elle dans l'accusation.

» Cette dernière idée réussit, et à ces mots de *sœur, d'épouse et de mère*, la nature l'emporta sur la souveraineté : la reine, sans proférer une seule parole, mais laissant échapper un soupir, elle prit la plume, et écrivit à l'Assemblée, en notre nom, deux mots pleins de noblesse et de dignité, par lesquels, en effet elle se plaignait de ce qu'on ne nous avait pas laissé le temps d'examiner les pièces du procès, et réclamait pour nous le délai nécessaire.

» La réclamation de la reine fut remise à Fouquier-Tinville. Il promit de la communiquer à l'Assemblée, mais il n'en fit aucun usage, ou du moins, il en fit un usage inu-

tile, car le lendemain (15 octobre) les débats commencèrent à huit heures du matin. »

Voici les termes du billet que la reine écrivit à l'Assemblée, sur les instances de son défenseur :

« Citoyen président,

» Les citoyens Tronçon et Chauveau, que le tribunal m'a donnés pour défenseurs, m'observent qu'ils n'ont été instruits qu'aujourd'hui de leur mission ; je dois être jugée demain, et il leur est impossible de s'instruire dans un aussi court délai des pièces du procès et même d'en prendre lecture. Je dois à mes enfants de n'omettre aucun moyen nécessaire pour l'entière justification de leur mère. Mes défenseurs demandent trois jours de délai, j'espère que la Convention les leur accordera.

» MARIE-ANTOINETTE. »

Ce délai, comme nous l'avons vu, ne fut pas accordé. Traduite devant le tribunal, la reine répondit sans trouble et sans colère aux questions qui lui furent posées.

Le savetier Simon fut introduit comme témoin ; il déclara que la reine était en relations de bienveillance avec plusieurs municipaux du Temple, il ajouta à leurs noms ceux de Péthion et de La Fayette ! Pour donner plus de poids à sa déposition, ce misérable déclara que ces renseignements lui venaient du *jeune prisonnier son élève*.

Une seule fois la reine se départit de son calme, ce fut lorsque Hébert, substitut du procureur de la commune, prononça ces paroles : « Vous avez corrompu votre propre fils. Vous et votre sœur Élisabeth l'avez formé au vice et à la débauche ; il en a signé la déclaration. — *Ah,* s'écria-t-elle, *j'en appelle à toutes les mères ici présentes, un pareil crime est-il dans la nature !* »

L'interrogatoire terminé, les avocats furent invités à prendre la parole.

« Je ne suis, dans cette affaire, embarrassé que d'une seule chose, dit Chauveau-Lagarde, ce n'est pas de trouver des réponses, c'est de trouver des objections. »

Les questions soumises au jury étaient celles-ci :

1° Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République ; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent et à leur donner l'entrée du territoire français et à y faciliter le progrès de leurs armes ?

2° Marie-Antoinette est-elle convaincue d'avoir coopéré aux manœuvres et d'avoir entretenu des intelligences avec l'étranger ?

VI

Les débats avaient commencé par la lecture de l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville. Il n'est point inutile de transcrire ici ce document peu connu :

« Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par le décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 11 d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger, sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens, expose que :

» Suivant un décret de la Convention du 1er août dernier, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été traduite au tribunal révolutionnaire comme prévenue d'avoir conspiré contre la France;

» Que, par autre décret de la Convention, du 3 octobre, il a été décrété que le tribunal révolutionnaire s'occuperait sans délai et sans interruption du jugement;

» Que l'accusateur public a reçu les pièces concernant la veuve Capet les 19 et 20 du premier mois de la seconde année, vulgairement dits 11 et 12 octobre courant mois;

» Qu'il a été aussitôt procédé, par l'un des juges du tribunal, à l'interrogatoire de la veuve Capet;

» Qu'examen fait de toutes les pièces transmises par l'accusateur public, il en résulte qu'à l'instar des Messaline, Brunehauld, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue des Français;

» Qu'avant même l'heureuse révolution qui a rendu au peuple français sa souveraineté, elle avait des rapports politiques avec l'homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie;

» Que ces rapports étaient contraires aux intérêts de la France;

» Que, pour satisfaire à des plaisirs désordonnés, et payer les agents de ses intrigues criminelles, il est notoire qu'elle a fait passer, à différentes époques, à l'empereur, des millions (fruits des sueurs du peuple) qui lui ont servi et lui servent encore à soutenir la guerre contre la République, et que c'est par ces dilapidations excessives qu'elle est parvenue à épuiser le trésor national;

» Que, depuis la révolution, la veuve Capet n'a cessé un seul instant d'entretenir des intelligences et des correspon-

dances criminelles et nuisibles à la France, avec les puissances étrangères et dans l'intérieur de la République, par des agents à elle affidés, qu'elle soudoyait et faisait soudoyer par le ci-devant trésorier de la liste civile ;

» Qu'à différentes époques, elle a usé de toutes les manœuvres qu'elle croyait propres à ses vues perfides, pour opérer une contre-révolution ;

» D'abord, ayant, sous prétexte d'une réunion nécessaire entre les ci-devant gardes du corps et les officiers et soldats du régiment de Flandre, ménagé un repas entre ces deux corps, le 1er octobre 1789, lequel est dégénéré en une véritable orgie ainsi qu'elle le désirait, et pendant le cours de laquelle les agents de la veuve Capet, secondant parfaitement ses projets contre-révolutionnaires, ont amené la plupart des convives à chanter, dans l'épanchement de l'ivresse, des chansons exprimant le plus entier dévouement pour le trône, et l'aversion la plus caractérisée pour le peuple, et de les avoir insensiblement amenés à arborer la cocarde blanche, et à fouler aux pieds la cocarde nationale, et d'avoir, par sa présence, autorisé tous ces excès contre-révolutionnaires, surtout en encourageant les femmes qui l'accompagnaient à distribuer les cocardes blanches aux convives ;

» D'avoir, le 4 du mois d'octobre, témoigné la joie la plus immodérée de ce qui s'était passé à cette orgie.

» En second lieu, d'avoir, conjointement avec Louis Capet, fait imprimer et distribuer avec profusion dans toute

l'étendue de la République, des ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux même adressés aux conspirateurs d'outre-Rhin, ou publiés en leur nom, tels que : *Les Pétitions aux émigrans*, *Les Émigrans au peuple*, *Les plus courtes folies sont les meilleures*, *Le Journal à deux liards*, *L'ordre, la marche et l'entrée des émigrans*, etc., etc.

» D'avoir même poussé la perfidie et la dissimulation au point d'avoir fait imprimer et distribuer, avec la même profusion, des ouvrages dans lesquels elle était dépeinte sous des couleurs peu avantageuses, qu'elle ne méritait déjà que trop en ce temps, et ce, pour donner le change et persuader aux puissances étrangères qu'elle était maltraitée des Français et les animer contre la France ;

» Que, pour réussir plus promptement dans ses projets contre-révolutionnaires, elle avait, par ses agents, occasionné dans Paris et les environs, les premiers jours d'octobre 1789, une disette qui a donné lieu à une nouvelle insurrection à la suite de laquelle une foule innombrable de citoyens s'est portée à Versailles, le 5 du même mois ; que ce fait est prouvé d'une manière sans réplique par l'abondance qui a régné le lendemain même de l'arrivée de la veuve Capet à Paris et de sa famille ;

» Qu'à peine arrivée à Paris, la veuve Capet, féconde en intrigues de tout genre, a formé des conciliabules dans son habitation; que ces conciliabules, composés de tous les contre-révolutionnaires et intrigants des assemblées constituante et législative, se tenaient dans les ténèbres de la

nuit, que l'on y avisait aux moyens d'anéantir les droits de l'homme et les décrets déjà rendus qui devaient faire la base de la Constitution ;

» Que c'est dans ces conciliabules qu'il a été délibéré sur les mesures à prendre pour faire décréter la révision des décrets qui étaient favorables au peuple ;

» Qu'on a arrêté la fuite de Louis Capet, de la veuve Capet et de toute sa famille, sous des noms supposés, au mois de juin 1791, tentée tant de fois et sans succès à différentes époques ;

» Que la veuve Capet convient, dans son interrogatoire, que c'est elle qui a tout ménagé et tout préparé pour effectuer cette évasion et que c'est elle qui a ouvert et fermé les portes de l'appartement par où les fugitifs ont passé. Qu'indépendamment de l'aveu de la *veuve Capet* à cet égard, il est constant, d'après les déclarations de *Louis-Charles Capet* et de la *fille Capet*, que *Lafayette*, favori sous tous les rapports de la *veuve Capet*, et de *Bailly*, alors maire de Paris, étaient présents au moment de cette évasion, et qu'ils l'ont favorisée de tout leur pouvoir ;

» Que la *veuve Capet*, après son retour de Varennes, a recommencé les conciliabules, qu'elle les présidait elle-même et que, d'intelligence avec son favori Lafayette, l'on a fermé les Tuileries, et privé par ce moyen les citoyens d'aller et venir librement dans les cours et le ci-devant château des Tuileriés ;

» Qu'il n'y avait que les personnes munies de cartes qui

eussent leur entrée; que cette clôture présentée avec emphase par le traître Lafayette comme ayant pour objet de punir les fugitifs de Varennes, était une ruse imaginée et concertée dans ces conciliabules ténébreux, pour priver les citoyens des moyens de découvrir ce qui se tramait contre la liberté dans ce lieu infâme;

» Que c'est dans ces mêmes conciliabules qu'a été déterminé l'horrible massacre qui a eu lieu, le 17 juillet 1791, des plus zélés patriotes qui se sont trouvés au Champ-de-Mars; que le massacre qui avait eu lieu précédemment à Nancy et ceux qui ont eu lieu depuis, sur les divers autres points de la République, ont été arrêtés et déterminés dans ces mêmes conciliabules;

» Que ces mouvements qui ont fait couler le sang d'une foule immense de patriotes ont été imaginés pour arriver plus tôt et plus sûrement à la révision des décrets rendus et fondés sur les droits de l'homme, et qui par là étaient nuisibles aux vues ambitieuses et contre-révolutionnaires de Louis Capet et de Marie-Antoinette;

» Que la Constitution de 1791 une fois acceptée, la veuve Capet s'est occupée de la détruire insensiblement, par toutes les manœuvres qu'elle et ses agents ont employées sur les divers points de la République;

» Que toutes ses démarches ont toujours eu pour but d'anéantir la liberté et de faire rentrer les Français sous le joug tyrannique, sous lequel ils n'ont langui que trop de siècles; qu'à cet effet, la veuve Capet a imaginé de faire

discuter dans ces conciliabules ténébreux, et qualifiés depuis longtemps avec raison de *cabinet autrichien*, toutes les lois qui étaient portées par l'Assemblée législative.

. . . .

» Que c'est la *veuve Capet* qui faisait nommer les ministres pervers, et, aux places dans les bureaux, des hommes connus de la nation entière pour des conspirateurs contre la liberté ;

» Que c'est par ces manœuvres et celles de ses agents, aussi adroits que perfides, qu'elle est parvenue à composer la nouvelle garde de *Louis Capet* d'anciens officiers qui avaient quitté leurs corps, lors du serment exigé, de prêtres réfractaires et d'étrangers, et enfin de tous hommes réprouvés pour la plupart de la nation, et dignes de servir dans l'armée de Coblentz, où un très-grand nombre est en effet passé depuis le licenciement...

» Que c'est *la veuve Capet* qui a fait parvenir aux puissances étrangères les plans de campagne et d'attaque qui étaient convenus dans le conseil, de manière que, par cette double trahison, les ennemis étaient toujours instruits à l'avance des mouvements que devaient faire les armées de la République ; d'où suit la conséquence, que la veuve Capet est l'auteur des revers qu'ont éprouvés, en différents temps, les armées françaises ;

» Que la *veuve Capet* a médité et combiné avec ses perfides agents l'horrible conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août, laquelle n'a échoué que par les efforts

courageux et incroyables des patriotes; qu'à cette fin, elle a réuni dans son habitation, aux Tuileries, jusque dans les souterrains, les Suisses qui, aux termes des décrets, ne devaient plus composer la garde de *Louis Capet*; qu'elle les a entretenus dans un état d'ivresse depuis le 9 jusqu'au 10 au matin, jour convenu pour l'exécution de cette horrible conspiration; qu'elle a réuni également, et dans le même dessein, dès le 9, une foule de ces êtres qualifiés de *chevaliers du poignard*, qui avaient figuré déjà dans ce même lieu le 23 février 1791, et depuis, à l'époque du 20 juin 1792. . . . .

» Que c'est aux intrigues et manœuvres perfides de la veuve Capet, d'intelligence avec cette faction liberticide dont il a déjà été parlé, et avec tous les ennemis de la République, que la France est redevable de cette guerre intestine qui la dévore depuis si longtemps, et dont heureusement la fin n'est pas plus éloignée que celle de ses auteurs;

» Que, dans tous les cas, c'est la *veuve Capet* qui, par cette influence qu'elle avait acquise sur l'esprit de *Louis Capet*, lui avait insinué cet art profond de dissimuler et d'agir et promettre par des actes publics le contraire de ce qu'il pensait, et tramait conjointement avec elle dans les ténèbres pour détruire cette liberté si chère aux Français, et qu'ils sauront recouvrer et conserver;

» Qu'enfin la *veuve Capet*, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si perverse et si familière

avec tous les ennemis, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer, avec *Louis-Charles Capet* son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seuls font frémir d'horreur.

» D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre *Marie-Antoinette*, se qualifiant, dans son interrogatoire, de *Lorraine d'Autriche*, veuve de *Louis Capet*, pour avoir méchamment et à dessein :

1° De concert avec les frères de *Louis Capet* et l'infâme ex-ministre *Calonne*, dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, et d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et d'avoir ainsi épuisé le trésor national;

» D'avoir, tant par elle que par ses agents contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la république, et d'avoir informé et fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le Conseil,

» D'avoir par ses intrigues et manœuvres et celles de ses agents, tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France, et d'avoir, à cet effet, allumé la guerre civile sur divers points de la République, et armé les citoyens les uns contre les autres, et d'avoir, par ce moyen, fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens; ce qui est contraire à l'article 4 de

la 2e partie du Code pénal, et à l'article 2 de la 2e section du titre 1er du même Code.

» En conséquence, l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de la présente accusation, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, Marie-Antoinette, se qualifiant de Lorraine d'Autriche, veuve de *Louis Capet*; actuellement détenue dans la maison d'arrêt dite la Conciergerie du Palais, sera écrouée sur les registres de ladite maison, pour y rester comme en maison de justice, comme aussi que l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusée.

» Fait au cabinet de l'accusateur public, le 1er jour de la 3e décade du 1er mois de l'an II de la République française une et indivisible.

» Signé FOUQUIER. »

Le résultat du procès ne pouvait être douteux. Ni le talent des défenseurs, ni la ferme attitude de la reine, ne pouvaient ébranler la conviction des jurés. La mort de Marie-Antoinette était résolue. La déclaration du jury fut affirmative sur toutes les questions.

Avant de prononcer la peine, le président s'adressa au peuple qui remplissait la salle d'audience :

« Si ce n'étaient pas, dit-il, des hommes libres, sentant toute la dignité de leur être, qui remplissent l'auditoire,

je devrais peut-être leur rappeler qu'au moment où la justice nationale va prononcer, la loi, la raison, la moralité, leur commandent le plus grand calme, que la loi leur défend tout signe d'approbation, et qu'une personne, de quelque crime qu'elle soit couverte, une fois atteinte par la loi, n'appartient plus qu'au malheur et à l'humanité. »

Après avoir recueilli les opinions de ses collègues, le président prononça le jugement suivant :

« Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, d'après les lois par lui citées, condamne ladite *Marie-Antoinette*, dite *Lorraine d'Autriche*, *veuve de Louis Capet*, à la peine de mort. »

Quoique résolue à mourir, sachant bien qu'elle ne pouvait échapper au sort qui l'attendait, Marie-Antoinette avait pourtant conservé quelques illusions que ses avocats avaient entretenues. Elle avait espéré, pendant quelques instants, qu'elle serait condamnée à la déportation. Aussi, lorsqu'elle entendit l'arrêt qui la condamnait à la peine de mort, elle éprouva une rapide commotion. Bientôt pourtant son énergie triompha.

« Condamnée, dit le président, avez-vous quelque objection à faire sur l'application de la loi ? » La reine re-

garda alors ses avocats. M. Chauveau-Lagarde se tut; M. Tronçon-Ducoudray se leva, et dit : « Je fais observer au tribunal que mon ministère à l'égard de la veuve Capet a pris fin; en conséquence je n'ai rien à ajouter ni à répondre. » La reine resta muette et fixa fièrement son regard sur ses juges. De retour dans sa prison, elle écrivit la lettre suivante à Madame Élisabeth :

« 16 octobre, 4 heures 1/2 du matin.

» C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère; comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; vous savez que je n'existais que pour eux et pour vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous; dans quelle position je vous laisse! J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire; elle ne recevrait pas ma lettre.

» Je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra; recevez pour eux deux ici ma bénédiction.

» J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, il

pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution exacte de nos devoirs sont la première base de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur ; que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer.

» Que mon fils à son tour rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer, qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations ! et dans le bonheur on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami, et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille ?

» Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément. Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.

» J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine ; pardonnez-lui, ma chère sœur, pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de votre bonté et de votre tendresse pour tous deux.

» Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurais réellement pas eu le temps.

» Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée ; n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et dans sa bonté.

» Je demande pardon à tous ceux que je connais, et vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et mes sœurs. J'avais des amis : l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant ; qu'ils sachent du moins que, jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux.

» Adieu, ma bonne et tendre sœur ; puisse cette lettre

vous arriver ! Pensez toujours à moi ; je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu, adieu, je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre, mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un seul mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

Cette lettre, qu'elle avait couverte de ses larmes, fut remise à Fouquier-Tinville, et chose horrible ! ne parvint pas à Mme Élisabeth.

Un prêtre assermenté se présenta pour offrir à la reine les consolations dernières ; elle refusa et le remercia, en disant : *Ma conscience est en paix, monsieur ; je paraîtrai devant mon Dieu avec confiance.*

Après avoir déjeuné d'une tasse de chocolat apportée d'un café voisin, la reine fut conduite au greffe, les mains liées derrière le dos.

La charrette sort de la cour. L'aide de Samson et lui-même marchent derrière, le tricorne à la main. La reine était vêtue de blanc. Un bonnet de linon, sans barbes, cachait ses cheveux déjà blancs, bien qu'elle eût trente-huit ans à peine. Rue Saint-Honoré, un enfant soulevé par sa mère envoya un baiser à la reine.

Dans ses mémoires sur Marie-Antoinette, M. Lafont d'Aussonne prétend qu'à la vue de l'échafaud, la reine

tomba morte, frappée d'une apoplexie foudroyante, et que ce fut son cadavre et non elle-même que le bourreau décapita. Cette assertion est démentie par de nombreux témoignages. Le même auteur, au reste, affirme que Samson « donna deux soufflets à cette tête auguste. » Ce fait n'est pas plus vrai que le premier. Au moment où le sang coulait, un gendarme, nommé Mingault, placé au-dessous de la guillotine, trempait son mouchoir dans ce sang. Quelques instants auparavant, la reine, ayant marché sur le pied de Samson, s'était tournée vers lui et l'avait poliment prié de l'excuser.

Le *Moniteur* du temps raconte l'effet produit dans les départements et à l'étranger par la nouvelle de la mort de la reine :

« Vienne, le 5 novembre. — Le châtiment infligé à la fille de Marie-Thérèse a surpris comme si l'on eût ignoré le sort de Louis Capet. La cour n'en a point d'ailleurs témoigné de chagrin ; mais la cour est triste par un retour sur elle-même. L'empereur s'étudie à propager dans le public le sentiment qui le maîtrise. Il était à la chasse lorsque la nouvelle de la mort d'Antoinette arriva et lui fut portée. Il revint sur-le-champ, vit quelques ministres, et passa près d'une heure enfermé avec le prince de Kaunitz. Ce vieillard sortit très-affecté, disant : « Devais-je m'attendre à de pareilles choses ! » Les ordres ont été donnés à l'instant même pour suspendre tout divertissement public. Les spec-

tacles furent fermés, et la cour prit le deuil pour trois mois. »

Le numéro du 28 octobre 1793 contient les lignes suivantes :

« Barrère lit une lettre de Brest du dernier jour du mois. Elle porte qu'on a reçu dans cette ville avec la joie la plus vive la nouvelle du supplice de la veuve Capet. Cette joie s'est manifestée par des chants et des illuminations. Les Bretons ont juré d'exterminer les factieux qui tenteraient de s'élever contre cet acte de la justice nationale. »

VI

Quelles qu'aient été les fautes, les erreurs, les légèretés de cette noble femme, quelque opinion que l'on se fasse sur les devoirs réciproques des peuples et des rois, il est impossible de refuser une loyale admiration, de respectueuses sympathies à cette reine courageuse, qui supporta si énergiquement les longues tortures de sa captivité et les horreurs du dernier supplice.

La révolution avait un devoir impérieux et sacré : se sauver elle-même, sauver la France de l'invasion étrangère. Qu'elle ait, pour atteindre ce but, déployé plus de rigueurs qu'il n'était absolument nécessaire d'en déployer, cela n'est pas douteux. Mais si grande que soit notre horreur pour ces excès déplorables, plus grande encore est notre admiration, plus ardent notre amour pour les grands principes qui ont créé la France moderne, qui impriment au monde un mouvement de régénération d'où commence à émerger déjà un ordre social nouveau qui aura pour bases la justice et la liberté.

Pour que cet ordre social se fonde, il est indispensable que les femmes lui viennent en aide; pour cela, il faut qu'elles échappent à l'état d'infériorité dans lequel elles sont tenues. Et c'est afin de hâter ce moment, c'est afin de leur faciliter cette tâche immense que nous leur offrons ici, loin de tout esprit de parti, le spectacle fortifiant des femmes bravant la mort et montant, sans faiblir, sur l'échafaud.

CHAPITRE III

MADAME ÉLISABETH

I

Le 10 mai 1794, la foule se pressait plus nombreuse, plus agitée que d'habitude sur les quais et sur la place de la Révolution. Des groupes d'hommes et de femmes avaient passé la nuit aux abords de la Conciergerie, d'autres autour de l'échafaud, afin de ne rien perdre du spectacle que, depuis plusieurs jours, on attendait avec grande impatience.

On savait que, la veille, Madame Élisabeth, sœur du roi Louis XVI, avait comparu devant le tribunal révolutionnaire, accompagnée de vingt-quatre accusés, parmi lesquels étaient de nobles dames, ses complices ! Complices de quoi ? accusées de quel crime? Fouquier-Tinville lui-

même, le farouche accusateur public, eût été bien embarrassé de répondre à ces questions.

Madame Élisabeth était la petite-fille de Louis XV, la sœur de Louis XVI, la belle-sœur de Marie-Antoinette. Parmi les vingt-quatre personnes qui étaient accusées avec elle, quelques-unes avaient appartenu à la société élégante et titrée, ou portaient des noms illustres; il n'en fallait pas davantage, là était leur crime.

Évidemment, elles n'aimaient pas, elles ne pouvaient pas aimer la révolution, puisque cette révolution inaugurait des principes destructifs de l'ancien ordre social : elles étaient dans leur droit à coup sûr; nous ne pouvons pas aimer ce qui nous nuit ou va nous nuire.

La révolution, elle aussi, était dans son droit; elle ne pouvait pas aimer ses ennemis; elle était menacée au dehors par les armées étrangères, au sein desquelles se trouvaient les frères, les maris, les amis de ces femmes qu'elle tenait captives; elle était menacée au dedans par des rébellions et des intrigues sans cesse renaissantes. Folle de colère, passionnée par la défense du territoire national, elle frappait aveuglément tout ce qui, de loin ou de près, appartenait à ses ennemis. Ce n'était plus la justice, c'était la guerre.

Madame Élisabeth et ses compagnes allaient donc subir les terribles lois de la guerre. Elles étaient vaincues ! *Væ victis !* Malheur aux vaincus !

Tout à coup, les cris, les chants, les apostrophes, les mille bruits qui surgissaient de la foule cessèrent.

Quatre charrettes venaient de déboucher sur la place du palais de Justice; la grille qui enceint le palais s'ouvri pour leur livrer passage, puis se referma soudain.

Bientôt, sur le seuil de la prison, apparut une femme vêtue de noir, pâle, sérieuse et calme; son attitude était digne et fière; elle monta la première sur une des charrettes, elle promena un regard ferme et bienveillant sur la foule qui observait chacun de ses mouvements; puis elle leva les yeux au ciel, ses lèvres murmurèrent une prière, et déjà elle semblait ne plus appartenir à ce monde qu'elle allait quitter.

C'était Madame Élisabeth.

Auprès d'elle, et successivement sur les autres charrettes, prirent place ses co-accusés, hommes et femmes.

Un détachement de cavalerie, le bourreau et ses valets, un huissier délégué par le tribunal révolutionnaire, prirent la tête du sinistre cortége, et les pesantes charrettes, longeant les quais populeux, se. dirigèrent vers la place de la Concorde. Dans ce temps-là on ne songeait guère à la concorde, c'était la place de la Révolution; le peuple lui donnait aussi le nom de place de la Guillotine, car le fatal instrument de mort y était en permanence.

On raconte que, pendant le trajet, et au moment où la première charrette débouchait sur le pont, un coup de vent emporta la coiffe de Madame Élisabeth, et qu'aussitôt les damss

qui allaient mourir avec elle, voyant la princesse découverte, par un mouvement spontané se décoiffèrent aussi. Elles l'eussent fait, sans doute, mais un détail nuit à la véracité de cette anecdote : toutes, Madame Élisabeth aussi bien que ses compagnes, avaient les mains liées.

Ce qui est moins contestable, c'est que lorsque les lourds véhicules furent arrivés à leur destination, le bourreau et ses aides classèrent les victimes dans l'ordre où elles devaient subir leur peine, suivant le degré de leur culpabilité, c'est-à-dire suivant le plus ou moins d'éclat des noms qu'elles portaient.

Madame Élisabeth, étant princesse de sang royal, monta la dernière sur l'échafaud.

L'huissier faisait l'appel des noms; la victime appelée s'avançait, s'inclinait respectueusement devant Madame Élisabeth, puis se livrait au bourreau. Vous figurez-vous cette femme voyant tomber sous ses yeux vingt-quatre têtes sanglantes avant de subir elle-même le dernier supplice!

Chaque fois que le couteau tombait pour se redresser rouge de sang, des applaudissements, des cris s'échappaient de la foule stupide qui entourait l'échafaud. Madame Élisabeth demeurait impassible; son tour vint enfin : elle gravit sans faiblir les marches de la plate-forme. Dans un brusque mouvement qu'il fit pour l'attacher à la fatale bascule, le bourreau dérangea le fichu de la princesse et découvrit son épaule; elle tressaillit et fit un effort instinctif pour rompre ses liens, mais se voyant impuissante : « Au

nom du ciel, monsieur, dit-elle au bourreau, couvrez-moi ! »

Un instant après sa belle tête roulait parmi ces monceaux de têtes hideusement contractées dans les dernières convulsions de l'agonie.

II

Madame Élisabeth avait trente ans à peine ; elle était née le 3 mai 1764 : parmi les femmes qui moururent le 10 mai 1794 avec elle, les unes étaient plus jeunes, d'autres avaient déjà la majesté de l'âge. Toutes, nobles ou bourgeoises, moururent héroïquement, sans proférer une plainte, sans trahir le moindre sentiment de frayeur.

La mort les trouva impassibles, et toutes les femmes que le fer moissonna pendant la tourmente révolutionnaire moururent ainsi ; patriciennes, plébéiennes, toutes témoignèrent d'un courage admirable, d'un calme profond, d'une vigueur morale que nous ne saurions trop hautement, trop sincèrement admirer.

Nous l'avons dit : ce n'est point une œuvre de parti politique que nous faisons ici ; nous écrivons ce livre avec une grande passion au cœur, la passion de la femme. Nous éprouvons un ardent besoin de glorifier notre mère, en

glorifiant son sexe, en le montrant capable de tous les dévouements, de toutes les vertus, de tous les courages.

La révolution a fait ce qu'elle devait faire, elle a assuré son salut : nous n'avons point ici à rechercher la valeur, la moralité des moyens qu'elle a mis en œuvre pour se sauver elle-même. Nous pouvons, à distance, déplorer la brutalité de ces moyens; mais, quoi qu'elle ait fait, nous la bénissons puisqu'elle a sauvé les principes qui doivent régénérer le monde. Régénération lente et difficile ! Sachons-le bien, nous ne régénérerons rien, ni le monde, ni les sociétés, ni nous-mêmes sans le concours des femmes : et il faut bien le dire, ce concours nous ne l'avons pas. La révolution ne l'a pas. Les femmes sont avec le prêtre, et le prêtre, soumis pieds et poings liés au haut clergé, est dans le camp opposé : la plus habile politique, l'œuvre la plus utile aujourd'hui, c'est la politique, c'est l'œuvre qui conquerra les femmes à l'idée nouvelle, à l'idée d'émancipation des peuples, d'émancipation d'elles-mêmes par l'instruction, par le travail.

Mais quelques mots encore de Madame Élisabeth.

Ainsi que nous l'avons dit, elle était sœur de Louis XVI, et des princes qui ont régné sous les noms de Louis XVIII et de Charles X : elle était née à Versailles le 3 mai 1764 du Dauphin Louis et de Marie-Joséphine de Saxe.

Enfant, elle avait une nature violente, indomptable, emportée; grâce à de sages gouvernantes, MMmes de Mackau et de Marsac, ce caractère s'assouplit, s'apaisa, si bien que

plus tard, Madame Élisabeth se fit remarquer par une bonté inaltérable, par un calme qui ne se démentit pas un seul instant au milieu des douleurs de la captivité et de l'agonie.

Elle avait quinze ans, lorsque son frère aîné, devenu roi, lui donna le château de Montreuil et organisa sa maison. Là elle se créa un petit monde à elle, et si grande était sa charité que lorsque l'argent manquait pour les pauvres, on vendait carrosses, chevaux, bijoux.

Quand Louis XVI se maria, Marie-Antoinette trouva dans sa belle sœur des dispositions bienveillantes, mais réservées; il fallut les malheurs communs pour rapprocher ces deux natures antipathiques l'une à l'autre. Madame Élisabeth adorait son frère aîné, et ce fut poûr ne pas s'éloigner de lui qu'elle refusa de se marier, malgré les raisons d'État que l'on faisait valoir auprès d'elle.

On sait qu'après la mort de Louis XVI, Marie-Antoinette fut transférée à la Conciergerie; dès lors, Madame Élisabeth s'adonna entièrement à l'éducation de sa nièce, qui fut plus tard Mme la duchesse d'Angoulême.

Durant sa captivité, elle avait composé une prière, qu'elle récitait tous les jours, pour soutenir son courage ébranlé par tant de malheurs; la voici :

« Que m'arrivera-t-il, ô mon Dieu, je n'en sais rien ! Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez réglé, prévu ou ordonné de toute éternité; cela me suffit, ô mon Dieu, cela me suffit; j'adore vos décrets éternels et

impénétrables, je m'y soumets de tout mon cœur pour l'amour de vous, je veux tout, j'accepte tout, je vous fais le sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de J.-C. mon divin sauveur ; je vous demande, en son nom et par ses mérites, la patience dans mes peines et la soumission parfaite qui vous est due pour tout ce que vous voulez ou permettez. Ainsi-soit-il. »

III

Un rayon d'espoir vint éclairer la captivité de Madame Élisabeth ; elle crut un instant à un échange de prisonniers dans lequel elle aurait été comprise : ce n'était pas un échange, c'était son acte d'accusation qui se préparait, c'était son arrêt de mort.

On exhuma contre elle un document qui avait servi à perdre la reine, c'est un procès-verbal odieux :

« Cejourd'hui, 13 brumaire, an II de la République une et indivisible (3 décembre 1793), nous, commissaires de la Commune, de service au Temple, sur l'avertissement à nous donné par le citoyen Simon que Charles Capet avait à dénoncer des faits qu'il nous importait de connaître pour le

salut de la République, nous nous sommes transportés à quatre heures de relevée dans l'appartement dudit Charles Capet, qui nous a déclaré ce qui suit :

» Que depuis environ quinze jours ou trois semaines, il entend les détenues frapper tous les jours consécutifs entre six et neuf heures; que depuis avant-hier ce bruit s'est fait un peu plus tard et a duré plus longtemps que les jours précédents ; que ce bruit paraît sortir de l'endroit correspondant au bûcher ; que de plus il connaît, à la marche qu'il distingue de ce bruit, que pendant ce temps les détenues quittent la place du bûcher par lui indiqué, pour se transporter dans l'embrasure de la fenêtre de leur chambre à coucher, ce qui fait présumer qu'elles cachent quelques objets dans ces embrasures. Il pense que ce pourrait être de faux assignats, mais qu'il n'en est pas sûr, et qu'elles pourraient les passer par la fenêtre pour les communiquer à quelqu'un.

» Ledit Charles nous a également déclaré que dans le temps qu'il était avec les détenues, il a vu un morceau de bois garni d'une épingle crochue et d'un long ruban, avec lequel il suppose que les détenues ont pu communiquer par lettres avec feu Capet.

» Et que de plus ledit Charles se rappelle qu'il lui a été dit que s'il descendait avec son père, il lui fît ressouvenir de passer tous les jours à huit heures et demie du soir dans le passage qui conduit à la tourelle, où se trouve une fenêtre de l'appartement des détenues.

» Charles Capet nous a déclaré de plus qu'il était fortement persuadé que les détenues avaient quelques intelligences ou correspondances avec quelqu'un.

» De plus il nous a déclaré qu'il avait entendu lire dans une lettre que Cléry avait proposé à feu Capet le moyen de correspondance présumé par lui, déclarant que Capet aurait répondu à Cléry que cela ne pouvait se pratiquer, et que cette réponse n'avait été faite à Cléry qu'à la fin; qu'il ne se douta pas de l'existence de ladite correspondance.

» Déclare qu'il a vu les détenues fort inquiètes parce qu'une de leurs lettres était tombée dans la cour.

» Ayant demandé au citoyen Simon s'il avait connaissance du bruit ci-dessus énoncé, il a répondu qu'ayant l'ouïe un peu dure, il n'avait rien entendu, mais que la citoyenne Simon, son épouse, a confirmé les dires dudit Charles Capet, relativement au bruit.

» Ledit citoyen Simon nous a dit que, depuis environ huit jours, ledit Charles Capet se tourmentait pour faire sa déclaration aux membres du conseil.

» Lecture faite auxdits déclarants, ont reconnu contenir vérité, et ont signé lesdits jour et an que dessus.

» *Signé*, CHARLES CAPET, SIMON,
femme SIMON, RÉMY, SÉGUY, ROBIN, SILLANS.

» D'après la déclaration ci-dessus, la susdite commission a fait une visite fort exacte dans l'appartement des détenues, elle n'y a rien trouvé qui puisse donner de l'inquiétude; elle

a cependant remarqué que, dans le cabinet de garde-robe, à la fenêtre qui fait face à la porte, il y a deux barreaux de traverse qui sont descellés des deux bouts et qui paraissent aussi l'être depuis longtemps.

» La présente déclaration a été écrite mot pour mot, sur les registres des procès-verbaux du Temple. »

Suivent les signatures.

Cette infâme dénonciation arrachée à un malheureux enfant que Simon et sa femme — deux monstres ! — torturaient à plaisir, cette dénonciation, disons-nous, ne pouvait rien prouver contre qui que ce fût, mais moins encore contre Madame Élisabeth que contre personne. Il fallut trouver une autre base d'accusation.

Le 20 floréal an II (9 mai 1794), l'huissier Monet présenta au conseil une lettre de l'accusateur public Fouquier-Tinville portant sommation de remettre au susdit Monet la sœur de Capet en conséquence du mandat d'arrêt dont il était porteur.

Le conseil livra immédiatement l'accusée. Élisabeth sortit du Temple vers sept heures trois quarts. Elle fut transférée à la Conciergerie, puis menée à la chambre du conseil, où elle subit l'interrogatoire secret consigné au procès-verbal que nous reproduisons :

« Cejourd'hui, 20 floréal, l'an II de la République française une et indivisible, nous, Gabriel Deliége, vice-président du tribunal révolutionnaire, assisté d'Anne Ducray, commis-

greffier du tribunal, et en présence d'Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, avons fait amener de la maison d'arrêt, dite de la Conciergerie, la ci-après nommée, à laquelle nous avons demandé ses noms, surnoms, âge, profession, pays et demeure.

A répondu se nommer Élisabeth-Marie Capet, sœur de Louis Capet, âgée de trente ans, native de Versailles, département de Seine-et-Oise.

D. Avez-vous, avec le dernier tyran, conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple français?

R. J'ignore à qui vous donnez ce titre, mais je n'ai jamais désiré que le bonheur des Français.

D. Avez-vous entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République et notamment avec les frères de Capet et les vôtres, et ne leur avez-vous pas fourni des secours en argent?

R. Je n'ai jamais connu que des amis des Français; jamais je n'ai fourni de secours à mes frères, et depuis le mois d'août 1792, je n'ai reçu de leurs nouvelles ni ne leur ai donné des miennes.

D. Ne leur avez-vous pas fait passer des diamants?

R. Non.

D. Je vous fais observer que votre réponse n'est point exacte sur l'article des diamants, attendu qu'il est notoire que vous avez fait vendre vos diamants en Hollande et autres pays étrangers, et que vous avez fait passer le prix en

provenant, par vos agents, à vos frères pour les aider à soutenir leur rébellion contre le peuple français.

R. Je dénie le fait parce qu'il est faux.

D. Je vous fais observer que, dans le procès qui eut lieu en novembre 1792, relativement au prétendu vol des diamants que vous portiez autrefois, il a pareillement été prouvé que le prix en avait été transmis à vos frères par vos ordres, pour quoi je vous somme de vous expliquer catégoriquement sur ces faits.

R. J'ignore les vols dont vous venez de me parler; j'étais à cette époque au Temple, et je persiste au surplus dans ma précédente dénégation.

D. N'avez-vous pas eu connaissance que le voyage déterminé par votre frère Capet et Marie-Antoinette pour Saint-Cloud, à l'époque du 18 avril 1791, n'avait été imaginé que pour saisir l'occasion de sortir de France?

R. Je n'ai eu connaissance de ce voyage que par l'intention qu'avait mon frère de prendre l'air, attendu qu'il n'était pas bien portant.

D. Je vous demande s'il n'est pas vrai, au contraire, que le voyage n'a été arrêté que par suite de conseils de différentes personnes qui se rendaient alors habituellement au ci-devant château des Tuileries, notamment de Bonnal, ex-évêque de Clermont, et autres prélats et évêques, et vous-même n'avez-vous pas sollicité le départ de votre frère?

R. Je n'ai point sollicité le départ de mon frère, qui n'a été décidé que d'après l'avis des médecins.

5.

D. N'est-ce pas pareillement à votre sollicitation et à celle de Marie-Antoinette, votre belle-sœur, que Capet, votre frère, a fui de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791?

R. J'ai appris dans la journée du 20 que nous devions tous partir dans la nuit suivante, et je me suis conformée à cet égard aux ordres de mon frère.

D. Le motif de ce voyage n'était-il pas de sortir de France et de vous réunir aux émigrés et autres ennemis du peuple français?

R. Jamais mon frère ni moi n'avons eu l'intention de quitter notre pays.

D. Je vous fais observer que cette réponse ne paraît pas exacte; car il est notoire que Bouillé avait donné les ordres à différents corps de troupes de se trouver à un point convenu, pour protéger cette évasion, de manière à pouvoir vous faire sortir, ainsi que votre frère et autres, du territoire français, et que même tout était préparé à l'abbaye d'Orval, située sur le territoire du despote autrichien, pour vous recevoir; et vous fais observer, au surplus, que les noms supposés par vous et votre frère ne permettent pas de douter de vos intentions.

R. Mon frère devait aller à Montmédy, et je ne lui connaissais pas d'autres intentions.

D. Avez-vous connaissance qu'il ait été tenu des conciliabules secrets chez Marie-Antoinette, ci-devant reine de France, lesquels s'appelaient *comité autrichien?*

R. J'ai parfaitement connaissance qu'il n'y en a jamais eu.

D. Je vous fais observer qu'il est cependant notoire que les conciliabules se tenaient de deux jours l'un, depuis minuit jusqu'à trois heures du matin, et que même ceux qui étaient admis passaient par la pièce que l'on appelait alors la galerie de tableaux.

R. Je n'en ai aucune connaissance.

D. N'étiez-vous point au palais des Tuileries les 28 février 1791, 20 juin et 10 août 1792?

R. J'étais au château les trois jours, et notamment le 10 août 1792, jusqu'au moment où je me suis rendue avec mon frère à l'Assemblee nationale.

D. Ledit jour 28 février, n'avez-vous pas eu connaissance que le rassemblement des ci-devant marquis, chevaliers et autres, armés de sabres et de pistolets, était encore pour favoriser une nouvelle évasion de votre frère et de touto sa famille, et que l'affaire de Vincennes, arrivée le même jour, n'avait été imaginée que pour faire diversion?

R. Je n'en ai aucune connaissance.

D. Qu'avez-vous fait dans la nuit du 9 au 10 août?

R. Je suis restée dans la chambre de mon frère, où nous avons veillé.

D. Je vous fais observer qu'ayant chacun vos appartements, il paraît étrange que vous vous soyez réunis dans celui de votre frère, et sans doute que cette réunion avait un autre motif, que je vous interpelle d'expliquer.

R. Je n'avais d'autre motif que celui de me réunir toujours chez mon frère lorsqu'il y avait des mouvements dans Paris.

D. Cette même nuit, n'avez-vous pas été avec Marie-Antoinette dans une salle où étaient des Suisses occupés à faire des cartouches, et notamment n'y avez-vous pas été de neuf heures et demie à dix heures du soir ?

R. Je n'y ai pas été et n'ai nulle connaissance de cette salle.

D. Je vous fais observer que cette réponse n'est point exacte, car il est établi, dans différents procès qui ont eu lieu au tribunal du 17 août 1792, que Marie-Antoinette et vous aviez été plusieurs fois, dans la nuit, trouver les gardes-suisses, et que vous les aviez fait boire, et les aviez engagés à confectionner la fabrication des cartouches, dont Marie-Antoinette en vit mordre plusieurs.

R. Cela n'a pas existé et je n'en ai aucune connaissance.

D. Je vous représente que les faits sont trop notoires pour ne pas vous rappeler les différentes circonstances relatives à ceux par vous déniés, et pour ne pas savoir le motif qui avait déterminé les rassemblements de troupes de tout genre qui se sont trouvés cette même nuit aux Tuileries; pour quoi je vous somme de déclarer si vous persistez, comme dans vos précédentes dénégations, à nier les motifs de ces rassemblements?

R. Je persiste dans mes précédentes dénégations, et

j'ajoute que je ne connaissais pas de motifs de rassemblements ; je sais seulement, comme je l'ai déjà dit, que les corps constitués pour la sûreté de Paris, étaient venus avertir mon frère qu'il y avait du mouvement dans les faubourgs, et que dans cette occasion, la garde nationale se rassemblait pour sa sûreté, comme la Constitution le prescrivait.

D. Lors de l'évasion du 20 juin, n'est-ce pas vous qui avez emmené les enfants ?

R. Non, je suis sortie seule.

D. Avez-vous un défenseur, ou voulez-vous en nommer un ?

R. Je n'en connais pas.

« De suite, nous lui avons nommé Chauveau-Lagarde pour conseil.

» Lecture faite du présent interrogatoire, a persisté et a signé avec nous et notre greffier.

» *Signé* : ÉLISABETH-MARIE, A. Q. FOUQUIER,
» DELIÉGE, DUCRAY, *greffier*. »

A cet interrogatoire étaient jointes plusieurs pièces constatant qu'Élisabeth avait fait parvenir à ses frères ses diamants, pour payer les troupes qu'ils entretenaient contre la France.

Ensuite le greffier donna lecture de l'acte d'accusation ainsi conçu :

« Antoine Fouquier, accusateur public près le tribunal

révolutionnaire, expose que c'est à la famille Capet que le peuple français doit tous les maux dans lesquels il a gémi pendant tant de siècles.

» C'est au moment où l'excès de l'oppression a forcé c peuple de briser ses chaînes, que toute cette famille s'est réunie pour le plonger dans un esclavage plus cruel encore que celui dont il voulait sortir. Les crimes de tout genre, les forfaits amoncelés de Capet, de la Messaline Antoinette, et des deux frères d'Élisabeth, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en tracer ici le tableau; ils sont écrits en caractères de sang dans les annales de la révolution, et les atrocités inouïes exercées par les barbares émigrés ou les sanguinaires satellites des despotes; les meurtres, les incendies, les ravages; enfin, les assassinats inconnus aux monstres les plus féroces, qu'ils commettaient sur le territoire français, sont encore commandés par cette détestable famille pour livrer de nouveau une grande nation au despotisme et aux fureurs de quelques inconnus.

» Élisabeth a partagé tous ces crimes; elle a coopéré à toutes ces trames, à tous ces complots formés par ses infâmes frères, par la scélérate impudique Antoinette et toute la horde des conspirateurs qui s'étaient réunis autour d'eux; elle a été associée à tous les projets, elle a encouragé tous les assassins de la patrie. Les complots de juillet 1789, la conjuration du 6 octobre suivant, dont les d'Estaing, Villeroy et autres qui viennent d'être frappés du glaive de la loi, étaient les agents; enfin toute cette chaîne

non interrompue de conspirations pendant quatre ans entiers, ont été suivis et secondés de tous les moyens qui étaient au pouvoir d'Élisabeth. C'est elle qui, au mois de juin 1791, a fait passer les diamants qui étaient une propriété nationale, à l'infâme d'Artois, son frère, pour le mettre en état d'exécuter les projets concertés avec lui, et de soudoyer les assassins contre la patrie ; c'est elle qui entretenait avec son autre frère, devenu aujourd'hui l'objet de la dérision et du mépris des despotes coalisés chez lesquels il est allé déposer son imbécile et lourde nullité, la correspondance la plus active ; c'est elle qui voulait, par l'orgueil et le dédain... avilir et humilier les hommes libres qui consacraient leur temps à garder leur tyran ; c'est elle enfin qui prodiguait des soins aux assassins envoyés aux Champs-Élysées par le despote, pour provoquer les braves Marseillais, et qui pansait les blessures qu'ils avaient reçues dans leur fuite précipitée. Élisabeth avait médité avec Capet et Antoinette, le massacre des citoyens de Paris, dans l'immortelle journée du 10 août ; elle veillait dans l'espoir d'être témoin de ce carnage nocturne ; elle aidait la barbare Antoinette à mordre des balles, et encourageait par ses discours les jeunes personnes que des prêtres fanatiques avaient conduites au château pour cette horrible occupation. Enfin, trompée dans l'espoir que toute cette horde de conspirateurs avait, que tous les citoyens se présenteraient pendant la nuit pour renverser la tyrannie, elle fuit au jour avec le tyran et sa femme, et fut attendre

dans le temple de la souveraineté nationale que la horde d'esclaves soudoyés et dévoués aux forfaits de cette cour parricide, eût noyé la liberté dans le sang des citoyens, et lui eût fourni ensuite les moyens d'égorger ses représentants, au milieu desquels ils avaient été chercher un asile.

» Enfin on l'a vue, depuis le supplice mérité du plus coupable des tyrans qui ait déshonoré la nature humaine, provoquer le rétablissement de la tyrannie, en prodiguant avec Antoinette, au fils de Capet, les hommages de la royauté et les prétendus honneurs dus au trône. »

Après la lecture de cet acte d'accusation, qui ne laissait aucun espoir à la défense, Élisabeth fut interrogée de nouveau et, comme dans son premier interrogatoire, elle nia tout ce qu'on lui imputait.

Le tribunal rendit ensuite le jugement suivant : « Attendu.... qu'il est constant qu'Élisabeth Capet..... est convaincue d'être complice de ces complots, etc. ;

» En conséquence, le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public en son réquisitoire, et les lois par lui invoquées sur l'application de la peine, a condamné à la peine de mort Élisabeth Capet, ainsi que les vingt-quatre autres dénommés ci-dessus, compris avec elle dans le même acte d'accusation. »

Elle entendit son arrêt de mort sans manifester aucune émotion. Elle prononça seulement ces paroles : « C'est bien ! je vais me préparer à mourir ! »

Nous avons dit comment elle mourut.

CHAPITRE IV

MADAME ROLAND

I

Parmi tant de nobles, belles ou gracieuses femmes qui gravirent intrépidement les marches de l'échafaud, nulle ne fut plus intelligente, plus ardente, mieux organisée que Mme Roland ; nulle, à coup sûr, ne fut plus dévouée à la cause de la révolution. Des circonstances exceptionnelles firent d'elle l'Égérie, l'âme d'un grand parti politique. Elle expia héroïquement l'influence qu'elle avait exercée et le tort impardonnable, surtout en temps de révolution, d'avoir trop tôt raison.

En 1754, un artiste distingué, peintre et graveur en taille douce, Philipon, vivait honorablement à Paris du produit de son travail. Sa jeune femme mit le comble à son bon-

heur en le rendant père d'une petite fille qui reçut les prénoms de Manon-Jeanne. L'enfant grandit sous les douces influences de l'amour paternel et maternel ; comme la plupart des enfants tendrement aimés, Jeanne fut d'une précocité intellectuelle vraiment extraordinaire. Elle n'apprenait pas, elle devinait ; on eût dit qu'elle n'avait qu'à se souvenir de choses antérieurement apprises dans des existences précédentes.

Elle avait six ans à peine lorsque, trottinant, furetant dans l'atelier de son père, elle découvrit un traité de l'art héraldique. Peu de temps après, elle possédait la science, alors très-importante, du blason, aussi bien que d'Hozier.

Puis elle dénicha un Plutarque. Ce fut une passion ; elle savait par cœur la vie des hommes illustres. Puis, ce furent les Pères de l'Église, puis les philosophes. La lecture des œuvres de J.-J. Rousseau fit une impression profonde sur cette merveilleuse organisation. Elle y puisa cette énergie calme qui devait plus tard se manifester en des circonstances si graves et au milieu d'événements si solennels.

Mais qu'on était loin de les prévoir alors !

Jeanne était devenue une jeune fille qui ressemblait peu aux jeunes filles de son âge et de son temps. Il fallait songer à la marier. Pour elle, c'était le moindre de ses soucis. Indépendamment de ce que ses études, ses lectures l'avaient peu préparée à l'amour et au mariage, elle n'avait qu'une passion, celle du foyer domestique. Elle adorait sa mère, femme de grâce exquise et de mérite modeste, qui

était bien digne, à tous égards, du culte que sa fille lui avait voué.

On était alors en 1775. Mme Philipon tomba malade et fut ravie aux tendresses qui l'entouraient. Jeanne faillit succomber à cette immense douleur; mais son père avait besoin d'elle, elle se releva pour prendre la direction de la maison paternelle, non en philosophe, non en bas bleu, mais en ménagère intelligente.

Sur ces entrefaites, bien des partis se présentèrent. Mlle Philipon les refusa. M. Roland de la Platrière, inspecteur des manufactures à Amiens, étant de passage à Paris, visita l'atelier du célèbre graveur. Il vit Jeanne, s'en éprit, et demanda sa main. M. Roland était-il jeune, beau, brillant? Voici le portrait que Jeanne en traça elle-même à cette époque :

« ..... Je vis un homme de quarante et quelques années, haut de stature, négligé dans son attitude, avec cette espèce de raideur que donne l'habitude du cabinet; mais ses manières étaient simples et faciles, et, sans avoir le fleuri du monde, elles alliaient la politesse de l'homme bien né à la gravité du philosophe. De la maigreur, le teint accidentellement jaune, le front déjà peu garni de cheveux et très-découvert, n'altéraient point des traits réguliers, mais les rendaient plus respectables que séduisants. Au reste, un sourire extrêmement fin et une vive expression développaient sa physionomie et la faisaient sortir comme une

figure toute nouvelle quand il s'animait dans le récit, ou à l'idée de quelque chose qui lui fût agréable. Sa voix était mâle, son parler bref comme celui d'un homme qui n'aurait pas la respiration très-longue ; son discours, plein de choses, parce que sa tête était remplie d'idées, occupait l'esprit plus qu'il ne flattait l'oreille ; sa diction était quelquefois piquante, mais revêche et sans harmonie. »

Nous compléterons par une anecdote peu connue ce portrait, destiné à séduire plutôt une élève de J.-J. Rousseau qu'une fille de vingt ans.

Lors de la nomination de Roland au ministère de l'intérieur, tous les ministres, conduits par Dumouriez, se rendaient auprès du roi. La situation était grave, la royauté allait succomber ; elle avait, et à sa dernière heure pour ainsi dire, confié le portefeuille de l'intérieur à Roland, qu'environnait une incontestable réputation de probité. Le nouveau ministre avait gardé, dans les honneurs, le costume qui faisait écrire à sa femme qu'il était négligé dans son attitude, et, certes, la plume si caustique de Mme Roland avait été pour cette fois bien indulgente. Arrivés au palais, les ministres reçus par le grand chambellan allaient être introduits devant le roi, lorsque le malheureux officier poussa un cri de surprise. Son œil, habitué aux somptueux costumes des courtisans, venait de s'arrêter sur la mise plus que modeste de M. Roland. Dumouriez intercepta ce regard désolé, et, se tournant vers le

malheureux chambellan, il leva les yeux au ciel en disant gravement : Tout est perdu, monsieur, il n'a pas de boucles à sessouliers !

Tel était l'homme que Mlle Jeanne Philipon accepta pour mari. Les premières années de son mariage furent assez tristes. Peu soucieux du mérite de sa femme, Roland, qui écrivait beaucoup, la prenait pour copiste et lui faisait corriger ses épreuves. Elle remplissait, sans se plaindre, cet humble rôle, fort occupée des soins de sa maison, lorsque la révolution éclata.

II

Ce grand événement qui allait changer la face du monde opéra tout d'abord un brusque changement dans ce laborieux intérieur.

Nourrie de fortes études, connaissant à fond l'antiquité grecque et latine, Mme Roland défendit, avec toute l'ardeur de son caractère, les idées nouvelles. Elle rêva une république forte et pure que des héros de Plutarque auraient administrée. Elle exprimait ses idées avec une telle netteté, une telle puissance; cet esprit toujours replié sur lui même eut un si brillant réveil que Roland en fut sub-

jugué. Dès cet instant, les rôles changèrent, ce fut lui qui devint copiste et qui corrigea les épreuves de sa femme.

Le beau rêve de Mme Roland ne se réalisa pas. Les institutions humaines marchent, à travers de douloureux tâtonnements, vers leur incessant perfectionnement. La lutte fut longue et terrible. La révolution rencontra au dedans et au dehors des ennemis acharnés. Il fallait vaincre, vaincre, c'est-à-dire sauver la révolution à tout prix. Le sang coula par torrents.

Laissons parler Mme Roland, cette âme qui, suivant une expression de Corneille, *était toute romaine :*

« Je pleure le sang versé, écrivait-elle à un de ses amis ; on ne saurait être trop avare de celui des humains. Mais je suis bien aise qu'il y ait des dangers. Je ne vois que cela pour vous fouetter et vous faire aller. La fermentation règne dans toute la France ; ses degrés sont combinés avec les mesures extérieures ; la force publique n'est point organisée, et Paris n'a point encore assez influencé l'Assemblée pour l'obliger de faire tout ce qu'elle doit.

» J'attends de vos sections des arrêtés vigoureux ; s'ils trompent mon attente, je croirai qu'il me faut gémir sur les ruines de Carthage, et tout en continuant de prêcher pour la liberté, je désespérerai de la voir affermie dans mon pays malheureux...

» Si j'apercevais la plus petite intrigue dirigée contre



le bien de la patrie, je me dépêcherais de la dénoncer à l'univers.

» Le sage ferme les yeux sur les torts ou les faiblesses de l'homme privé, mais le citoyen ne doit pas faire grâce, même à son père, quand il s'agit du bien public.

» On voit bien que tous ces hommes tranquilles n'avaient pas admiré Brutus avant que la révolution l'eût mis à la mode... »

Et dans une autre lettre :

« ..... Votre bonne lettre nous donne de bien mauvaises nouvelles ; nous avons rugi en les apprenant et en lisant les papiers publics. On va nous *plâtrer* une mauvaise Constitution, comme on a *gâché* notre Déclaration incomplète et fautive..... Il faut enflammer votre courage et celui de tous les bons citoyens, il faut réclamer, tonner, effrayer.

» .. .. Adieu, si vous vous désolez, je dirai que vous faites un rôle de femme que je ne voudrais pas prendre pour moi. Il faut *veiller* et *prêcher* jusqu'au dernier souffle ou ne pas se mêler de révolution... »

Mme Roland écrivit, à cette époque, dans le *Courrier de Lyon* de remarquables articles qui attirèrent l'attention sur ce journal et lui conquirent promptement une des premières places parmi les journaux avancés.

En 1791, elle vint à Paris avec son mari : ce dernier hésitait à se présenter au club des Jacobins ; elle l'y entraîna.



Liée avec les députés, les hommes les plus remarquables du temps, elle employa sa merveilleuse intelligence à propager les principes démocratiques. Elle fonda un journal, le *Républicain*, qui parut au moment de la fuite de Louis XVI, et n'eut que deux numéros.

Elle était l'amie de la Gironde ; excitant et animant tout et tous autour d'elle, répandant en apostrophes éloquentes la passion qui l'animait, elle décida son mari à accepter le portefeuille de l'intérieur. La situation était périlleuse. Louis XVI avait déclaré renoncer à son droit de *veto*, puis revenant brusquement sur sa parole, il refusait de ratifier le décret contre les prêtres insermentés ! Il fallait trouver un moyen de forcer le roi ; tous les ministres inquiets, anxieux, hésitaient, Mme Roland trouva le moyen. Devant tous ces hommes embarrassés, elle expliqua la situation. Séance tenante, elle écrivit au roi cette lettre qui est restée un des documents les plus importants de cette époque tourmentée et dont il nous paraît utile de citer ici quelques fragments ; mieux que tout ce que nous en pourrions dire, ils aideront à faire connaître cette femme célèbre :

« Paris, le 19 mai 1791, l'an IV de la liberté.

» Sire !

» La première chose que vous doivent des ministres honorés de votre confiance, c'est la vérité. C'est elle qu'il importe le plus à Votre Majesté de connaître, c'est elle qui

parvient toujours le plus difficilement auprès du trône, parce que beaucoup de passions ont intérêt de l'écarter. L'obligation de vous la dire est chère à des hommes qui se glorifient d'avoir une patrie et qui reconnaissent dans votre personne le roi constitutionnel d'un peuple libre... Hommes du peuple et citoyens avant tout, nous ne pouvions être et demeurer ministres que du chef suprême du pouvoir exécutif des lois, pour lesquelles nous devons vivre et mourir.

» Votre Majesté nous répète tous les jours qu'elle veut qu'on exécute la Constitution, et les raisons qu'elle énonce, et les sentiments qu'elle exprime nous attestent également cette volonté sincère ; mais le peuple est persuadé qu'il se débite souvent autour d'elle des propositions très-inconstitutionnelles ; que ces propositions s'insinuent au prince royal sur le ton de l'intérêt et de la plainte ; que des femmes égarées, dont les principes sont assez connus, et dont les parents sont émigrés, lui représentent l'Assemblée nationale et les patriotes comme ennemis de sa famille ; il croit voir ainsi semer l'erreur, la crainte et les haines injustes dans cette jeune âme qui ne devrait s'ouvrir qu'aux grands principes de la justice éternelle. Il croit que l'héritier du trône est préparé par son éducation à une opposition formelle avec la majorité de la nation qui pourrait être son appui, mais qui ne saurait jamais l'être que d'un prince nourri dans l'amour de la Constitution.

» Quant à nous, Sire, témoins et pénétrés des intentions, des désirs de Votre Majesté pour le bonheur de la France,

nous ne pouvons nous dissimuler que des hommes pervers cherchent à la tromper par des récits faux ou exagérés, propres à la contrister et à détruire sa confiance dans une nation qu'on lui représente sous des couleurs hideuses.

» En vain nous répétons à ce peuple effrayé les expressions de dévouement de Votre Majesté à la Constitution. Ces expressions, s'écrie-t-on, ce langage ne se trouvent-ils point dans la lettre qu'écrivit, au nom du roi, le ministre Montmorin au mois d'avril 1791 ? Qu'est-il arrivé depuis? Que doit-on attendre des mêmes expressions ? C'est par les faits seuls qu'il est permis de juger, et tant que les entours du roi respireront la haine de la révolution, tant que sa volonté prononcée n'aura pas fait pâlir et s'éloigner de lui tout ennemi de la Constitution, nous le croyons trompé et nous doutons de sa volonté même.

» La France est parvenue à l'époque de sa révolution qui doit en assurer le triomphe par de prompts succès, ou le préparer par de longs malheurs. Ce triomphe est immanquable; mais ou la génération présente en sera le témoin, ou elle l'achètera, pour la suivante, d'une partie de son sang... Dans le premier cas, Sa Majesté partagera la jouissance de la victoire et de la paix; dans le second, elle n'évitera point les malheurs communs; eh! qui sait les victimes qu'ils pourraient faire? Le retour de l'ancien ordre de choses est impossible; dès qu'une fois les idées de justice, de liberté, d'égalité sont répandues dans la masse ac-

tive du peuple, elles germent et se développent toujours de plus en plus. . . . . Le sentiment du *fait* s'unit à l'opinion du *drôit*; il en résulte la passion la plus ardente, la plus fière et la plus puissante, celle de l'indépendance que rien ne saurait aliéner, et qui ne peut être réglée que par la *loi*. Le rétablissement de la noblesse, sous quelque forme qu'on l'envisage, n'est pas plus possible que celui des *états*.

» Vous-même, Sire, en acceptant cette Constitution, vous avez lié votre sort au sien d'une telle manière, que votre bonheur ne peut plus résulter que de sa parfaite observation : l'attaquer, c'est ébranler votre trône, offenser votre personne, c'est supposer que vous avez pu jurer contre votre conscience, ou vouloir vous arracher à vos propres serments pour vous livrer (contre le vœu de l'empire) au soutien d'un parti qui n'est propre qu'à le troubler, et dont les desseins ambitieux ne sauraient avoir d'exécution que par les ravages et la mort.

» Nous dirons également la *vérité* à nos concitoyens, en protestant de la sagesse des discours de Votre Majesté, de sa manifestation soutenue des sentiments les plus purs et les plus constitutionnels. Nous la dirons à nous-mêmes en nous répétant qu'il importe peu à l'homme de bien d'occuper tel ou tel poste, pourvu qu'il y soit fidèle à son devoir et qu'il le remplisse jusqu'à la mort. »

Mme Roland nous raconte elle-même l'impression que

causa la lecture de cette lettre : « Tous approuvaient l'idée, mais sur l'exécution la plupart différaient : Clavière ne voulait point de telles phrases, Duranton voulait temporiser, Lacoste n'était pas pressé de mettre sa signature. Comme les mesures de ce genre doivent être l'effet d'un prompt aperçu et d'un sentiment vif, le peu de succès de la première sensation nous avertit de ne pas la réitérer. Il fallait donc se réduire à une démarche isolée. . . . .

» Je fis la fameuse lettre. Je m'arrête ici un moment pour éclairer des doutes et fixer l'opinion de beaucoup de personnes, dont la plupart ne m'attribuent quelque mérite que pour l'ôter à mon mari, et dont plusieurs autres me supposent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'est pas le mien. L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier; j'écrivais avec lui comme j'y mangeais, parce que l'un m'était presque aussi naturel que l'autre, et que, n'existant que pour son bonheur, je me consacrais à ce qui lui faisait le plus de plaisir. Il décrivait des arts, j'en décrivais aussi, quoiqu'ils m'ennuyassent; il aimait l'érudition, nous faisions des recherches; il se délassait à envoyer quelque morceau littéraire à une académie, nous le travaillions de concert ou séparément, pour comparer ensuite et préférer le meilleur, ou refondre les deux; il aurait fait des homélies, que j'en aurais composé. Il devint ministre, je ne me mêlai point de l'administration; mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruc-

tion, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avions l'usage, et pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus que lui le temps de conduire.

» ..... Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur; son activité, son savoir sont bien à lui, comme sa probité ; avec moi, il a produit plus de sensation, parce que je mettais dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charme de sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. »

Roland signa seul la lettre, qui subit quelques modifications. Le résultat ne se fit pas attendre. Le ministre fut destitué, et, sur le conseil de sa femme, il alla lui-même à l'Assemblée annoncer cette nouvelle. Quelque temps après Roland fut rappelé au ministère.

Cependant la coalition européenne contre la France semblait triompher. La France eut alors un de ces sublimes élans qui constituent à son peuple une physionomie à part entre tous les peuples. Ce fut vraiment à cette heure suprême, quand elle sauva à la fois son territoire et la révolution, menacés l'un et l'autre, qu'elle fut, suivant l'expression de Shakespeare, le soldat de Dieu. Malheureusement comme il arrive toujours dans les choses humaines, l'héroïsme fut précédé par un acte abominable auquel les intri-

gues des émigrés servirent de prétexte : les massacres de septembre !

Mme Roland n'hésita pas. Elle engagea son mari à dénoncer à l'Assemblée les fauteurs de ce grand crime ; elle les dénonça elle-même. En agissant ainsi, elle savait qu'elle signait son arrêt de mort. En effet, ils furent arrêtés tous deux.

Écoutons-la :

« La citoyenne Roland à la Convention nationale.

» De la prison de l'Abbaye, le 1er juin 1793.

» Législateurs, je viens d'être arrachée à mon domicile, des bras de ma fille, âgée de douze ans, et je suis détenue à l'Abbaye en vertu d'ordres qui ne portent aucun motif de mon arrestation. Ils émanent d'un comité révolutionnaire, et des commissaires de la Commune, qui accompagnaient ceux du comité, m'en ont exhibé du conseil général, qui n'en contiennent également aucun. Ainsi, je suis présumée coupable aux yeux du public ; j'ai été traduite dans les prisons avec éclat, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont quelques individus m'envoyaient hautement à l'échafaud, sans que l'on ait pu indiquer à personne, ni m'annoncer à moi-même d'après quoi j'étais présumée telle et traitée en conséquence.

» Ce n'est pas tout ; le porteur des ordres de la Commune

ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer mon procès-verbal. En quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires du comité révolutionnaire ; ce sont eux qui m'ont amenée à l'Abbaye ; ce n'est que sur leur mandat que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce mandat, signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés partout chez moi. Durant leur apposition, qui a duré de trois à sept heures du matin, la foule des citoyens remplissait mon appartement ; et s'il s'était trouvé dans leur nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, ils en auraient eu la facilité.

» Déjà hier, le même comité avait voulu faire mettre en arrestation l'ex-ministre que les lois ne rendent comptable qu'à vous des faits de son administration, et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

» Roland avait protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avaient apporté s'étaient retirés ; il est sorti lui-même de sa maison pour éviter un crime à l'erreur, dans le temps où je m'étais rendue à la Convention pour l'instruire de ces tentatives ; mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas été lue.

» J'allais réclamer justice et protection ; je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits ; puisque je suis opprimée, je demande que la Convention se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation ; je demande qu'elle statue sur elle ; et, si elle la confirme, j'in-

voque la loi qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières vingt-quatre heures de la détention; je demande enfin le rapport sur les comptes de l'homme irréprochable qui offre l'exemple d'une persécution inouïe, et qu'on semble destiner à donner la leçon, terrible pour les nations, de la vertu proscrite par l'aveugle prévention. Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie de son courage et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable; j'attends mon châtiment. Prononcez, législateurs; la France, la liberté, le sort de la République et le vôtre tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs. »

Les conseils d'un ami dévoué (Grandpré), qui avait obtenu de visiter Mme Roland dans sa prison, firent modifier quelques passages de cette lettre. Une réclamation fut également adressée au ministre de l'intérieur Garat.

La prisonnière aurait accepté avec calme sa captivité; son âme héroïque consentait à supporter le malheur, mais à condition qu'il n'atteindrait qu'elle seule.

Ici se présente une question délicate.

Nous avons dit quelle influence cette généreuse femme avait exercée dans le parti girondin, quelle part elle avait prise aux résolutions de ces hommes braves, hardis, éloquents, qui furent et qui restèrent la poésie, le charme irrésistible de cette époque prodigieuse.

Mme Roland a-t-elle aimé Barbaroux, dont elle a dit : « Les peintres n'auraient pas dédaigné de prendre ses traits pour peindre la tête d'Antinoüs ! » S'il faut s'en rapporter, non à ce mot, mais à quelques passages émus de ses Mémoires, cette âme si fortement trempée ne fut point insensible à l'amour et nous avons besoin de le croire. La femme n'est complète, elle n'atteint le radieux développement de sa beauté morale qu'à cette condition.

III

Elle est sous les verrous, sachant bien le sort qui l'attend. Elle ne pense qu'à sa fille, à son mari proscrit comme elle, à ses amis dont les têtes sont menacées.

« J'attendais avec impatience, dit-elle, de voir tirer les gros verrous de ma porte pour demander le journal. Je l'ai lu; le décret *d'arrestation* est rendu contre les vingt-deux; le papier tombe de mes mains, et je m'écrie dans un transport de douleur : Mon pays est perdu !

» Tant que je m'étais crue seule, ou à peu près, sous le joug de l'oppression, fière et tranquille, je formais des

vœux et conservais quelque espoir pour les défenseurs de la liberté. L'erreur et le crime l'ont emporté; la représentation nationale est violée, son unité est rompue; tout ce qu'il y avait dans son sein de remarquable par la probité unie au caractère et au talent, est proscrit; la Commune de Paris commande au Corps législatif. Paris est perdu. Les brandons de la guerre civile sont allumés, l'ennemi va profiter de nos divisions; il n'y aura plus de liberté. La République entière est livrée à d'affreux déchirements. Sublimes illusions, sacrifices généreux, espoir, bonheur, patrie, adieu! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurais, à douze ans, de n'être pas née Spartiate ou Romaine. J'ai cru voir dans la révolution française l'application inespérée des principes dont je m'étais nourrie. La liberté, me disais-je, a deux sources : les bonnes mœurs qui font les sages lois, et les lumières qui nous ramènent aux unes et aux autres par la connaissance de nos droits; mon âme ne sera plus navrée du spectacle de l'humanité avilie, l'espèce va s'améliorer, et la félicité de tous sera la base et le gage de celle de chacun. Brillantes chimères, séductions qui m'aviez charmée, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir. Je dédaignais la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchistes, brigands? vous proscrivez la vertu, versez le sang de ceux qui la professent; répandu sur terre, il la rendra dévorante, et la fera s'ouvrir sous vos pas. »

—

Cependant les jours s'écoulaient et la liberté ne venait pas. Chaque instant amenait des visiteurs « à plats visages et sales cordons » appartenant à la police.

« Je m'étais exprimée vis à vis de tous, ajoute-t-elle, avec la dignité et l'énergie convenables à l'innocence opprimée; j'avais aperçu deux ou trois hommes de bon sens qui me comprenaient sans oser m'appuyer, et j'étais à dîner lorsqu'on vint m'en annoncer cinq à six autres d'une seule fournée. La moitié s'avance, celui qui portait la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche, un de ces bavards à tête vide, qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue.

» — Bonjour, citoyenne.

» — Bonjour, monsieur.

» — Êtes-vous contente de cette maison? n'avez-vous pas de plaintes à faire sur votre traitement ou de demandes à faire sur quelque chose?

» — Je me plains d'être ici, je demande à en sortir.

» — Est-ce que votre santé est altérée? vous ennuyez-vous un peu?

» — Je me porte bien et je ne m'ennuie pas.....

» — Ah! dans un temps de révolution, il y a tant à faire qu'on ne peut suffire à tout.

» — Une femme à qui le roi Philippe faisait à peu près cette réponse, lui répliqua : « Si tu n'as pas le temps de

» me faire justice, tu n'as donc pas le temps d'être » roi..... »

» Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que j'avais en cage, mais ils feraient bien du chemin avant d'y trouver d'aussi sots qu'eux. »

On le voit, la tranquillité était rentrée dans cette âme d'une inébranlable fermeté. Dans sa captivité, Mme Rolland s'occupe de la somme allouée à chaque prisonnier pour sa nourriture, elle la discute. Bien plus, elle va jusqu'à faire des expériences sur elle-même. Désireuse de savoir la quantité de nourriture strictement nécessaire au corps humain, elle diminue progressivement la quantité de ses aliments à chaque repas, et pendant qu'elle affaiblit ainsi volontairement ses forces physiques, elle donne plus d'activité à son énergie, à toutes ses facultés morales. Elle se préoccupe de tout et de tous ; elle rédige des notes justificatives sur son mari ; elle écrit lettres sur lettres aux ministres de la justice et de l'intérieur ; elle lit les journaux, s'occupe de redresser toutes les erreurs qu'elle y découvre.

Cependant nulle preuve ne pouvant être invoquée contre elle, Mme Rolland fut mise en liberté, mais pas pour longtemps ; sa perte était résolue. Sa correspondance avec Brissot et Buzot, qui étaient parvenus à fuir, fut saisie ; elle contenait des maximes et des réflexions mal sonnantes ; elle fut arrêtée de nouveau et jetée en prison à Sainte-

Pélagie, cette fois pour n'en plus sortir que pour monter à l'échafaud.

Ce fut de Sainte-Pélagie qu'elle écrivit à Robespierre une très-belle lettre trop peu connue et qu'il faut lire :

« Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le prouver ; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée. Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien ; je n'ai jamais prié personne, et certes, ce n'est pas d'une prison que je commencerais à le faire à l'égard de quiconque me tient en son pouvoir.

» La prière est faite pour les coupables ou les esclaves ; l'innocence témoigne, et c'est bien assez ; ou elle se plaint, et elle en a le droit, dès qu'elle est vexée. Mais la plainte même ne me convient pas ; je sais souffrir et ne m'étonne de rien. Je sais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presque inévitables, qu'expliquent les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent le mieux leur pays à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains : ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur.

» Mais par quelle singularité, moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissants ? et

quel sort m'est donc réservé ? Voilà deux questions que je vous adresse.

» Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi personnellement; qu'est-ce qu'une femme de plus ou de moins, écrasée par le pied de l'éléphant, considérée dans le système du monde? Mais elles sont infiniment intéressantes par leurs rapports avec la liberté présente et le bonheur futur de mon pays. Car si l'on confond indifféremment, avec ses ennemis déclarés, ses défenseurs et ses amis avoués ; si l'on assimile au même traitement l'égoïste dangereux ou l'aristocrate perfide, avec le citoyen fidèle et le patriote généreux ; si la femme honnête et sensible qui s'honore d'avoir une patrie, qui lui fit, dans sa modeste retraite ou dans différentes situations, les sacrifices dont elle est capable, se trouve punie avec la femme orgueilleuse ou légère qui maudit l'égalité ; assurément la justice et la liberté ne règnent point encore, et le bonheur à venir est douteux.

» Je ne parlerai point ici de mon vénérable mari ; il fallait rapporter ses comptes lorsqu'il les eut fournis, et ne pas lui refuser d'abord justice pour se réserver de l'accuser quand on l'aurait noirci dans le public. Robespierre, je vous défie de ne pas croire que Roland soit un honnête homme ! Vous pouvez penser qu'il ne voyait pas bien sur telle et telle mesure, mais votre conscience rend secrètement hommage à sa probité comme à son civisme; il faut peu le voir pour le connaître ; son livre est toujours ouvert, et chacun

peut y lire ; il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avait l'âpreté ; ses formes lui ont fait autant d'ennemis que sa rigoureuse équité ; mais ces inégalités de surface disparaissent à distance, et les grandes qualités de l'homme public demeurent pour toujours. On a répandu qu'il soufflait la guerre civile à Lyon ; on a osé donner ce prétexte comme sujet de mon arrestation ! et la supposition n'était pas plus juste que la conséquence. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvait que gémir dans une retraite ignorée, et s'y obscurcir en silence pour épargner un crime à son siècle.

» Il a corrompu l'esprit public, et je suis sa complice ! Voilà le plus curieux des reproches et la plus absurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robespierre, que je prenne ici le soin de les réfuter ; c'est une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une chose parce qu'elle est écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité serait plaisante, si le tout ne devenait atroce par le jour nébuleux sous lequel on l'a présenté au peuple, qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne sais quoi de monstrueux. Il fallait avoir une grande passion de me nuire pour m'entraîner ainsi, d'une manière brutale et réfléchie, dans une accusation qui ressemble à celle, tant répétée sous Tibère, de lèse-majesté, pour perdre quiconque n'avait pas de crime, et qu'on voulait pourtant immoler ! D'où vient donc cette animosité ? C'est ce que je ne puis concevoir, moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, et

qui ne sais même pas en vouloir à ceux qui m'en font!

» Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer; enthousiaste de la révolution, et m'abandonnant à l'énergie des sentiments généreux qu'elle inspire; étrangère aux affaires par principes comme par mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parce que l'intérêt public devient le premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables sottises les premières calomnies lancées contre moi; je les ai crues le tribut nécessaire, pris par l'envie, sur une situation que le vulgaire avait encore l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférais l'état paisible où j'avais passé tant d'heureuses années!

» Cependant ces calomnies se sont accrues avec autant d'audace que j'avais de calme et de sécurité : je suis traînée en prison, j'y demeure depuis bientôt cinq mois, arrachée des bras de ma fille, qui ne peut plus se reposer sur le sein dont elle fut nourrie; loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé qui croit que ma tête sera utile à sa félicité, j'entends sous ma fenêtre grillée la garde qui me veille s'entretenir quelquefois de mon supplice; je lis les dégoûtantes injures que jettent sur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ceux qui me haïssent.

» Je n'ai fatigué personne de mes réclamations; j'atten-

dais du temps la justice, avec la fin des préventions. Manquant de beaucoup de choses, je n'ai rien demandé ; je me suis accommodée de la mauvaise fortune, fière de me mesurer avec elle et de la tenir sous mes pieds. Le besoin devenait pressant et, craignant de compromettre ceux auxquels je pourrais m'adresser, j'ai voulu vendre les bouteilles vides de ma cave, où l'on n'a point mis les scellés, parce qu'elle ne contenait rien de meilleur. Grand mouvement dans le quartier ! On entoure la maison ; le propriétaire est averti, on double chez moi les gardiens, et j'ai à craindre peut-être pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que de me servir avec affection depuis treize ans, parce que je lui rendais la vie douce, tant le peuple égaré sur mon compte, étourdi du nom de conspirateur, croit qu'il doit m'être appliqué ! Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau bien adouci, c'est pour votre instruction. La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également ; voyez le sort de ceux qui l'agitèrent, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis Piscellinus jusqu'à César, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs parisiens ! La justice et la vérité seules demeurent et consolent de tout, même de la mort, tandis que rien ne soustrait à leurs atteintes. Marius et Sylla proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux; ont-ils étouffé l'histoire qui voue leur mémoire

à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur ? Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de la persécution, dois-je avoir ceux du martyre, ou bien suis-je destinée à languir longtemps en captivité, exposée à la première catastrophe qu'on jugera bon d'exciter ? ou serai-je déportée, soi-disant pour essayer, à quatre lieues en mer, cette petite inadvertance de capitaine qui se débarrasse de sa cargaison humaine au profit des flots ? Parlez ; c'est quelque chose que de connaître son sort et, avec une âme comme la mienne, on est capable de l'envisager. Si vous voulez être juste, et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous sera pas inutile, et dès lors elle pourrait ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Robespierre, je le sais, et vous ne pouvez éviter de le sentir, quiconque m'a connue ne saurait me persécuter sans remords.

» ROLAND, née PHILIPON. »

Nous n'avons rien voulu retrancher à cette belle lettre, à laquelle on ne peut reprocher que la forme un peu emphatique de l'époque. La femme y est tout entière, avec ses grandes qualités, ses enthousiasmes, ses travers, ses indignations.

IV

En écrivant ce livre, nous avons voulu glorifier les femmes, les montrer courageuses, tendres, et fortes devant la mort. Mais le supplice ne commence pas seulement à l'heure où le bourreau s'empare de la victime, et saisit la tête qu'il va trancher. Le supplice! il commence pour la femme plus tôt que pour l'homme, il commence dès l'instant où on la sépare de ses enfants, de son foyer, des objets de son affection. Et c'est pourquoi nous insistons sur tout ce qui peut mettre en relief la grandeur d'âme, la fermeté de ces héroïnes qui, sur l'échafaud, surent mourir aussi courageusement que les hommes, et scellèrent de leur sang ce grand principe d'égalité dont nous poursuivons le triomphe.

Nous venons d'entendre Mme Roland parlant au dictateur, écoutons-la parlant à sa fille :

« Pardonne-moi, chère enfant, jeune et tendre fille, dont la douce image pénètre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah! sans doute, je ne t'aurais jamais enlevé ton guide, s'ils avaient pu te le laisser ; les cruels, ont-ils pitié

de l'innocence? Ils ont beau faire, mon exemple te restera, et je sens, je pris le dire aux portes mêmes du tombeau, que c'est un riche héritage.

» Vous tous que le ciel dans sa bonté me donna pour amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline, jeune plante arrachée du sein natal qui l'a nourrie! Elle languirait, souillée peut-être ou barbarement froissée du passant; vous lui donnâtes un abri consolateur et bienfaisant; puisse-t-elle y fleurir et vous charmer de son éclat et de ses parfums.

» Divinité, Être suprême, âme du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi dont je crois l'existence, parce qu'il faut que j'émane de quelque chose de meilleur que ce que je vois, je vais me réunir à ton essence.

» Adieu, mon enfant, mon époux, ma bonne, mes amis; adieu soleil, dont les rayons portaient la sérénité dans mon âme comme ils la rappelaient dans les cieux. »

Cette page admirable, ces adieux si touchants à la vie, ne révèlent-ils pas toute l'âme de cette noble femme?

Elle considérait son mari comme son père, elle l'entourait de tous les soins possibles, soutenait son courage, conseillait son intelligence un peu lente parfois à s'éveiller.

Est-il vrai qu'un autre amour ait fait battre son cœur plus violemment? Si elle aimait Barbaroux, le brillant Girondin, combien ce sentiment devait être délicat, chaste et renfermé,



pour qu'à ce moment, entourée d'ennemis, elle n'ait jamais entendu un mot qui pût faire rougir son front Et d'ailleurs comme la mère domine l'amante! sa fille! toujours sa fille!

A MA FILLE.

18 octobre 1793.

« Je ne sais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire encore. Souviens-toi de ta mère. Ce peu de mots renferme tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui souffrent. Il n'y a que cette manière de l'être. Tu m'as vue paisible dans l'infortune et la captivité; parce que je n'avais pas de remords, et que j'avais le souvenir et la joie que laissent après elles les bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la vie et les vicissitudes du sort.

» Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes ; mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous les périls ; et la nécessité, autant que la sagesse, t'impose la loi de travailler sérieusement. Sois digne de tes parents ; ils te laissent de grands exemples, et si tu sais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence. Adieu, enfant chérie, toi que j'ai nourrie de mon lait, et que je voudrais pénétrer de tous mes sentiments. Un temps viendra où tu pourras juger de tout

l'effort que je fais en cet instant, pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein. »

A LA PERSONNE CHARGÉE DU SOIN DE MA FILLE.

« Vous devez au malheur, citoyenne, et vous tenez de ma confiance un dépôt qui m'est bien cher. Je crois à l'excellence du choix de l'amitié, voilà le fondement de mes espérances sur l'objet des sollicitudes qui rendent pénible ma situation présente. Le courage fait supporter aisément les maux qui nous sont propres ; mais le cœur d'une mère est difficile à calmer sur le sort d'un enfant auquel elle se sent arracher. Si l'infortune imprime un caractère sacré, qu'il préserve ma chère fille, je ne dirai pas des peines semblables à celles que j'éprouve, mais de dangers infiniment plus redoutables à mes yeux ! Qu'elle conserve son innocence, et qu'elle parvienne à remplir un jour, dans la paix et l'obscurité, le devoir touchant d'épouse et de mère ; elle a besoin de s'y préparer par une vie active et réglée, et de joindre au goût des devoirs de son sexe quelque talent dont l'exercice lui sera peut-être nécessaire : je sais qu'elle a chez vous des moyens pour cela : vous avez un fils, et je n'ose pas vous dire que cette idée m'a troublée ; mais vous avez une fille et je me suis sentie rassurée. C'est assez dire à une âme sensible, à une mère et à une personne telle que je vous suppose. Mon état produit de fortes affections ; il ne

comporte pas de longues expressions. Recevez mes vœux et ma reconnaissance. »

Cependant le dénoûment approchait; le procès de Mme Roland s'instruisait. Un moment, elle avait eu l'idée de se défendre, non pour sauver sa tête, car elle comprenait qu'en mourant elle servirait la cause à laquelle toute sa vie avait été consacrée, mais pour disculper ses amis, pour rejeter bien loin de son mari tous les crimes chimériques dont on l'accusait. Elle voulait se faire de l'échafaud une tribune pour protester en faveur de la liberté et pour montrer au monde, non son innocence, peu lui importait! mais celle des Girondins, ses amis.

Elle avait à cet effet composé dans sa prison un long et éloquent mémoire où elle établissait leur innocence et la sainteté de leur cause.

Invitée à prendre un avocat, elle choisit pour la soutenir Chauveau-Lagarde. Elle obtient que son avocat vienne la voir dans sa prison la veille du jugement; elle cause, discute avec lui tous les moyens de défense; puis, lorsque le moment de la séparation a sonné, elle se tourne vers lui, lui donne comme souvenir une bague qu'elle portait: « Acceptez ce gage de ma reconnaissance, lui dit-elle, mais ne vous présentez pas demain au tribunal, ce serait vous perdre sans me sauver. *Être ou ne pas être*, telle est la question, et cette question est résolue à l'avance: demain j'aurai cessé de vivre et de souffrir. »

Nous croyons devoir reproduire ici deux pièces importantes : son interrogatoire et son jugement, jugement rendu d'avance par ses irréconciliables ennemis.

INTERROGATOIRE DE LA CITOYENNE ROLAND, A L'ABBAYE.

Le 12 juin, Louvet, administrateur de la police, s'est présenté à l'Abbaye pour interroger la citoyenne Roland.

Demande. N'avez-vous pas connaissance des troubles qui ont agité la République durant et après le ministère du citoyen votre époux ?

Réponse. J'ai connu ces choses-là, comme on peut les connaître par les papiers publics et les conversations.

D. Cette manière de répondre ne satisfait point à la question : les papiers publics ne donnant pas les connaissances précises que vous devez avoir eues des affaires.

R. Je n'étais pas tenue de les prendre, puisque n'étant qu'une femme, je n'avais point à me mêler d'elles.

D. Si je n'avais pas connaissance d'un projet de république fédérative, et de détacher les départements de Paris?

R. Que je n'avais jamais entendu parler de rien de semblable ; au contraire, que Roland et toutes les personnes que j'avais été dans le cas de voir, s'étaient constamment entretenues en ma présence de l'utilité de maintenir l'unité de la République comme propre à lui donner

plus de force ; de la nécessité pour cela de conserver la balance égale entre tous les départements ; du désir que Paris ne fît rien qui pût exciter leur jalousie ; de celui de voir régner dans toute l'étendue de la France la justice et la liberté, et de concourir à leur maintien.

D. Que si ces personnes ne parlaient que de justice et de liberté, sans égalité, elles n'étaient point dans les principes.

R. Que, dans mon opinion, comme dans celle des personnes que j'avais entendues, l'égalité est le résultat nécessaire de la justice et de la liberté.

D. Quelles étaient les personnes qui composaient la société de Roland et la mienne?

R. Celles avec lesquelles Roland avait des affaires à traiter, ou d'anciennes relations d'amitié.

D. Qu'on aurait désiré savoir les noms des citoyens ou citoyennes que je voyais le plus habituellement.

R. Que celles que je voyais ainsi étaient assez généralement connues, et que certes, aucune ne venait chez moi en secret.

D. Que je pouvais dire celles qui venaient le plus fréquemment chez le ministre et formaient une société particulière.

R. Que, comme homme public, Roland recevait quelquefois dans un jours cent personnes, dont je ne voyais pas une seule ; que, pour moi, je n'avais jamais tenu cercle, mais que je recevais quelquefois à table les collègues de

mon mari et les personnes qui se trouvaient avoir quelques relations avec eux.

D. Si je n'avais pas connaissance d'écrits envoyés dans les départements pour les soulever contre Paris ?

R. Que je n'avais jamais rien connu de pareil.

D. Que cependant le ministre Roland avait établi dans les départements des bureaux d'opinion publique, et qu'il paraissait qu'il y avait eu des fonds affectés pour cet effet.

R. Que la première partie de la question me paraissait absolument dénuée de fondements; quant à la seconde, que tout le monde connaissait le décret qui mettait des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour répandre des écrits utiles, et que, Roland ayant rendu ses comptes, on pouvait voir quels écrits avaient été envoyés.

D. Si je nommerais bien ces écrits; que je devais pouvoir dire ce qu'ils étaient ?

R. Que ces comptes étant publics et ayant été affichés, chacun y trouverait la liste de ces écrits plus exactement que je ne saurais la donner, et que, par rapport à leur contenu, c'était au public et non à moi de les juger.

D. Que Roland n'avait pas rendu ses comptes, puisqu'il sollicitait si vivement de les rendre, pour quitter Paris.

R. Que ne voulant pas certainement supposer de mauvaises intentions dans celui qui m'interrogeait, je ne voyais, dans la présente question, qu'une grande ignorance des faits; que non-seulement Roland rendait ses comptes chaque

mois à la Convention, mais qu'à sa sortie du ministère, il avait fourni un compte général le plus étendu, le plus détaillé; que ce qu'il sollicitait, c'était l'apurement de ses comptes, c'est-à-dire leur examen par des commissaires de la Convention, et leur rapport à l'Assemblée de ce qu'ils les auraient trouvés être.

Qu'en conséquence, le comité de l'examen des comptes avait chargé de ce soin plusieurs de ses membres; que je savais qu'ils s'étaient transportés plusieurs fois à l'hôtel de l'Intérieur; qu'ils s'y étaient fait représenter les minutes et pièces justificatives; qu'ils avaient été édifiés, comme ils devaient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera longtemps pour son intégrité comme pour son courage; que le plus vif désir de Roland, comme le mien, était que ces commissaires fissent leur rapport, et que j'invitais tous les bons citoyens à se joindre à moi pour l'obtenir.

Je fus interrompue dans cette réponse; on la trouvait trop longue, on m'accusait d'aigreur. J'observai que j'usai de mon droit et qu'il n'y avait point d'aigreur à informer ceux qui ignoraient encore que Roland eût rendu ses comptes, qu'il l'avait fait depuis longtemps.

D. Si je n'avais vu personne, dans mes liaisons, qui fût ami de Dumouriez?

R. Que personne, à ma connaissance, n'avait d'intimité avec lui parmi celles que je voyais.

D. Si je n'avais pas eu des liaisons avec des traîtres?

R. Que toutes les personnes que j'avais été dans le cas

de voir, étaient tellement connues par leur patriotisme, qu'on ne pouvait même les soupçonner de relations avec des traîtres.

D. Si je savais où était mon mari.

R. Que je l'ignorais.

D. Si je ne connaissais pas un projet de dissoudre les sociétés populaires.

R. Que personne en ma présence n'avait énoncé ni de projet, ni d'opinions de ce genre.

Là s'est terminé un interrogatoire fait, après douze jours d'une arrestation non motivée, sans dire à l'interrogée de quoi elle est prévenue ou soupçonnée, sur quels faits, par conséquent, on devait la questionner.

Sûre de moi, parce que je ne puis que gagner à dire la vérité sur mes sentiments et sur toutes les personnes que j'ai fréquentées, j'ai négligé l'exercice de mes droits, j'ai répondu à tout avec simplicité.

L'interrogatoire était sur deux feuilles; on a demandé ma signature à la fin seulement. Je ne l'ai pas reçu; il y a neuf jours d'écoulés, je l'ai fait demander quatre fois inutilement.

Mais, en quittant l'administrateur, j'ai couché par écrit tout ce qui venait de se passer; je suis certaine d'avoir rapporté exactement ce qui s'est dit, et je signe :

ROLAND, née PHILIPON.

Est-il besoin d'ajouter un commentaire à cette sage défense, à cette profession de foi si nette, si calme, si énergique, faite par une femme en présence de la mort?

Ah! que nos contemporaines s'instruisent à ces mâles enseignements; qu'elles apprennent tout ce qu'elles peuvent et tout ce qu'elles doivent faire pour la gloire et l'affranchissement de leur sexe, au spectacle de tant de courage et de tant de fermeté!

Voici maintenant la seconde pièce dont nous avons parlé, l'acte d'accusation et le jugement avec la terrible signature : Fouquier-Tinville.

Du 18 brumaire.

« Vu par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore, en vertu du pouvoir délégué au tribunal, par la loi du 25 avril de la même année, séant au palais de Justice, à Paris, l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Marie-Jeanne Philipon, femme de Jean-Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, dont la teneur suit :

» Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire établi à Paris, par décret de la convention nationale du 10 mars 1793, l'an II de la République, sans aucun recours au tribu-

nal de Cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 2 d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens ;

» Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conspiration existent encore, et ont su jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits. De ce nombre est Roland, ex-ministre de l'intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étaient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation.

» Ils correspondaient avec ceux qui s'étaient réfugiés tant à Caen que dans d'autres villes de la République. Roland, en fuite, avait laissé sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondait avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris. Cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de la conspiration, conciliabules dont elle était l'âme; quoiqu'en prison, elle recevait des lettres de Barbaroux et autres refugiés à Caen, et y répondait, et toujours dans le but de favoriser

la conspiration ; que la preuve de cette correspondance résulte :

» 1° D'une lettre datée d'Evreux, le 13 juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Duperret, dans laquelle on lit : « N'oubliez pas l'estimable citoyenne Roland, et tâchez de lui » donner quelques consolations dans la prison, en lui trans- » mettant les bonnes nouvelles, etc. »

» 2° D'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit : « Tu auras » sans doute encore rempli ma commission à l'égard de » Mme Roland, en tâchant de lui faire passer quelques con- » solations, etc. Ah ! fais tes efforts pour la voir, et pour lui » dire que les vingt-deux proscrits, que tous les hommes de » bien partagent ses maux. Je te remets ci-joint une lettre » que nous écrivons à cette grande citoyenne : je n'ai pas be- » soin de te dire que toi seul peux remplir cette importante » commission, il faut à tout prix qu'elle tente de sortir de » sa prison, et de se mettre en sûreté, etc. »

» 3° D'une lettre écrite par Lauze-Duperret à ladite femme Roland dans laquelle on lit : « J'ai gardé plusieurs jours trois » lettres que Barbaroux et Buzot m'avaient adressées pour » vous, sans qu'il m'ait été possible de vous les faire par- » venir ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'en ce mo- » ment où je pourrais le faire, en profitant de la voie que » vous me fournissez, la chose est devenue impossible, » attendu qu'elles se trouvent entre les mains de Pétion, à » qui j'ai cru devoir les remettre, le croyant mieux à même

» de vous les faire passer, et qui est parti sans avoir pu y
» réussir : j'en avertirai, dès aujourd'hui, ces citoyens à qui
» j'ai écrit par une voie sûre, et les préviendrai du moyen que
» j'ai maintenant de pouvoir mieux remplir leurs commis-
» sions, etc. »

» 4° D'un billet, daté du 24 juin, écrit par cette femme Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce : « qu'on l'a
» fait sortir de l'Abbaye, qu'elle croyait revenir chez elle,
» mais qu'avant d'y rentrer, on l'a arrêtée pour la conduire à
» Sainte-Pélagie, et l'engage de ne pas l'oublier ; »

» 5° Et, enfin, de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze-Duperret : la première, en date du 6 juin ; dans la seconde, on lit : « Les nouvelles de mes amis sont
» le seul bien qui me touche : vous avez contribué à me le
» faire goûter, dites-leur que la connaissance de leur cou-
» rage, et de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la li-
» berté me tient lieu et me console de tout ; dites-leur que mon
» estime, mon attachement et mes vœux les suivront partout.
» L'affiche de Barbaroux m'a fait un grand plaisir, etc. »
D'après le contenu desdites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agents ou complices de la conspiration. Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Philipon, femme de Roland, ci-devant ministre de l'intérieur, pour avoir, méchamment et à dessein, participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple

français, en réunissant chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de cette conspiration et en entretenant avec eux des correspondances tendant à faciliter leurs projets liberticides.

» Pourquoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Philipon, femme Roland.

» En conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Philipon, femme Roland, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du Palais de Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que ladite ordonnance sera notifiée tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

» Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

» Signé : A.-Q. FOUQUIER. »

« Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne Marie-Jeanne Philipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète que, quiconque pro-
» posera ou tentera de rompre l'unité de la République
» française ou d'en détacher les parties intégrantes pour les
» unir à un territoire étranger, sera puni de mort. »

» Déclare les biens de ladite femme Roland acquis à la République, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture et qui est ainsi conçue : « Les biens de ceux qui seront condamnés » à mort sont acquis à la République; il sera pourvu à » la subsistance des veuves et des enfants s'ils n'ont » pas de biens d'ailleurs. » Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République, partout où besoin sera.

» Fait et prononcé à l'audience publique, le 18 du mois de brumaire l'an II de la République française. »

Mme Roland entendit prononcer l'arrêt avec la tranquillité qui ne l'avait pas un instant abandonnée. Lorsque la lecture fut finie, s'adressant au tribunal : « Vous me jugez digne, dit-elle, de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés; je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils y ont montré. »

Rentrée dans sa prison, sans sourciller, sans pâlir, toujours douce et souriante, elle se prépara à la mort. Elle

n'avait pas encore fini toutes ses dispositions quand le bourreau vint la chercher.

— Il faut partir, citoyenne, lui dit le geôlier.

— Ah! déjà ! j'aurais bien voulu encore une heure, mais qu'importe ! me voici !

Et d'un pas assuré elle marcha à la mort.

Lorsqu'il fallut monter sur la charrette qui conduisait les condamnés au supplice : « Quel dommage, dit-elle, que je ne puisse pas faire le trajet à pied ! » Elle obéit; elle n'était pas seule, elle se trouva placée à côté d'un malheureux qui tremblait de peur, elle le ranima, elle le fortifia par de bonnes et consolantes paroles.

La foule qui se pressait sur leur passage faisait retentir l'air des cris : à la guillotine ! à la guillotine ! « J'y vais disait-elle, tout à l'heure j'y serai, mais ceux qui m'y envoient ne tarderont pas à m'y suivre. J'y vais innocente, ils y viendront criminels, et vous qui applaudissez aujourd'hui, vous applaudirez alors. »

Paroles prophétiques !

Arrivée sur la place de la Révolution, la courageuse femme s'inclina devant la statue de la Liberté, en murmurant ces mots : « O Liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! »

Au pied de l'échafaud, elle engagea son compagnon à passer le premier, en lui disant : *Que je vous épargne au moins la douleur de voir couler mon sang*. Puis le bourreau s'empara d'elle.

Ainsi mourut à trente-neuf ans, le 10 novembre 1793, la femme la plus remarquable de la révolution, la Romaine comme l'appelaient ses amis.

A la nouvelle de cet affreux événement, Roland se donna la mort ; on trouva sur lui ce billet : « Qui que tu sois, qui me trouves gisant, respecte mes restes ; ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa vie à être utile et qui est mort comme il a vécu, vertueux et honnête... Au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. »

CHAPITRE V

CHARLOTTE CORDAY

I

Nous essayerions en vain de donner une idée de l'émotion, du trouble qui se répandirent dans les quartiers populeux de Paris le 13 juillet 1793, lorsque tout à coup retentit jusque dans les faubourgs les plus reculés cette nouvelle : Marat est mort ! il vient d'être assassiné dans son bain par une jeune femme !

On devait le lendemain célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Le hideux Marat, le maniaque Marat devait être un des héros de la fête, et le héros disparaissait soudainement.

Qui donc avait frappé l'idole du peuple ? qui donc avait osé affronter de si terribles colères ? O mystère profond !

Seule, une belle jeune fille, pure, enthousiaste, passionnée, avait osé concevoir et exécuter cet épouvantable projet; car, peu importe la victime! l'assassinat, qu'il frappe un innocent ou un coupable, n'en est pas moins un crime détestable.

Disons rapidement d'abord ce qu'était cette chaste Judith.

Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont, était née le 27 juillet 1768, dans un très-humble réduit du département de l'Orne. Quoique noble, sa famille vivait pauvrement d'une rente de quinze cents francs. Charlotte ne comptait pas seulement des gentilshommes parmi ses ancêtres, elle y comptait un grand homme, un poëte illustre, Pierre Corneille, de qui elle semblait avoir hérité une âme héroïque.

Charlotte avait de bonne heure perdu sa mère. Ah! quand l'enfant a perdu ce doux et cher guide, qu'il lui est facile de s'égarer!

Resté seul avec deux filles, M. de Corday d'Armont les plaça dans un couvent à Caen, c'était l'*Abbaye aux Dames.* Elles y restèrent toutes deux jusqu'à la Révolution. Charlotte, à ce moment, alla rejoindre une de ses tantes, Mme Coutelier de Bretteville-Gourville, qui habitait Caen.

La jeune fille avait puisé de bonne heure dans ses livres favoris, Corneille, Racine, Raynal et surtout J.-J. Rousseau, une assez grande exaltation; son cœur était d'avance gagné aux idées républicaines; aussi accueillit-elle avec bonheur l'arrivée à Caen de plusieurs membres

distingués du parti girondin : Buzot, Salles, Pétion, Valazé, Barbaroux, Louvet.

Cette contrée était alors dans un état de surexcitation que la présence des députés girondins développa à l'excès. De toutes les bouches, de tous les cœurs, sortaient des imprécations contre Robespierre, Danton, et surtout contre Marat.

Charlotte, âme tendre et fière, esprit cultivé, subit l'influence du milieu dans lequel elle vivait ; de généreuses passions s'exaltèrent en elle. Eh quoi ! la France gémissait sous le joug de quelques énergumènes, le sang coulait par torrents, et on se bornerait à d'inutiles lamentations ! Pourquoi ne pas agir ? Pourquoi ne pas frapper à leur tour ceux qui frappent impitoyablement ? Pourquoi, lorsqu'un effet désastreux se produit, n'en pas supprimer la cause ? Ainsi raisonnait la jeune fille ; ainsi elle s'affermissait dans sa résolution : « Je serai l'ange du Seigneur ! Je délivrerai Israël, moi aussi ! J'irai au-devant de ma destinée ! Je ne faiblirai pas dans ma voie, et une main de femme délivrera la France de ses bourreaux ! »

Elle s'élevait ainsi jusqu'aux plus ardents enthousiasmes.

Bientôt son parti fut arrêté ; calme et forte, elle avisa aux moyens de mettre à exécution le projet qu'elle avait conçu ; elle ne le communiqua à personne.

Elle va d'abord auprès de Barbaroux, et lui demande quelques lettres de recommandation, ayant, disait-elle, des affaires de famille à régler à Paris. Pourquoi Charlotte Cor-

day s'adressa-t-elle à Barbaroux, à l'Antinoüs de la République ? On a voulu voir dans cette démarche la preuve d'un amour mystérieux et profond. On a dit que Charlotte avait autant le désir de venger les Girondins proscrits que de délivrer les prisonniers. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse qui paraît assez justifiée, on ne peut en conclure que l'assassinat de Marat eût été inspiré à Charlotte par Barbaroux. « Si de telles actions se conseillaient, a dit depuis le Girondin, ce n'est pas sur Marat que nous aurions dirigé nos coups. »

Charlotte partit pour Paris souriante ; Barbaroux lui avait remis la lettre suivante pour Duperret :

« Caen, le 7 juillet, l'an II de la République une et indivisible.

» Je t'adresse, mon cher bon ami, quelques ouvrages qu'il faut répandre. Il y a un ouvrage de Salles, sur la Constitution; c'est celui de ce moment, il produira le plus prompt effet. Il faut en faire distribuer un grand nombre d'exemplaires.

» Je t'ai écrit, par la voie de Rouen, pour t'intéresser à une affaire qui regarde une de nos concitoyennes. Il s'agit seulement de retirer du ministère de l'intérieur des pièces que tu lui rendras ; la citoyenne qui te remettra ce paquet s'intéresse à cette même affaire; tâche de lui procurer accès auprès du ministre.

» Adieu, je t'embrasse.

» *P.-S.* — Ici tout va bien ; nous ne tarderons pas à être sous les murs de Paris.

» BARBAROUX. »

Quand Charlotte arriva à Paris, Marat était malade, et la *Chronique de Paris* écrivait : « On dit Marat très-sérieusement malade ; s'il quittait la vie, on en trouverait sans doute quelques motifs secrets ; car chacun sait que la mort des grands hommes a toujours quelque chose d'extraordinaire. »

Charlotte se rendit chez le député Duperret et lui remit la lettre de Barbaroux. Le lendemain, Duperret la conduisit au ministère de l'intérieur. Elle venait solliciter le ministre pour une chanoinesse, Mlle de Forbin, mais elle ne put obtenir ce qu'elle demandait.

Dès qu'elle se fut acquittée de ce devoir, Charlotte ne s'occupa plus que de mettre son projet à exécution.

Elle écrivit à Marat la lettre suivante :

« AU CITOYEN MARAT.

» Paris, 12 juillet, l'an II de la République.

» Citoyen,

» J'arrive de Caen. Votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la République. Je me pré-

senterai chez vous vers une heure. Ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

» Je suis, etc.

» CHARLOTTE CORDAY. »

Ce billet resta sans réponse. Charlotte s'empressa d'en écrire un second, qu'elle aurait laissé dans le cas où elle n'aurait pas été reçue. Ce billet fut trouvé, après le meurtre, dans une de ses poches ; il était ainsi conçu ;

« AU CITOYEN MARAT.

» Paris, 12 juillet.

» Je vous ai écrit ce matin, Marat ; avez-vous reçu ma lettre ? Je ne puis le croire, puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète, j'arrive de Caen, j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la République. D'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté ; je suis malheureuse : il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection.

» CHARLOTTE CORDAY. »

Marat habitait la rue des Cordeliers, dans la section du Théâtre-Français. Charlotte se fit conduire chez lui en voiture, le 13 juillet, vers sept heures du soir. Marat, en effet,

était alors très-malade. Son corps, selon l'expression de David, « était couvert d'une lèpre causée par son sang brûlé. » Lorsque Charlotte se présenta, il était au bain. Elle demanda à le voir ; deux femmes de service, deux Cerbères! reçurent la jeune fille. L'insistance de Charlotte força les femmes à élever la voix. Marat sonna, s'informa et ordonna de laisser entrer près de lui la jeune solliciteuse.

En apercevant cette tête monstrueuse, Charlotte vit comme un nuage passer devant ses yeux ; mais bientôt elle redevint maîtresse d'elle-même.

Marat l'interrogea d'abord sur les hommes et les choses de la Normandie, et en particulier de Caen ; il lui demanda ensuite les noms des députés réfugiés dans cette ville, et ceux des administrateurs du département du Calvados. Après avoir écrit tous ces noms sur ses tablettes, il se tourna vers Charlotte et lui dit : « D'ici à peu de jours, je les ferai guillotiner à Paris. » Au moment où il prononçait ces mots, Charlotte tira de son sein un couteau et l'enfonça tout entier dans le cœur de Marat, avec une violence telle qu'il ne put proférer que ces paroles : « A moi, ma chère amie, à moi ! »

A ces cris, les deux femmes et un ouvrier occupé à plier les feuilles du journal de Marat, se précipitent dans la chambre. Charlotte était debout près de la fenêtre. L'ouvrier, furieux à ce spectacle, renverse à terre d'un coup de chaise la malheureuse enfant. Aux cris, aux hurlements poussés par les femmes, des voisins accourent et avec eux

quelques gardes nationaux du poste du Théâtre-Français. Marat avait été retiré de sa baignoire et porté sur un lit dans la pièce voisine, il ne donnait aucun signe de vie.

Le docteur Pelletan constata que le coup de couteau avait pénétré près de la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde des vraies-côtes, à une profondeur telle que le tronc des carotides avait été ouvert. En vain on avait tenté d'arrêter le sang avec des compresses, tout avait été inutile. Avant de mourir Marat avait pu d'une main défaillante tracer quelques lignes adressées à un de ses amis :

« Les barbares, mon ami, ne m'ont pas voulu laisser la douceur de mourir dans vos bras; j'emporte avec moi la consolante idée que je resterai éternellement gravé dans votre cœur. Ce petit présent, tout lugubre qu'il est, vous fera souvenir du meilleur de vos amis; portez-le en mémoire de moi *et vous*, jusqu'à mon dernier soupir.

» MARAT. »

II

Cependant la garde accourue allait conduire Charlotte au poste voisin, mais les cris poussés par la foule étaient si violents, si exaspérés, si menaçants qu'il y fallut renoncer.

On la fit remonter chez Marat. Peu d'instants après, arriva Guellard-du-Mesnil, commissaire de police de la section du Théâtre-Français. Quatre députés, Maure, Chabot, ex-capucin, le boucher Legendre et Drouet, ancien maître de postes, celui-là même qui avait tant contribué à l'arrestation de Louis XVI à Varennes, arrivèrent peu après, et assistèrent à la fin de la rédaction du procès-verbal que dressait le commissaire. Charlotte avoua tout; quelques-unes de ses réponses furent remarquées, celle-ci entre-autres : « Ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, et persuadée que Marat était le principal auteur des désastres, j'ai préféré faire le sacrifice de ma vie pour sauver mon pays. »

Les députés Chabot et Drouet se chargèrent de la conduire, dans un fiacre, à la prison de l'Abbaye. Ce ne fut pas sans peine qu'ils y parvinrent, car la foule entourait la voiture et proférait d'affreuses menaces. Les deux députés parvinrent à la calmer en promettant que la coupable serait livrée à la sévérité de la loi. Charlotte s'attendait à être déchirée en lambeaux par la multitude. Dans son discours à la Convention, Drouet déclara qu'au milieu des fureurs qui l'entouraient la jeune fille était tombée un instant en faiblesse, mais qu'après avoir repris ses sens elle avait témoigné toute sa surprise de ne pas avoir été massacrée.

Pendant presque toute la nuit, Drouet et Chabot l'interrogèrent. Elle termina ainsi ses déclarations. « Pour moi, j'ai rempli ma tâche, d'autres feront le reste. »

Chabot et Drouet adressèrent leur rapport à la Convention : « Elle a l'audace du crime peinte sur la figure, elle est capable des plus grands attentats : c'est un de ces monstres que la nature vomit de temps en temps pour le malheur de l'humanité... » Ils ajoutent : « Cette femme a eu, pendant près d'une demi-heure, les moyens de se détruire, et lorsqu'on lui a dit qu'elle porterait sa tête sur l'échafaud, elle a répondu par un sourire de mépris. »

Un décret rendu séance tenante chargea « le tribunal révolutionnaire d'instruire tout de suite contre l'assassin de Marat et ses complices. » La Convention décida qu'elle assisterait en corps aux obsèques de Marat. « Elle chargea David et Maure de se concerter avec la section du Théâtre-Français pour ordonner le convoi et en fixer le jour. » Le 16 juillet au matin, Charlotte Corday fut transférée de l'Abbaye à la Conciergerie, où elle écrivit à Barbaroux cette lettre charmante, « pleine de grâce, d'esprit et d'observation, » suivant l'expression d'un historien célèbre :

AU CITOYEN BARBAROUX,

Député à la Convention nationale, réfugié à Caen, rue des Casanes, hôtel de l'Intendance.

« Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation de la paix.

» Citoyen,

» Vous avez désiré que je vous fisse connaître le détail de



mon voyage, je ne vous ferai point grâce de la moindre anecdote.

» Je suis partie avec des voyageurs que j'ai bientôt reconnus pour de francs montagnards ; leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréables, m'ont bien vite ennuyée, je les ai laissés parler tout leur content, et je me suis endormie ; un de ces messieurs, qui aime probablement les femmes dormantes, a voulu me persuader, à mon réveil, que j'étais la fille d'un homme que je n'ai jamais vu, et que j'avais un nom dont je n'ai jamais entendu parler ; il a fini par m'offrir son cœur et sa main et voulait partir à l'instant pour me demander à mon père. Ces messieurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour connaître mon nom et mon adresse à Paris, mais j'ai refusé de les dire, et j'ai été fidèle à cette maxime de mon cher et vertueux Raynal qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans.

» Arrivée à Paris, je fus loger rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence. Je fus ensuite trouver Duperret, votre ami ; je ne sais comment le comité de sûreté générale a été instruit de la conférence que j'avais eue avec lui. Vous connaissez l'âme ferme de ce dernier ; il leur a répondu la vérité ; j'ai confirmé sa déposition par la mienne ! Il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime, je l'ai engagé à vous aller trouver : il est trop têtu. Le croiriez-vous ? Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignorait mon existence.

» J'ai été interrogée par Chabot et par Legendre. Chabot

avait l'air d'un fou; Legendre voulait absolument m'avoir vue chez lui le matin, moi qui n'ai jamais songé à cet homme. Je ne lui connais pas d'assez grands talents pour être le tyran de son pays, et je ne voulais pas punir tout le monde. Au reste, on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes du grand homme.

» Pardon, ô hommes! Ce nom déshonore votre espèce : c'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, vive la paix! Grâce au ciel, il n'était pas né Français. Je crois qu'on à imprimé les dernières paroles de Marat. Je doute qu'il en ait proféré.

» Mais voici les dernières qu'il m'a dites, après avoir reçu vos noms à tous, et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Évreux : il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours, il vous ferait guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis de Saint-Fargeau, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or.

» Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement, les journaux vous en parleront; j'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés, dimanche 7 juillet; vous vous souvenez comme j'en étais charmée. Je me promettais bien de faire repentir Pétion du soupçon qu'il manifesta sur mes sentiments.

» — Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas? me dit-il.

» Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, l'auraient peut-être manqué, ou qu'il aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens. Il ne méritait pas tant d'honneur : cela suffisait de la main d'une femme.

» J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour qu'il pût me recevoir. Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la Montagne de la Convention nationale; mais il n'y allait plus.

» A Paris, l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut sacrifier sa vie de sang-froid pour sauver son pays.

» Je m'attendais bien à mourir à l'instant. Des hommes courageux et vraiment au-dessus de tout éloge m'ont préservée des fureurs bien excusables des malheureux que j'avais faits. Comme j'étais de sang-froid, j'ai souffert des cris de quelques femmes; mais qui sauve sa patrie ne s'aperçoit point de ce qu'il en coûte.

» Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire! Voilà un grand criminel à bas : sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis de la paix depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien.

» Je ne doute pas que l'on tourmente mon père, qui a déjà bien assez de ma perte pour l'affliger; je lui écrivis dernièrement que, redoutant le feu de la guerre civile, j'irais en Angleterre. Alors mon projet était de garder l'incognito sur la mort de Marat et je voulais laisser les Parisiens cher-

cher inutilement mon nom. Je vous prie, citoyen, et je prie aussi vos collègues, de prendre la défense de mes parents, si on les inquiète.

» Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir mon caractère; ceux qui me regretteront se réjouiront de me voir dans les champs Élysées avec les Brutus et quelques anciens, car les modernes ne me tentent pas, ils sont si vils! il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays : ils sont presque tous égoïstes. On m'a donné deux gendarmes pour me préserver de l'ennui, j'ai trouvé cela fort bien le jour, mais non la nuit; je me suis plaint de cette indécence, le comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention. Je crois que c'est de l'invention de Chabot: il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées.

» On m'a transférée ici à la Conciergerie et ces messieurs du grand jury m'ont promis de vous envoyer ma lettre. Je continue donc.

» J'ai subi un long interrogatoire : je vous prie de vous le procurer, s'il est rendu public.

» J'avais sur moi, lors de mon arrestation, une adresse aux amis de la paix : je ne puis vous l'envoyer. J'en demanderais la publication, je crois, bien en vain.

» J'avais eu l'idée, hier au soir, de faire hommage de mon portrait au département du Calvados, mais le Comité de salut public, à qui je l'avais demandé, ne m'a point répondu et maintenant il est trop tard.

» Je vous prie de faire part de ma lettre au citoyen

Bougon, procureur général syndic du département. Je ne la lui adresse pas, par plusieurs raisons : d'abord je ne suis pas sûre que, dans ce moment, il soit à Évreux ; je crains de plus que, étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort. Je le crois cependant assez bon citoyen pour s'en consoler par l'espoir de la paix : je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant j'ai rempli ses vœux.

» Si quelques amis demandaient communication de cette lettre, je vous prie de ne la refuser à personne. Il me faut un défenseur : c'est la règle. J'ai pris le mien sur la Montagne : c'est Gustave Doulcet Pontécoulant. J'imagine qu'il refusera cet honneur : cela ne lui donnerait cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot.

» Je demanderai à disposer du reste de mon argent, et alors je l'offre aux femmes et aux enfants des braves habitants de Caen, partis pour délivrer Paris.

» Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la Conciergerie, c'est une nouvelle preuve de sa modération. Dites-le à nos bons habitants de Caen ; ils se permettent quelquefois de petites insurrections que l'on ne contient pas si facilement.

» C'est demain à huit heures que l'on me juge. Probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. On doit croire à la valeur des habitants du Calvados, puisque les femmes mêmes du Calvados sont capables de

fermeté. Au reste, j'ignore comment se passeront les derniers moments de ma vie, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car jusqu'ici je n'ai point la moindre crainte de la mort; je n'estimai jamais la vie que par l'utilité dont elle devait être. J'espère que demain Duperret et Fauchet seront mis en liberté; on prétend que ce dernier m'a conduite à la Convention dans une tribune. De quoi se mêle-t-il d'y conduire des femmes? Comme député, il ne devait point être aux tribunes; et comme évêque, il ne devait point être avec des femmes. Ainsi c'est une correction, mais Duperret n'a aucun reproche à se faire.

» Marat n'ira point au Panthéon; il le méritait pourtant bien. Je vous charge de recueillir les pièces propres à faire son oraison funèbre. J'espère que vous n'oublierez point l'affaire de madame Forbin. Voici son adresse, s'il est besoin de lui écrire : *Alexandrine Forbin, à Mendrene, par Zurich, en Suisse.* Je vous prie de lui dire que je l'aime de tout mon cœur. Je vais écrire un mot à papa; je ne dis rien à mes autres amis; je ne leur demande qu'un prompt oubli : leur affliction déshonorerait ma mémoire. Dites au général Wimpffen que je crois l'avoir aidé à gagner plus d'une bataille en lui facilitant la paix.

» Adieu, citoyen! je me recommande au souvenir des amis de la paix.

» Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme les personnes des rues, avaient l'air de me plain-

dre : le malheur rend toujours compatissant, c'est ma dernière réflexion.

» C. Corday. »

Cette lettre est comme un miroir; la jeune fille s'y reflète tout entière avec son charme, sa passion et ses travers, qui étaient encore plus les travers du temps que les siens.

Le mercredi 17, Charlotte, la tête fière, le front sévère, paraissait devant ses juges. Elle prit place sans affectation et simplement sur le banc des accusés.

Un greffier lut l'acte d'accusation.

Après les premières questions d'usage, le président lui ayant demandé si elle avait un avocat, elle déclara qu'elle s'était adressée à un ami, mais que comme elle n'avait pas eu de ses nouvelles, elle pensait « qu'il n'avait probablement pas eu le courage d'accepter sa défense. »

Cet ami était le neveu de Mme de Pontécoulant, abbesse de Caen ; c'était M. Gustave Doulcet de Pontécoulant, ancien sous-lieutenant des gardes du corps, qui s'était dévoué, dès le commencement de la révolution, au triomphe de la liberté. Malheureusement, la lettre que Charlotte lui adressait fut remise à un gendarme qui ne trouva pas le destinataire à son domicile. M. de Pontécoulant méritait d'autant moins l'accusation portée contre lui par Charlotte Corday, qu'il fut poursuivi par les sectateurs de Marat, et

obligé d'aller cacher sa tête et son nom en Suisse, dans l'atelier d'un menuisier.

Charlotte Corday n'ayant pas d'avocat, le tribunal résolut de lui en donner un d'office, et le président ayant aperçu dans la salle M. Chauveau-Lagarde, avocat illustre, que nous avons déjà vu, dans le cours de ce travail, bien souvent investi de ce ministère sacré, le chargea de la défense de l'accusée. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'emprunter quelques détails pleins de charme et d'intérêt aux notes du célèbre avocat.

« Lorsque Charlotte Corday fut amenée au tribunal et qu'on l'eut fait asseoir sur le banc des accusés, le président, après les premières questions d'usage, lui ayant demandé si elle avait un défenseur, elle répondit qu'elle avait choisi un ami ; mais que, n'en ayant point entendu parler depuis, il n'avait pas apparemment eu le courage d'accepter sa défense.

» Alors le président m'ayant aperçu dans la salle, où je me trouvais par hasard pour d'autres affaires, dit à l'accusée : « Le tribunal vous nomme d'office pour défenseur le » citoyen Chauveau-Lagarde. » Je montai près d'elle à ma place.

» Ne me connaissant pas, elle jeta sur moi quelques regards d'inquiétude, comme si elle eût craint que je n'entreprisse une justification qu'elle aurait infailliblement désavouée.

» Aussitôt les débats commencèrent et furent terminés en moins d'une demi-heure.

» Aucun peintre, du moins à ma connaissance, ne nous a retracé fidèlement la ressemblance de cette femme extraordinaire. On a bien pu rendre sa stature, assez forte et pourtant légère, ses longs cheveux négligemment épars sur ses épaules, ses yeux ombragés par de grandes paupières, et la forme ovale de son visage; mais il n'eût pas été possible à l'art de peindre sa grande âme, respirant tout entière dans sa physionomie.

» Il en est de même des débats de son procès; il eût été facile de copier, comme je vais le faire, ses paroles littérales, mais les journaux d'alors ne l'auraient pas osé. D'ailleurs, il est une chose qu'il eût fallu renoncer à peindre, et c'est précisément ce qui m'a fait l'impression la plus profonde : je veux dire l'accent de sa voix presque enfantine, qui se trouvait toujours en harmonie avec la simplicité de ses dehors et l'imperturbable sérénité de son visage, mais qui semblait néanmoins s'accorder si peu avec les pensées et les sentiments qu'elle exprimait.

» Il ne faut pas non plus essayer de donner une juste idée de l'effet qu'elle me parut produire sur les jurés, les juges et la foule immense du peuple qui remplissait l'enceinte du palais ; ils avaient l'air de la prendre elle-même pour un juge qui les aurait tous appelés à son tribunal suprême; en un mot, cette partie morale des débats est à son procès ce que sa physionomie était à sa figure. C'est une

chose qu'on peut sentir mais qu'il est impossible d'exprimer.

» Je me borne donc à répéter littéralement, et sans aucune réflexion, les principales questions qui lui ont été faites ainsi que ses réponses : l'histoire y trouvera peut-être les premiers traits d'un tableau que je n'ai ni la force ni la volonté d'entreprendre.

» Après qu'elle eut rendu compte du projet qu'elle avait conçu depuis deux mois.

» — J'aurais voulu, dit-elle, l'immoler sur la cime de la Montagne.

» Elle ajouta que, si elle eût cru pouvoir réussir de cette manière, elle l'aurait préférée à toute autre. — J'étais bien sûre alors, dit-elle, de devenir à l'instant victime de la fureur du peuple, et c'est ce que je désirais; on me croyait à Londres, mon nom eût été ignoré.

» Ensuite elle expliqua comment elle avait préféré s'introduire chez Marat, et par quels moyens elle y était parvenue, en lui écrivant deux lettres où elle lui disait avoir besoin de lui parler de la part de ses amis. Et sur l'observation qui lui fut faite que ce moyen tenait de la perfidie : — « Je conviens, répondit-elle, que ce moyen n'était pas digne de moi, mais ils sont tous bons pour sauver son pays. D'ailleurs j'ai dû paraître l'estimer pour arriver à lui, un tel homme est soupçonneux. » Alors s'ouvrit le débat suivant, entre elle, le tribunal et les jurés.

D. Qui vous avait donc inspiré tant de haine contre Marat?

R. Je n'avais pas besoin de la haine des autres; j'avais assez de la mienne.

D. Mais la pensée de le tuer a dû vous être suggérée par quelqu'un?

R. On exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même.

D. Que haïssiez-vous donc dans sa personne?

R. Ses crimes.

D. Qu'entendez-vous par ses crimes?

R. Les ravages de la France, que je regarde comme son ouvrage.

D. Ce que vous appelez les ravages de la France n'est pas l'ouvrage de lui seul.

R. Cela peut être, mais il a dû tout employer pour parvenir à la destruction totale.

D. En lui donnant la mort, qu'espériez-vous?

R. Rendre la paix à mon pays.

D. Croyez-vous donc avoir assassiné tous les Marat?

R. Celui-là mort... les autres auront peur peut-être.

» Un huissier étant venu lui présenter le poignard dont elle s'était servie, lui demanda si elle le reconnaissait. A ce seul instant, l'émotion parut sur son visage, elle détourna la vue, et, repoussant le poignard avec la main, elle dit d'une voix entrecoupée :

» — Oui, je le reconnais, je le reconnais !

» Elle avait trouvé Marat dans son bain, et, par conséquent, lui avait plongé le couteau dans la gorge perpendiculairement.

9.

» L'accusateur public lui fit observer qu'elle ne l'avait sans doute frappé de la sorte que pour ne pas le manquer, dans la crainte de rencontrer une côte si elle l'avait frappé horizontalement, et il ajouta :

» — Il faut que vous soyez bien exercée à ce crime !

» — Oh ! le monstre ! il me prend pour un assassin !

» Cette réponse, telle qu'un coup de foudre, termina la séance.

» L'accusateur public prit ses conclusions. Après quoi, le président dit, suivant l'usage :

» — Les débats sont terminés, le défenseur a la parole.

» A ces derniers mots et quand je me fus levé pour parler, on entendit d'abord dans l'assemblée un bruit sourd et confus, comme de stupeur ; et puis ensuite, si l'on peut s'exprimer de la sorte, comme un silence de mort qui me glaça jusqu'au fond des entrailles.

» Pendant que l'accusateur public parlait, les jurés me faisaient dire de garder le silence, et, le président, de me borner à soutenir que l'accusée était folle. Ils désiraient tous que je l'humiliasse.

» Quant à elle, son visage était toujours le même, seulement elle me regardait de manière à m'annoncer qu'elle ne voulait pas être justifiée. Je ne pouvais d'ailleurs en douter, d'après les débats, et cela était impossible, puisqu'il y avait, indépendamment de ses aveux, la preuve légale d'un homicide avec préméditation.

» Cependant, bien décidé à remplir mon devoir, je ne

voulais rien dire que ma conscience et l'accusée pussent désavouer ; et, tout à coup, l'idée me vint de me borner à une seule observation qui, dans une assemblée du peuple ou de législateurs, aurait pu servir d'élément à une défense complète, et je dis : « L'accusée avoue. »

Nous rapportons plus loin le discours, très-bref d'ailleurs, du célèbre avocat; nous le laissons poursuivre son récit :

« A mesure que je parlais ainsi, un air de satisfaction brillait sur son visage.

» Les voix du jury ayant été recueillies, elles furent, comme on peut le croire, toutes unanimes pour la condamnation.

» Le président prononça son arrêt de mort et la confiscation de ses biens. Il lui demanda ensuite si elle avait à parler sur l'application de la loi. Pour toute réponse, elle se fit conduire à moi par les gardiens, et, m'adressant la parole avec beaucoup de douceur et de grâce :

» — Monsieur, me dit-elle, je vous remercie bien du courage avec lequel vous m'avez défendue d'une manière digne de vous et de moi. Ces messieurs (en parlant des juges, vers lesquels alors elle se retourna) me confisquent mon bien... Mais je veux vous donner un plus grand témoignage de ma reconnaissance : je vous prie de payer pour moi ce que je dois à la prison, et je compte sur votre générosité.

» Elle fut, après cela, reconduite à la Conciergerie, d'où elle ne sortit que pour aller à l'échafaud ; et, ne l'ayant pas revue depuis, je ne sais que par ouï-dire qu'elle y était allée avec la même tranquillité qu'elle avait montrée dans les débats. »

Un instant, Charlotte Corday avait craint que son avocat n'essayât de la justifier ; il lui eût répugné que l'on plaidât en son nom les circonstances atténuantes, qui n'auraient, au reste, été d'aucune utilité : sa sentence était évidemment écrite d'avance. En venant à la séance, tous les juges étaient décidés à voter pour la mort. La défense en effet avait été brève et digne :

« L'accusée, avait dit le célèbre avocat, avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation ; elle en avoue les circonstances affreuses ; en un mot, elle avoue tout, et ne cherche pas même à se justifier.

» Voilà, citoyens, sa défense tout entière : ce calme imperturbable et cette abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucun remords en présence de la mort même ; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature, ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main, et c'est à vous, citoyens jurés, de juger de quel

poids cette considération peut être dans la balance de la justice. »

Le défenseur se tut ; Charlotte le remercia d'un sourire ; elle n'eût pas voulu être défendue autrement.

II

Pendant la séance, elle s'était aperçue qu'un jeune homme cherchait à saisir ses traits pour dessiner sa figure ; elle se retourna vers lui, afin de lui faciliter sa tâche. Nous avons cité la lettre qu'elle écrivit à Barbaroux ; en voici une, plus belle encore, adressée par Charlotte à son père :

A M. D'ARMONT DE CORDAY, RUE DU BELGE, A ARGENTAN.

» Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de ma vie sans votre consentement. J'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien des désastres Le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré de son tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais garder l'incognito ; mais j'en ai vu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez pas tourmenté ; en tout cas, vous trouverez des défenseurs à Caen.

» Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort. Vous connaissez votre fille, un motif blâmable n'aurait pu la conduire.

» J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents.

» N'oubliez pas ce vers de Corneille :

» Le crime fait la honte et non pas l'échafaud. »

Cette lettre est datée du 13 juillet au soir.

A la Conciergerie, Charlotte Corday reçut la visite d'un prêtre, qui lui offrit son ministère religieux ; elle le refusa et l'éconduisit en ces termes : « Remerciez de leur attention pour moi les personnes qui vous ont envoyé ; mais je n'ai pas besoin de votre ministère. »

Revêtue de la chemise rouge des parricides, assise dans un ignoble tombereau, elle parcourut l'intervalle qui sépare la Conciergerie de la place de la Révolution. Son attitude était calme et simple, les hurlements que la foule poussait sur son passage ne parvinrent pas à l'ébranler. Seul, à ce moment, un journal de cette époque (*le Républicain français*) osa honorer publiquement le courage de Charlotte : « L'approche du supplice ne l'a point ébranlée ; même sur l'échafaud, son visage était serein, et ses joues avaient le coloris ordinaire. »

Charlotte Corday monta sur l'échafaud à l'âge de vingt-quatre ans onze mois et vingt jours.

Sa mort a soulevé un incident étrange. Aussitôt après l'exécution, dit-on, un valet de Samson, du nom de Legros, présenta la tête au peuple et lui appliqua un soufflet. On crut voir les joues de la victime se couvrir d'une rougeur profonde. On a raconté la même anecdote à propos de la reine et de Madame Élisabeth.

Nous ne notons cet incident, qui a été nié par beaucoup de contemporains, qu'à cause de l'importance qui s'attache aux derniers moments de Charlotte Corday, et aussi à cause de la lettre suivante, qui fut adressée à la *Chronique de Paris*:

« Paris, 20 juillet, l'an II de la République française.

» Citoyens,

» Après que le glaive de la loi eut frappé l'assassin de Marat, le nommé Legros, l'un des assistants pour l'exécution, ayant saisi la tête pour la montrer au peuple, se permit d'appliquer plusieurs soufflets sur la face de cette tête inanimée qui n'était plus coupable. Cet acte de barbarie fut improuvé par le peuple, et le citoyen Michonis, administrateur de police, ne put s'empêcher de donner une correction à cet homme qui, s'il n'est pas barbare, a commis une lâcheté! Le tribunal, instruit de cette indécence, a cru devoir donner une leçon au citoyen Legros en le mettant en prison, et se propose de lui faire une remontrance *coram populo!*

» J'ai cru devoir faire connaître cet acte de justice au pu-

blic qui, toujours grand, toujours juste, approuvera ce que l'ami du peuple approuverait lui-même, s'il eût survécu à sa blessure. Il était trop grand pour approuver une pareille bassesse, il savait et tout le monde doit savoir que, quand le crime est puni, la loi est satisfaite.

» Quelques personnes trompées ont cru que c'était l'exécuteur lui-même qui avait commis cette faute. C'est une erreur ! Samson est un très-bon citoyen, et trop instruit pour donner dans un pareil travers, il en fut au contraire très-affligé.

» Salut et fraternité.

» Roussillon. »

Quant à la rougeur qu'on aurait remarquée sur les traits de Charlotte Corday après l'insulte, elle a donné lieu à toute une discussion scientifique. Le célèbre anatomiste Sœmmering, dans une dissertation sur le supplice de la guillotine, cite le fait et l'explique. Le docteur Sue appuya le sentiment de Sœmmering : « ..... Le fait seul prouve que, après la décollation, il y a indubitablement encore, dans le cerveau, un reste de jugement, et dans les nerfs un reste de sensibilité. »

Cabanis répondit à ces savants : « Quant au trait de Charlotte Corday, je déclare nettement *que je n'en crois rien*. Je n'ai pas assisté à l'exécution de Charlotte Corday ni à aucune autre ; mes regards ne peuvent soutenir ce spectacle, mais plusieurs personnes de ma connaissance

ont suivi, depuis la Conciergerie jusqu'à l'échafaud, la charrette qui conduisait cette femme si intéressante... Un médecin de mes amis ne l'a pas perdue de vue une seule minute... Pour cette rougeur nouvelle qu'on prétend avoir couvert ses joues après sa décapitation, il n'en a rien vu, quoiqu'il soit observateur très-attentif... »

Enfin le docteur Léveillé (alors chirurgien à l'Hôtel-Dieu) réfuta Sœmmering : « La figure de Charlotte Corday a rougi ! Je n'en crois rien. Je veux bien admettre encore la possibilité de cette rougeur ; si j'en cherche la cause, elle se présente elle-même et me paraît purement mécanique. En effet, cette tête conservait, je ne dis pas sa force vitale, mais bien sa chaleur vitale... Le sang encore fluide et contenu dans les plus petits vaisseaux capillaires, s'écoule librement, lorsque tout à coup son cours est interrompu par l'impression violente de la main. Cet atroce procédé a rapproché les parois des vaisseaux ; le sang venant de la partie supérieure n'a pu passer au-dessous de l'endroit comprimé : il s'en est amassé, en dessus, en assez grande quantité pour produire une petite rougeur que M. Sue attribue faussement, je crois, à un reste de jugement et de sensibilité. »

Le supplice de Charlotte Corday a inspiré une foule de vers et de poëmes. Qui ne se rappelle ceux de Chénier :

. . . .
Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée ;



Ton front resta paisible et ton regard serein,
Calme sur l'échafaud, tu méprisas la rage
D'un peuple abject, servile et fécond en outrage,
Et qui se croit encore et libre et souverain.

Lamartine a appelé Charlotte Corday : l'*Ange de l'assassinat*. Étrange accouplement de mots ! L'assassinat est l'assassinat, et toute notre admiration pour Charlotte Corday ne saurait aller jusqu'à justifier le crime, si pure, si patriotique, si généreuse que puisse être l'intention de l'assassin, si avilie que puisse être la victime.

CHAPITRE VI

LUCILE DESMOULINS

I

A travers tant de scènes douloureuses, tant d'horribles détails, voici que nous rencontrons une idylle suave et charmante, un doux poëme d'amour et de grâce exquise.

Lucile Desmoulins ! il semble qu'à ce nom toutes les colombes amoureuses doivent battre des ailes et roucouler leurs plus joyeuses chansons.

Et, en effet, dans cette galerie que nous esquissons à grands traits, et où apparaissent tant de belles et nobles têtes de femmes, tant d'énergiques caractères, tant d'âmes fortement trempées, Lucile occupe une place à part ; sa physionomie a un caractère particulier, un cachet unique. Sans doute, elle est morte avec intrépidité ; pas plus que

les autres elle n'a failli en montant sur l'échafaud, en livrant au bourreau sa jeune tête, mais elle est morte autrement ; elle est morte en souriant au bien-aimé qui l'avait précédée ; elle marchait presque joyeuse à la mort, en songeant qu'elle allait mourir pour tout ce qu'elle avait aimé.

Elle était née en 1771, à Paris ; son père était attaché à l'administration des finances ; sa mère, une des plus belles femmes de son temps, était si noble, si imposante que sa rieuse enfant lui avait donné le surnom de *maman Melpomène.* L'éducation de Lucile fut très-soignée ; dès sa jeunesse elle était excellente musicienne. Elle avait douze ans, lorsqu'un jour se promenant au Luxembourg, un jeune homme, un étudiant du quartier latin, frappé de la beauté de la mère et de la grâce de la jeune fille, osa, malgré sa timidité, les aborder. Il était bien élevé, sa parole avait d'irrésistibles séductions. Mme Duplessis, — c'était le nom de la mère de Lucile, — présenta le jeune homme à son mari qui l'accueillit avec bonté. Une sorte d'intimité s'établit bientôt entre les deux familles ; les deux jeunes gens s'aimèrent et Lucile devint plus tard Mme Camille Desmoulins.

Voulez-vous savoir ce qu'était Lucile, écoutez-la :

« Un soir, c'était dans l'été, accablée de chaleur (c'est elle qui écrit) je me traînais du bosquet à la maison et ne pouvais pas me soutenir ; je me serais laissée aller si chaque arbre ne m'avait pas servi d'appui. J'arrivai donc à mon piano ;



il faisait nuit, tout à fait nuit, je cherchai en tâtonnant mon clavier.

» Voyons, me dis-je, il faut que je touche un air bien gai! J'avais beau faire aller mes doigts bien vite, mon piano ne poussait que des sons étouffés et plaintifs; je m'abandonnais à cette douce mélancolie; un coup sourd et éloigné de tonnerre augmenta encore les sons lugubres que je faisais sortir de mes touches. De temps en temps, le ciel était en feu. Enfin, accablée de sommeil, je m'endormis, et mes doigts étaient toujours sur le piano.

» Je dormis longtemps, je faisais des songes, ah! des songes délicieux! Je rêvais que je voyais une pluie de fleurs sous mes pieds; je vis un nuage se former, je me sentis soulever; enfin ce nuage m'éleva bien haut, mais bien plus haut que l'imagination ne peut se le figurer. Je me trouvais bien heureuse couchée dans un nuage. Oh! quel plaisir! je vis le séjour de l'Éternel.

» Il n'y avait point ce que l'on m'avait dit que l'on y voyait: de l'or, des rubis, des diamants; il n'y avait rien de tout ce que l'homme désire tant sur la terre et qu'il espère trouver un jour dans le ciel. Je vis un miroir (je nomme ainsi ce que j'ai vu, car on ne m'en a point appris le nom), je vis un miroir, il était bleu, d'un bleu céleste. Il me présentait des choses que je ne puis dire, puisqu'elles sont absolument étrangères à tout ce que nous voyons, mais j'étais heureuse en contemplant ce qui s'offrait à mes yeux. J'approchai, je touchai ce miroir; j'éprouvai une sensation

qui m'était inconnue, mon âme semblait s'exhaler et je croyais que j'allais en être séparée. Oh! moment plein de jouissance, que vous avez peu duré! Je me suis éveillée quand j'étais si heureuse! et au lieu du nuage, je me trouvai la tête sur le piano, et la pluie et le tonnerre allaient toujours leur train. »

Et l'imagination de Lucile allait son train aussi.

Le mariage des deux jeunes gens n'avait cependant point été chose facile. M. et Mme Duplessis aimaient beaucoup le jeune homme, mais ils aimaient davantage leur fille, et comme Camille Desmoulins était sans fortune, les parents de Lucile ne voulaient, avec quelque raison, la lui donner que lorsqu'il serait parvenu à se faire une position.

Camille fut reçu avocat; mais à un avocat, il faut des causes, et alors comme aujourd'hui les causes ne venaient pas d'elles-mêmes trouver les jeunes avocats. La révolution éclata et ouvrit de nouveaux horizons à la dévorante activité de Camille. On sait et nous n'avons point, dans tous les cas, à raconter ici la part qu'il prit aux premiers événements.

Camille Desmoulins se fit journaliste et les parents de Lucile, vaincus par son persistant amour, lui accordèrent enfin la main de leur fille, qui avait alors dix-neuf ans.

Aussi quelles joyeuses fanfares! Il écrit à son père:

« Aujourd'hui 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux Le bonheur pour moi s'est fait longtemps

attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile dont je vous ai tant parlé, et que j'aime depuis si longtemps, enfin ses parents me la donnent, et elle ne me refuse pas ! Tout à l'heure, sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, — M. Duplessis, ayant vingt mille francs de rente, — avait jusqu'ici retardé mon bonheur. Le père était ébloui par les offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec cent mille francs. Lucile, qui avait déjà refusé vingt-cinq mille francs de rentes, n'a pas eu de peine à lui donner son congé. Vous allez la connaître par ce seul trait : quand sa mère me l'a donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre ; je me jette aux genoux de Lucile ; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens, elle était toute en larmes, elle pleurait même abondamment, et cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurais pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir à ce point ces deux contrastes.... De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop haut. Soyons modestes dans la prospérité... n'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles. Comme moi, renfermez votre joie dans votre cœur... »

Camille nous donne encore les détails du mariage : « Enfin, j'ai été marié avec Lucile le mercredi, 29 décembre 1790. Mon cher Bérardier (grand-maître du collége

Louis le Grand) a fait la célébration à Saint-Sulpice. Il a prononcé un discours touchant et qui nous a fait bien pleurer Lucile et moi... Mais tous (les journaux) s'accordent à admirer ma femme comme une beauté parfaite, et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite. Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage; mais plus je connais Lucile, et plus il faut me prosterner devant elle. »

Camille avait pour témoins : Pétion, Robespierre, Sillery, Brissot et Mercier.

II

Une fois mariés, Lucile et Camille redeviennent enfants, et leur amour a d'adorables enfantillages. Camille est toujours pour sa femme le petit étudiant du Luxembourg, et Lucile, la jeune fille étourdie et charmante. Ils s'enivrent de leur propre bonheur. Tout leur est sujet de joie ! Leur jeunesse et leur amour s'épanouissent si gaiement! Lorsque Camille travaille trop longtemps, Lucile se met au piano et chante. Camille continue à travailler; Lucile promène alors les pattes de son chat sur les touches d'ivoire, et Camille,

n'y tenant plus, vient en riant embrasser le cher et gracieux lutin.

Ils avaient tous deux la manie des surnoms. Mme Duplessis était maman Melpomène ; Lucile, Rouleau ; Camille, Loulou. Ils avaient un ami, Fréron, qui les adorait, qui puisait la vie à leur foyer. Ils avaient surnommé Fréron, *Fréron-Lapin.*

Chargé d'une terrible mission dans les départements, Fréron n'oublie pas ses amis ; il écrit à Lucile :

« Le pauvre Lapin a eu bien des aventures, il a parcouru furieusement de terriers, et il a recueilli d'amples récits pour sa vieillesse. Il a souvent regretté le thym et le serpolet dont vos jolies mains à petits trous se plaisaient à le nourrir dans votre jardin du Bourg de l'Égalité...... En recherchant la gloire d'une belle action, savez-vous ce qui le soutenait, ce qu'il avait toujours sous les yeux ? La patrie d'abord, puis vous. Il voulait et il ne veut être digne que de vous deux. Au milieu des bombes et des boulets, il aurait dit volontiers comme cet ancien preux : « Ah ! si ma dame me voyait ! »

» Vous trouverez ce lapin romanesque, et il ne l'était pas mal... il vous voit trottant dans votre chambre, courir sur le parquet, vous asseoir une minute à votre piano, des heures entières dans votre fauteuil à rêver, à faire voyager votre imagination ; puis il vous voit faire le café à la Chaune,

vous démener comme un lutin à la manière d'un chat en montrant les dents. . Je vous embrasse, divin Rouleau, plus cher que tous les rouleaux d'or qu'on pourrait m'offrir, je vous embrasse en espérance, et je ne daterai mon bonheur que du jour où je vous reverrai. »

Cependant les événements politiques marchaient; la mort approchait et ils ne la voyaient pas. Camille avait fondé avec Danton le club des Cordeliers, et il continuait à s'occuper de la rédaction de son journal; mais bientôt, il quitte la plume et prend le parti de rentrer au barreau.

La naissance d'un fils met le comble au bonheur du jeune ménage. L'enfant reçoit le prénom d'Horace et Camille le consacre purement et simplement à Dieu, « voulant, dit-il, s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui pourraient ne pas être les siennes, et l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère. »

La nuit du 10 août 1792 venait de projeter de sinistres lueurs. Lucile écrivait à ce sujet les lignes suivantes :

« Qu'allons-nous devenir, ô mon pauvre Camille ! je n'ai plus la force de respirer. Mon Dieu ! s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi !... Nous voulons être libres! ô Dieu! qu'il en coûte. Le 8 août,

je suis revenue de la campagne, déjà les esprits fermentaient bien fort. Le 9, j'eus des Marseillais à dîner ; nous nous amusâmes assez.

» Après le dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait; elle était on ne peut plus triste; son petit avait l'air hébété ; Danton avait l'air résolu, mais je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu : quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais comme si je le savais bien, je leur disais qu'elle aurait lieu.

» — Mais peut-on rire ainsi ! me disait Mme Danton.

» — Hélas ! lui dis-je, cela présage que je verserai bien des larmes ce soir.

» Il faisait beau ; nous fîmes quelques tours dans la rue, il y avait assez de monde. Plusieurs sans-culottes passèrent en criant : Vive la Nation ! Puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit; je dis à Mme Danton :

» — Allons-nous-en.

» Elle rit de ma peur, mais à force de lui en dire, elle eut peur aussi. Je dis à sa mère :

» — Adieu ; vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin.

» Arrivés chez Mme Danton, nous la trouvâmes fort agitée. Je vis que chacun s'armait. Camille, mon cher Camille arriva avec un fusil. O Dieu ! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains et me mis à pleurer. Cependant ne voulant pas montrer tant de faiblesse et dire

tout haut à Camille que je ne voulais pas qu'il se mêlât à tout cela, je guettai le moment où je pouvais lui parler sans être entendue et lui dis toutes mes craintes.

» Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé. Fréron avait l'air d'être déterminé à périr.

» — Je suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à périr.

» Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon qui était sans lumières, pour ne point voir tous ces apprêts... Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et, lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher ; il n'avait pas l'air fort empressé ; il ne sortit presque point. Minuit approchait ; on vint le chercher plusieurs fois ; enfin, il partit pour la Commune ; le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux devant la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. Danton revint. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles ; je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries ; je le leur dis en sanglotant. Je crus que j'allais m'évanouir. Mme Robert demandait son mari à tout le monde.

» — S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai pas. Mais ce Danton, lui, ce point de ralliement ! si mon mari périt, je suis femme à le poignarder... »

» Camille revint à une heure et s'endormit sur mon épaule... Mme Danton semblait se préparer à la mort de son mari... C'est le matin, on tire le canon. Elle écoute, pâlit, se laisse aller et s'évanouit... Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue ; nous crûmes que Paris allait être tout en sang... Cependant, on vint nous dire que nous étions vainqueurs. Mais les récits étaient cruels. Camille arriva et me dit que la première tête qu'il avait vu tomber était celle de Suleau. Robert avait eu sous les yeux l'affreux spectacle des Suisses qu'on massacrait... Le lendemain, nous vîmes le convoi des Marseillais... et, le 12, j'appris en rentrant que Danton était ministre...»

III

Le 10 août porta la fortune de Camille Desmoulins à son apogée. Son père voulait l'arrêter sur cette pente funeste, il présageait ce qui allait arriver et cherchait à faire partager ses craintes à son fils ; mais Camille, sourd à ces conseils, proposa à la Convention le projet de décret suivant : « Louis Capet a mérité la mort. Il sera dressé un échafaud sur la place du Carrousel, où Louis sera conduit ayant un

écriteau portant ces mots devant: *Parjure et traître à la nation*, et derrière: *Roi*, afin de montrer à tout le peuple que l'avilissement des nations ne saurait prescrire contre elles le crime de la royauté par un laps de temps même de mille cinq cents ans. En outre, le caveau des rois, à Saint-Denis, sera désormais la sépulture des brigands, des assassins et des traîtres. »

Cette exaltation ne pouvait être de longue durée. Aux jours de fièvre succédaient des abattements profonds, des velléités de retraite, des aspirations vers la vie calme et paisible des champs.

« Oh! que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu!... écrivait Camille. Où est l'asile, le souterrain qui me cacherait à tous les regards avec ma femme, mon enfant et mes livres?... La vie est si mêlée de maux et de biens, et, depuis quelques années, le mal déborde tellement autour de moi sans m'atteindre, qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé...

» Je ne saurais sans cesse m'empêcher de songer que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfants, ont aussi leur père. Au moins, je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles, assises ensemble au gouvernail.

» Il y a des moments où je suis tenté... d'aller me faire

tuer en Vendée ou aux frontières, pour me délivrer du spectacle de tant de maux, et d'une révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la république, et dans lesquels je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition, et la cupidité à la place de la cupidité. »

Aussi incapable d'une action persévérante et suivie que d'une inaction prolongée, Camille avait fondé un nouveau journal : *le Vieux Cordelier* ; il demanda un *Comité de clémence* :

« Voulez-vous que je reconnaisse la liberté, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle ? Ouvrez la prison à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects.

» ..... S'il le faut, je soufflerai sur Robespierre ; son orgueil intraitable m'est connu depuis longtemps, je renverserai son échafaudage de gloire et de postérité. » Lucile elle-même encourageait Camille à suivre cette voie de clémence qui souriait à sa nature bonne et aimante. Plusieurs amis engagèrent Camille à cesser ses attaques contre Robespierre. « Laissez-le remplir sa mission, dit-elle ; il doit sauver son pays, ceux qui s'y opposeront n'auront pas de mon chocolat. »

Camille fut enfin dénoncé aux Jacobins. Robespierre, son

camarade de collége, l'attaqua : « ..... Camille, dit-il, n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui a tracé ; ses écrits sont dangereux... Je demande que ses numéros soient brûlés au sein de la société.

— Brûler n'est pas répondre, s'écria Camille.

— Eh bien... qu'on réponde... Puisqu'il le veut, qu'il soit couvert d'ignominie..... Son courage n'est qu'emprunté ; il décèle les hommes cachés sous la dictée desquels il écrit son journal. Desmoulins est l'organe d'une faction scélérate, qui a emprunté sa plume pour distiller le poison avec plus d'audace et de sûreté.

— Tu me condamnes ici, répond Camille, mais n'ai-je pas été chez toi ? Ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien m'aider de tes conseils ?

— Tu ne m'as pas montré tous les numéros, reprit Robespierre impassible. Au surplus, que les Jacobins chassent ou non Camille, peu m'importe, ce n'est qu'un individu. Mais ce qui m'importe, c'est que la liberté triomphe, et que la vérité soit reconnue. »

Camille était perdu. Pour tâcher de conjurer le danger, Lucile écrit à Fréron : « Revenez, Fréron, revenez bien vite, vous n'avez point de temps à perdre. Ramenez avec vous tous les vieux cordeliers que vous pourrez rencontrer, nous en avons le plus grand besoin. Plût au ciel qu'ils ne se fussent jamais séparés. Vous ne pouvez avoir une idée

de tout ce qui se fait ici, vous ignorez tout ; vous n'apercevez qu'une faible lueur dans le lointain, qui ne vous donne qu'une idée bien légère de notre situation. Aussi je ne m'étonne pas que vous reprochiez à Camille son comité de clémence. Ce n'est pas de Toulon qu'il faut le juger. Vous êtes bien heureux, là où vous êtes : tout a été au gré de vos désirs ; mais nous, calomniés, persécutés par des ignorants, des intrigants, et même des patriotes ! Robespierre, votre boussole, a dénoncé Camille, il a fait lire ses numéros 3 et 4, et a demandé qu'ils fussent brûlés, lui qui les avait lus manuscrits. Y concevez-vous quelque chose ? Pendant deux séances consécutives, il a tonné contre Camille.

» Marius (Danton) n'est plus écouté, il perd courage, il devient faible ; d'Eglantine est arrêté, mis au Luxembourg ; on l'accuse de faits graves... Ces monstres ont osé reprocher à Camille d'avoir épousé une femme riche... Ah ! qu'ils ne parlent jamais de moi, qu'ils ignorent que j'existe, qu'ils me laissent aller vivre au fond d'un désert ! Je ne leur demande rien, je leur abandonne tout ce que je possède, pourvu que je ne respire pas le même air qu'eux. Puissé-je les oublier, eux et tous les maux qu'ils nous causent !

. . . .

» La vie me devient un pesant fardeau, je ne sais plus penser... bonheur si doux et si pur, hélas ! j'en suis privée... Mes yeux se remplissent de larmes, je renferme au fond de mon cœur cette douleur affreuse ; je montre à Camille un

front serein, j'affecte du courage pour qu'il continue d'en avoir. »

Fréron de son côté, écrivait : « Lucile, vous pensez donc à ce pauvre Lapin qui, exilé loin de vos bruyères, de vos choux, de votre serpolet et du paternel logis, est consumé du chagrin de voir perdus les plus constants efforts pour la gloire et l'affermissement de la République ? Chère Lucile, dis à ton *Loulou* mille choses de ma part. Fais-lui mon compliment sur sa réponse fière à Barrère ; elle est digne de Brutus, notre éternel modèle. Je suis comme toi : une sombre inquiétude m'agite, je vois un vaste complot près d'éclater au sein de la République... Ne viens pas ici, aimable et chère Lucile, c'est un pays affreux, quoi qu'on en dise, un pays barbare, quand on a vécu à Paris... Dis à ton glouton de mari que les bécassines et les grives y sont meilleures que les habitants... Adieu, chère Lucile, je pars à l'instant pour l'armée ; l'attaque générale va commencer, elle aura eu lieu quand tu recevras cette lettre... Adieu, encore une fois, folle, cent fois folle Rouleau chéri, bouliboula de mon cœur... être indéfinissable, adieu. J'embrasse toute la garenne et toi avec tendresse et de toute mon âme. Ne m'oublie pas auprès du Lapereau (le petit Horace) et de sa grand-maman Melpomène. Nous allons cueillir des lauriers ou des saules ! Prépare, Lucile, celui que tu me destines. »

Cependant Camille s'était fait deux ennemis mortels : Barrère et Saint-Just. Barrère fit contre lui un rapport, Camille le persifla. En parlant de Saint-Just, Camille avait dit qu'il portait sa tête avec respect comme un Saint-Sacrement, la regardant comme la pierre angulaire de la République. Saint-Just avait répondu. « Je lui ferai porter la sienne, moi, comme un Saint-Denis. » Enfin, tort plus grand encore ! Camille avait découvert un malheureux poëme de Saint-Just, intitulé : *Organt*, il l'avait poursuivi de ses plus méchantes railleries.

Aussi Saint-Just l'attaqua-t-il avec rage à la tribune..... « *La pitié qu'on fait paraître pour les détenus* est un signe éclatant de trahison, dans une République qui ne peut être assise que sur l'insensibilité. »

Camille ne pouvait espérer de vivre bien longtemps en paix avec trois ennemis comme Robespierre, Saint-Just et Barrère. Dans la nuit du 30 au 31 mars 1794, il fut arrêté.

Le lendemain de son arrestation, il écrivait à Lucile :

« Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace. Ma Lucile, mon ange, je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire, car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose, pas même pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit vo-

lumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou. Envoie-moi le verre où se trouvent gravés nos deux noms, et le livre sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes, et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement. Oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg. Adieu, Lucile!... Adieu, Horace!... Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein. »

Indignée, furieuse à la lecture de cette lettre, Lucile écrit à Robespierre : « Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahisons envers la patrie, toi qui as tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle? Camille a vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche que tu voulais suivre, mais il s'est rappelé votre ancienne amitié ; et aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de tes basses jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collége, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge. Et toi, tu l'envoies à la mort! Tu

as donc compris son silence! Il doit t'en remercier, la patrie le lui aurait reproché peut-être; mais grâce à toi, elle n'ignorera pas que Camille Desmoulin fut contre tous le soutien, le défenseur de la République. Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets que t'ont inspirés, sans doute, les âmes viles qui t'entourent? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement? Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes; toi qui as souri à mon fils, et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourras-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice?... Mais quel est donc le crime de mon Camille?... Je n'ai pas sa plume pour le défendre, mais la voix des bons citoyens, et ton cœur s'il est sensible et juste, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi en te voyant immoler tes amis? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve, ni de la mort de l'orphelin? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais : « La cause de Camille est la tienne, c'est celle de tous les amis de Robespierre. . . . . »

Cette lettre ne fut pas terminée et ne fut pas envoyée.

Camille et Danton furent conduits devant le tribunal. Le président demanda à Camille quel était son âge.

« Trente-trois ans, l'âge du sans-culotte Jésus-Christ répondit-il. »

Danton écrasa le président, qui lui demandait son nom et sa demeure, de cette réponse : « Ma demeure sera bientôt

dans le néant et mon nom sera un jour inscrit dans le Panthéon de l'histoire. » La sonnette du président couvrit leurs voix, ils ne purent se défendre.

Camille écrivit alors à Lucile : « Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort, on n'a pas le sentiment de sa captivité ; le ciel a pris pitié de moi. Il n'y a qu'un moment je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour... A mon réveil, en ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme, j'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : « Lucile ! ma chère Lucile, où es-tu ? » Hier au soir j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fondu quand j'ai aperçu ta mère dans le jardin. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, et pleure sur ton sein. J'ai vu hier sa douleur, à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé, ne pouvant assister à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près avec toi, afin que je vous voie mieux. Je t'en conjure, Lolotte, par nos éternelles amours, envoie-moi ton portrait ; dans l'horreur de ma prison ce sera une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, que celui où je recevrai ton portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur !

» Ma chère Lucile, me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il

sortait de chez toi. Hier quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Hé bien ! vous l'avez vue ? » lui dis-je, comme je disais autrefois à cet abbé Landreville, et je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne quelque chose de toi... Je vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon Loup, dis adieu à mon père. Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes...

» O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse et pour composer, avec ta mère, mon père et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti... Ma Lucile, mon bon Loulou, oh ! ne m'appelle point par tes cris ; ils me déchireraient au fond du tombeau ! Tu diras à Horace, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé ! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile ! sensible comme je l'étais, la mort qui me délivre de la vue de tant de crimes est-elle donc un si grand malheur ? Adieu, Loulou, adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre. Adieu, Lucile... ma chère Lucile ! adieu, Horace ; adieu, Annette ; adieu, mon père ; je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile ! Je la vois ma bien-aimée ! Ma Lucile, mes mains liées t'embrassent et ma tête repose sur toi ses yeux mourants. »

Cette lettre ardente, tendre, passionnée fait, ce nous semble, connaître la femme à laquelle elle était adressée, bien mieux que ne sauraient le faire de longs récits.

Ce fut le dernier cri de Camille Desmoulins ; il reçut le coup fatal en tenant dans ses mains la boucle de cheveux que Lucile avait trouvé le moyen de lui faire parvenir quelques heures avant le supplice.

A partir de ce moment, Lucile se transforma : l'enfant devint homme. Accusée d'avoir voulu délivrer les prisonniers, de concert avec le général Dillon, elle fut condamnée à mort en même temps que le général : elle ne sourcilla pas et son calme prodigieux étonna ses juges.

De retour à sa prison, elle fit ses adieux à sa mère et lui écrivit : « Bonsoir, ma chère maman ; une larme s'échappe de mes yeux, elle est pour toi ; je vais m'endormir dans le calme de l'innocence. » Le jour de l'exécution, elle soigna sa toilette plus que d'habitude ; le bourreau vint et la compléta en faisant tomber les cheveux, les beaux cheveux que Camille avait tant aimés. Elle demeura paisible et souriante jusque sous le couteau qui la frappa dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté.

Lucile avait vingt-deux ans.

CHAPITRE VII

OLYMPE DE GOUGES

I

Voici une physionomie à part, un type exceptionnel, une excentrique ou, comme on dit aujourd'hui, une *déclassée*. Olympe de Gouges, bien qu'il se soit fait un très-grand bruit autour de son nom, bien qu elle ait eu au théâtre, comme auteur dramatique, quelques succès retentissants, serait probablement fort inconnue aujourd'hui si sa mort ne l'eût en quelque sorte absoute et glorifiée.

Lorsqu'elle gravit les marches de l'échafaud, le bourreau, suivant l'usage, voulut la soutenir. « Je vous défends de me toucher, lui dit-elle, autrement que pour me couper la tête ! » Puis, quand elle fut parvenue sur la plate-forme, elle s'écria : « J'ai voulu être quelque chose ! fatal désir de la renommée ! »

La critique d'Olympe de Gouges est tout entière dans ces paroles.

On ne sait rien de sa naissance et de ses parents. On a dit qu'elle était fille naturelle de Louis XV, mais cette assertion est démentie dans son *Testament politique.*

Elle avait trente-sept ans quand elle mourut, dans toute la splendeur de sa beauté. Elle avait épousé, à quinze ans, un M. Aubry qui fut séduit par la beauté de la jeune fille. A seize ans, elle était veuve avec un fils, et une fortune assez ronde. Après avoir quitté Montauban, elle vint à Paris, où elle se mêla, avec toute la fougue de son caractère, aux sociétés les plus folles. La célébrité, assez triste d'ailleurs, qu'elle s'acquit bien vite dans ce monde ami du plaisir ne lui suffisant pas, elle s'adonna aux lettres avec cette ardeur, cet enthousiasme qu'elle apportait dans tous ses actes. Mille obstacles se dressaient devant elle. « On ne m'a rien appris, dit-elle quelque part dans ses Mémoires ; élevée dans un pays où l'on parle mal le français, je n'en connais pas les principes, je ne sais rien, je fais trophée de mon ignorance ; je dicte avec mon âme, jamais avec mon esprit. » Elle tâcha d'acquérir ce qui lui manquait, et tant bonnes que mauvaises, elle produisit une quantité considérable de pièces de théâtre, de brochures politiques, philosophiques, effleurant toutes les questions, quelquefois avec un grand bonheur. Un jour, elle proposa à un critique qui avait poussé un peu loin vis-à-vis d'elle l'oubli des règles de la galanterie, un duel au pistolet, à trois pieds dans la terre et

à quatre de distance, en lui donnant l'avantage de tirer le premier, le menaçant s'il refusait de lui faire couper les oreilles. Cette aimable proposition ne fut point acceptée, et l'histoire ne dit pas si les oreilles furent coupées.

Quand la Révolution éclata, Olympe, pensant que les femmes pourraient y jouer un rôle glorieux, créa des sociétés populaires de femmes. Infatigable, éloquente, elle surprenait les assistants par la richesse, la vigueur de sa parole. « Le danger de la patrie me transporte au-dessus de moi-même, disait-elle. Je me suis écriée, je me suis élancée, toute faible femme que je suis, et ma voix a retenti à travers le préjugé. »

Ses discours avaient un succès fou.

Quelques biographes ont prétendu qu'Olympe avait choisi le duc d'Orléans pour protecteur. Son fils était ingénieur au service du prince ; voici la lettre qu'elle lui adressa peu après les troubles d'octobre, à son retour d'Angleterre :

« Souvenez-vous, monseigneur, de votre honorable exil ; dès ce moment vous fûtes l'idole de la France ; votre retour sans aucun rappel obscurcit un instant votre gloire. Votre voyage en Angleterre, dans une époque aussi critique pour la nation, faillit vous faire perdre la faveur publique. Souvenez-vous, monseigneur, que le public, qui renferme toutes les classes, est un juge sévère. . La France se trouve en ce moment dans une effervescence si alarmante, qu'elle semble vouloir terminer la carrière ouverte

par elle avec tant d'éclat en recommençant celle qu'ont enfantée tous les troubles de l'Angleterre ; on dirait qu'un Cromwell, caché parmi les Français, n'excite les esprits et ne les porte à la révolte que pour se montrer un jour à nos yeux tout-puissant! La terreur peut avoir produit ce fantôme, et nous faire redouter de nouveaux fers rivés par la main d'un tyran et d'un usurpateur! Qui peut mieux que vous, monseigneur, rassurer les Français?... Votre palais est le rendez-vous d'une foule d'énergumènes, dont les discours et les violences épouvantent la capitale ; l'ouvrier reste sans travail, le pauvre sans pain, c'est à vous de calmer ce peuple agité : appuyez la motion que j'ai faite des dons patriotiques.

» Ouvrez vous-même vos trésors, ramenez l'abondance des blés et le pain au taux où le malheureux doit le manger...

» C'est par là, monseigneur, que vous confondrez l'envie et ses injustes soupçons, que vous jouirez d'une véritable gloire, et que vous mettrez dans le plus beau jour le titre de premier prince du sang. »

La mort de Favras la fit frémir d'une généreuse indignation : « Depuis huit mois, écrivait-elle, je n'entends parler que de complots, d'ennemis de la patrie ; et, pour détruire ces vains fantômes, tous les citoyens, depuis quatre mois, sont jour et nuit en faction; et quels complots a-t-on déjoués? Quel traître a-t-on puni? comment tout cela s'est-il

terminé ? par un supplice !.et quel supplice ? j'ose le déclarer avec fermeté, honteux à la nation. M. de Favras est la victime d'un héroïsme louable, et qu'on devait respecter. Il croyait son roi en danger, et son projet fut de l'y soustraire. Son attachement inviolable pour son prince et son zèle, peu commun, l'ont conduit au supplice. Je le loue, et je ne le blâme que de ne pas s'être montré tout entier dans ses interrogatoires. A sa place, j'aurais répondu à mes juges : « Dressez vos potences, j'ai voulu sauver mon roi : voilà mon crime, et je m'en fais gloire. Mais ce projet que je méditais en silence, et qui malheureusement n'a point eu d'effet, vous paraît-il plus criminel que celui de ces infâmes brigands qui ont assailli et repoussé les gardes du corps, enfoncé les portes du palais de nos rois, égorgé sans pitié des sentinelles qui devaient mourir à leur poste, violé l'appartement du souverain et poursuivi la reine jusque dans son lit ! Cependant de tels attentats demeurent impunis, et moi... on me mène à la mort. »

Il y a du cœur dans ces éloquentes paroles. Comme beaucoup de femmes, Olympe de Gouges valait mieux que sa réputation. Elle était animée de sentiments républicains, mais une invincible sympathie l'attachait à la cause des vaincus. Elle explique elle-même cette fluctuation étrange en disant que ses opinions sont subordonnées au jugement de sa conscience. « Dussé-je me perdre, écrivait-elle au roi, la douleur m'emporte et me jette aux pieds du trône. Sire,

on vous trompe ! Toutes les têtes des citoyens sont exaltées, la fermentation est à son comble, et les effets en seront affreux et cruels. » En même temps, elle conseillait la prudence : « Si vous portez une main trop brusque à la ruche de l'État, c'est une perturbation dont vous n'êtes plus le maître ; les abeilles se dispersent et l'essaim ne produit plus : heureux si sa furie ne se tourne pas contre vous, et s'il ne vous fait pas bientôt sentir ses mortels aiguillons. »

Son esprit impatient courait sans cesse d'une idée à une autre. Un jour, elle veut fonder un journal auquel elle donne le seul titre qui lui convient : *l'Impatient*. Le lendemain, elle conçoit le plan d'un impôt patriotique ; puis elle court à l'Assemblée nationale pour offrir à la nation le quart de ses revenus et le produit d'un drame.

Le succès qu'obtient cette motion, les dons patriotiques qui affluent de tous côtés, l'or, l'argent, la vaisselle déposés au sein de l'Assemblée comme sur l'autel de la patrie, enflamment son imagination ; elle reprend sa plume et soulève toutes les questions sociales que peu d'hommes à ce moment songeaient même à effleurer.

Elle attaque les abus de la maison de Saint-Denis, et trace un tableau effrayant de l'insalubrité de cette maison de refuge.

Elle attaque Mirabeau avec une vigueur toute virile ; elle lui reproche sa versatilité, ses défections. Laissons-la nous raconter elle-même ses travaux :

« Lorsque M. Mercier, député à la Convention, dit-elle dans un de ses ouvrages, me vit lancée dans la dangereuse carrière où tant d'hommes ont trébuché, il trembla pour moi, et me donna le conseil de rétrograder et de me retirer quand il était temps encore. Mais fière et hardie comme Jean-Jacques, je n'en poursuivis pas moins mon entreprise.

» Je publiai mes réflexions humaines et patriotiques, où je peignis avec énergie les misères du peuple. Cet imprimé effraya les riches et la cour. La bienfaisance se répandit sur les pauvres ouvriers sans travail ; je proposai les ateliers publics ; on les adopta, et je puis me glorifier d'avoir électrisé les cœurs que l'humanité n'avait pas cessé de faire battre encore. Qu'on lise les journaux du temps, et l'on reconnaîtra qu'une femme porta, la première, le charme de l'indépendance et le flambeau du patriotisme au sein de la République. La révolution s'opère, et je la suis avec la tendresse d'une mère pour un enfant idolâtré.

» Je vois des trahisons de toute nature, je les démasque; on ne veut pas m'en croire ; je donne cent projets utiles, on les reçoit, mais je suis femme, on ne m'en tient pas compte.

» Louis XVI part pour Varennes : je ne vois plus en lui qu'un traître. On lui pardonne et, la Constitution signée, on me contraint à lui pardonner aussi. Je connaissais les vices de cette Constitution ; j'en avais déclaré la marche impossible dans tous mes écrits. Je ne me suis pas trom-

pée ; mais je devais respecter les lois qu'elle contenait, je craignais qu'une seconde révolution ne produisît une secousse dangereuse, et ne précipitât cette malheureuse patrie dans l'abîme où elle était près de s'engloutir. Relevée par la journée du 10, elle est aujourd'hui au plus haut degré de splendeur qu'elle puisse atteindre. Peu de jours après le fameux voyage de Varennes, je publiai mes adresses au roi, à la reine, au ci-devant prince de Condé, etc. On n'en a pas oublié l'énergie ; elles renferment l'exacte relation du sort de Louis Capet. Quelles démarches ne fis-je pas pour que ces adresses fussent mises sous leurs yeux ! Je ne tardai pas à être assaillie d'une foule d'émissaires inconnus. Un vieux commandeur de Malte, entre autres, chercha à m'intéresser au sort déplorable, disait-il, de Louis XVI et de sa respectable famille. Ma réponse fut si brève et si démocratique, que je ne lui donnai pas le temps d'achever sa période. — Les rois, lui dis-je, sont des vers rongeurs qui dévorent jusqu'aux os la substance des peuples. Aussitôt le ci-devant commandeur prend sa canne et son chapeau, et me dit en sortant : — Je vous croyais royaliste, madame. — Oui, monsieur, je le suis, mais dans les principes de la Constitution ; hors d'elle je ne connais plus de roi.

» Quelques mois après arriva la disgrâce du ministre Duport. Je la lui avais prédite, et je lui avais montré l'abîme sur lequel il échafaudait sa fortune et ses dignités. Je lui reprochais d'avoir reçu dans l'antichambre de son

maître la députation de l'Assemblée nationale. Il osa m'alléguer l'étiquette; à ce mot, je ne me connus plus.— L'étiquette, lui dis-je en colère, à l'égard des représentants du peuple! voilà le véritable souverain, et c'est au roi d'aller au-devant de lui. Il voulut me persuader que je n'entendais rien à la politique. — Anti-philosophe, mauvais citoyen, lui répondis-je, bientôt les effets feront foi qui de vous ou de moi s'y entend le mieux! Dans une autre occasion, je lui dis, dans son cabinet, à l'égard de mon fils qu'il promenait depuis dix-huit mois de promesse en promesse: — Mon fils, par ses services, a mérité de l'emploi; et croyez-vous que sa mère ne le lui a pas bien acheté par trente mille livres au moins qu'elle a sacrifiées pour sa patrie? — Ah! s'écriait-il avec le ton de la sensibilité ministérielle, c'est une grande sottise de se ruiner pour des ingrats! Ah! si vous aviez voulu... si vous vouliez encore... si vous saviez... si l'on pouvait compter sur vous! Je lui coupai la parole. — Me vendre comme vous aux crimes de la cour! lui dis-je avec fierté. — Ce n'est pas ce que je prétendais, dit-il en se reprenant tout à coup. — Tant mieux, repris-je, n'en parlons plus et brisons là. »

Elle adresse au roi, avec une liberté et une tranquillité d'esprit singulières, les lignes suivantes, dont Louis XVI aurait pu tirer quelque profit, s'il n'eût été entraîné par un courant que sa faiblesse ne lui permettait pas de remonter:

« Vous n'ignorez pas, sire, dit-elle, que, depuis deux ans, les finances sortent de votre royaume ; le numéraire a complétement disparu, il augmente la circulation chez l'étranger et nos richesses font fleurir chez lui le commerce et les arts anéantis en France.

» Le tableau n'est pas assez effrayant, on nous menace encore d'une guerre avec toutes les puissances.

» Et pour qui? Pour vous, sire! Et par qui cette guerre suscitée? Par vos frères, vos parents! Vous frémissez, sire. Il est temps de frémir pour vous, pour votre peuple! Sur quel peuple voulez-vous donc régner? sur les pyramides des cadavres de vos propres sujets, sur des montagnes de cendres? Roi sans peuple, vous n'accepteriez le secours des puissances étrangères que pour voir dévaster vos États! Chacune déjà se réserve de prendre la province qui peut lui convenir.

» Voilà, sire, voilà les généreux secours qu'on vous promet!...

» Sire, il est encore temps de tout réparer : déclarez solennellement aux puissances étrangères que toutes les hostilités de leur part et de celle des émigrés vous seront personnelles, que vous êtes prêt à les repousser, et que vous ordonnez, comme roi des Français, à vôs frères, à tous vos parents, de rentrer dans le sein de leur famille, et de venir jouir en paix des bienfaits de nos nouvelles institutions. »

Elle ne se bornait pas à écrire au roi. Sa dévorante ac-

tivité avait besoin d'une incessante expansion. Elle écrit à la reine : « Rappelez-vous, madame, ce temps, où entourée de vos vieilles duchesses, une étiquette tyrannique vous accompagnait partout : vous la fîtes bientôt disparaître ; vous avez, la première, produit la révolution des antiques usages. Que n'avez-vous pu de même alors régénérer la cour ! Enfin nous vous devons, madame, ce premier penchant vers la liberté, et vos efforts, dit-on, ne tendent qu'à nous la faire perdre. »

Elle disait au prince de Condé : « Tiens-tu à ta noblesse? Vaine fumée qui passe avec nos jours ! Est-ce le bien du clergé que tu voudrais rendre? Il est déjà mangé et digéré. Dieu, dit on, l'avait donné ; l'enfer l'a repris... »

II

Vers le mois de mars 1792, le maire d'Étampes, Henri Simonneau, voulant s'opposer à des massacres, fut assassiné par des forcenés. A cette nouvelle, Olympe de Gouges, alors souffrante, ouvre une souscription en l'honneur du courageux citoyen ; elle quête partout, elle écrit à la reine, elle adresse une pétition à la municipalité, une autre à l'Assemblée nationale.

Elle ne compte pas avec les préjugés, elle les brave. Elle a des vigueurs toutes viriles, et c'est là ce qui, fatalement, l'amoindrit. Elle fait appel aux femmes. « Puisse mon vœu, dit-elle, pénétrer le cœur et l'esprit de mes concitoyennes, et montrer aux rebelles coalisés avec l'étranger pour tourner les armes contre leur patrie, que les Françaises réunies sauront défendre les lois et la Constitution, dussent-elles périr, comme le vertueux magistrat dont nous déplorons la perte, victimes des factieux ! Qu'il nous soit donc permis d'assister à la pompe funèbre que je prépare, couvertes de crêpes, à la tête du sarcophage, avec une bannière que nous irons déposer au Panthéon, et sur laquelle on lira cette inscription : *Au maire d'Étampes, les Femmes reconnaissantes*. Souvenez-vous que, chez les peuples les plus célèbres, c'étaient les femmes qui couronnaient les héros, et qui assistaient à la pompe funèbre de ceux qui mouraient les armes à la main, pour la défense de la patrie. La Grèce avait des sages, la France a des philosophes, des hommes libres. Ouvrez-nous la barrière de l'honneur, et nous vous montrerons le chemin de toutes les vertus. Les femmes, à la tête de ce cortége national, confondront les partis destructeurs, et les factieux frémiront. Ce tableau sublime apprendra à tous les peuples que les Françaises sont dignes de marcher à côté des Romaines. Laissez-nous jeter des fleurs et brûler des parfums à cette apothéose. Voilà, messieurs, le vœu des Françaises régénérées, et qui veulent mourir ou vivre libres. »

Elle ne se lasse pas. Les obstacles redoublent son énergie. Elle veut que le club des Jacobins, la nation entière honorent le courageux citoyen d'Étampes. Son appel aux dames françaises contient plus d'une idée juste :

« Mes concitoyennes, ne serait-il pas temps, leur dit-elle, qu'il se fît aussi parmi nous une révolution? Les femmes seront-elles toujours isolées les unes des autres? Ne feront-elles jamais corps avec la société que pour médire de leur sexe et faire pitié à l'autre?

» Françaises, le moment est venu d'imiter les Romaines et d'abjurer l'aristocratie de la beauté, qui semble encourager celle des ennemis de la patrie!

» Notre règne est comme celui de la rose, il passe rapidement, mais celui des vertus nous accompagne jusqu'au dernier moment, et nous vivons dans l'avenir; mon langage, jadis, aurait paru étrange à mon sexe, aujourd'hui il doit lui être familier; les femmes timides doivent s'enhardir, les mères éclairées doivent encourager leurs jeunes filles, et remplir le vœu que j'ai fait, au nom des femmes, à la mémoire du maire d'Étampes. C'est en vain qu'on aurait voulu me persuader que les Françaises sont incapables de cet héroïsme, et que le nombre des femmes qui assistera à ce cortége ne sera pas considérable. Voudraient-elles, de nos jours, se couvrir d'ignominie, et à la place de l'inscription que j'ai proposée, voir imprimer celle-ci : ***Au maire d'Étampes une seule femme reconnaissante.*** »

Elle s'adresse ensuite au général Lafayette, au général Rochambeau; elle frappe à toutes les portes, trace l'ordre du cortége, soulève l'opinion. Olympe fit tant et si bien, que l'Assemblée nationale décréta de solennelles funérailles qui eurent lieu le 3 juin 1792, et ordonna en outre qu'une statue du courageux Simonneau serait érigée sur la place du marché d'Étampes. Une pension fut accordée, à titre de récompense nationale, à sa veuve et à ses enfants. Mais, rare exemple! madame Simonneau refusa noblement ce secours.

C'est un triomphe pour Olympe. Vous croyez peut-être qu'elle va s'endormir sur ses lauriers, se reposer sur ce succès; ah! que vous la connaîtriez peu!

La voici maintenant qui entreprend une bien autre campagne, que les saint-simoniens reprendront quarante ans plus tard : l'émancipation de la femme!

Olympe de Gouges écrit d'abord à la reine :

« Peu faite au langage des cours, Madame, je vous parlerai avec franchise; ce n'est point parce que le règne de la liberté semble m'autoriser, je le fis dans un temps où l'aveuglement des despotes punissait une si noble audace. Lorsque la France entière vous accusait et vous rendait responsable de ses calamités, moi seule, dans un temps de trouble ou d'orage, j'ai eu la force de prendre votre défense.

» Oui, Madame, lorsque j'ai vu le glaive levé sur vous,

j'ai jeté mes observations entre le glaive et la victime... Mais aujourd'hui, Madame, je vous dirai ce que je ne vous aurais pas dit alors. Si l'étranger porte le fer en France, vous n'êtes plus à mes yeux cette reine faussement inculpée, cette reine intéressante, mais une implacable ennemie des Français. Ah! Madame, par votre titre d'épouse et de mère, employez tout votre crédit pour empêcher cette collision qui vous serait funeste.

» Vous pouvez vous rattacher une moitié du royaume et le tiers au moins de l'autre, en vous déclarant la protectrice de votre sexe, et en accélérant de tout votre pouvoir l'essor de sa rentrée dans la possession de ses droits. Croyez-moi, notre vie est bien peu de chose, surtout pour une reine, quand cette vie n'est pas embellie par l'amour du peuple et par les charmes éternels de la bienfaisance. »

Puis elle entre en matière, avec le ton déclamatoire de l'époque, par une brochure qui eut un très-grand retentissement.

« Homme! qui t'a donné le droit d'opprimer mon sexe? Parcours avec moi la nature dans toute son étendue, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple du tyrannique empire que tu t'arroges. Jette un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée, consulte les éléments, étudie les végétaux, examine, suis et recherche les rapports dessinés dans la grande administration de la nature!

partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent, avec un ensemble harmonieux, à ce chef-d'œuvre immortel. »

Puis, passant à l'objet essentiel, et considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption du gouvernement, que ces droits naturels, inaliénables et sacrés doivent être reconnus et déclarés solennellement pour être constamment présents à tous les membres du corps social, et rester désormais fondés sur des principes incontestables, elle demande que toutes les femmes soient constituées en assemblée nationale.

« Ce sexe supérieur en bonté, comme il l'est en courage dans les souffrances maternelles, reconnaît donc, dit-elle, et déclare en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne;

» La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

» Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme : ces droits sont la liberté, la prospérité, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

» Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, qui n'est que la réunion de la femme et de

l'homme ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

» La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose.

» Ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison... la loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes comme tous les citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux, à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

» La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir celui de monter à la tribune. La garantie des droits de la femme est pour l'utilité de tous, et non pour l'avantage particulier de celles à qui elle est accordée.

» La femme concourt ainsi que l'homme à l'impôt public ; elle a le droit, ainsi que lui, de demander compte à tout agent public de son administration. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la garantie des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. La constitution est nulle si la majorité des individus qui composent la nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

» Les propriétés sont à tous les sexes, réunis ou séparés.

» Femmes, réveillez-vous ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers, le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonge. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation.

» O femmes, femmes! quand cesserez-vous d'être aveugles? Quels sont les avantages que vous avez recueillis de la Révolution? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé que dans les siècles de corruption. Vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes, votre empire est détruit, que vous reste-t-il donc? la conviction des injustices de l'homme. Réunissez-vous sous les étendards de la philosophie, opposez la force de la raison à la force matérielle, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non pas ramper à vos pieds comme de serviles adorateurs, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être suprême. »

Certes, il y a là bien du galimatias, bien des déclamations ridicules, mais les esprits sérieux y peuvent démêler quelques idées justes. Faisons la part du temps et des circonstances, tenons compte du caractère de cette femme, du milieu dans lequel elle avait vécu, tenons-lui compte surtout de sa mort et ne soyons pas ingrats envers elle. A travers la tempête qu'elle traversait et qui l'emporta, elle a semé de généreuses paroles qu'en bonne justice il faut recueillir.

III

Malgré sa mobilité, qui tient à ce que l'injustice et les excès du parti qu'elle soutenait la rejetaient pour un instant dans le parti contraire, Olympe de Gouges était républicaine. Ses opinions se rapprochaient beaucoup de celles des Girondins ; aussi s'exprime-t-elle toujours en très-bons termes sur leur compte. Elle avait une préférence marquée pour Vergniaud, Condorcet, Brissot et Pétion surtout avec lequel elle avait des entrevues assez fréquentes.

Elle nous raconte comment elle fut gagnée aux idées républicaines : « La lumière vint tout à coup frapper mes yeux, et quelque fût son éclat, je suis restée longtemps dans une telle confusion d'idées, qu'il me fut impossible d'abord de prononcer mon opinion ; mais bientôt les ténèbres s'éclaircirent, le jour vint ; je sentis que j'étais et que je mourrais libre. Libre ! mes concitoyens ! mais pour servir ma patrie et pour en faire mon idole jusqu'à mon dernier soupir. »

Cet amour de la vérité et de la liberté lui inspire, du haut de la tribune qu'elle-même a élevée, de bizarres apostrophes contre les tyrans ; voici les sévères paroles qu'elle adresse à celui qu'elle surnomme le don Quichotte du Nord, au roi Frédéric :

« J'avais pensé que l'amour de la philosophie était héréditaire dans ta maison et non celui de la puissance arbitraire des rois ; j'avais cru que l'héritier du Salomon du Nord, de l'homme lettré, de l'ami des arts, n'aurait jamais songé à s'opposer à ce qu'un peuple, maître de ses droits, voulût se régénérer et secouer le joug du despotisme, pour entrer sous le règne de la liberté !... Te voilà donc vaincu, déloyal potentat, triste pourfendeur de géants, petit roitelet de la terre usurpée ; tu ignores peut-être qui je suis pour te parler ainsi ?

» Je suis un de ces êtres courbés depuis des siècles sous le joug des préjugés masculins, c'est te dire assez que je suis femme, mais de ces femmes qui égalent nos grands hommes en vertu et en courage, et si tu avais reçu ces avantages, je te dirais mon égal ; tu es roi, par conséquent petit et médiocre ; cependant je veux bien te parler comme à un homme.

» Dis-moi, si le ciel t'avait fait naître citoyen, de quel œil verrais-tu les crimes des rois ?

» Est-ce sur l'ignorance des hommes, qui les a, depuis tant de siècles, enchaînés aux chars des tyrans, que tu fondes ton pouvoir illusoire ? La sottise a disparu, la saine philosophie lui a succédé, tu n'es plus qu'un vain fantôme.

» Crois-moi, deviens philosophe. Est-ce pour aggraver les misères incalculables des peuples, et pour affermir la dépravation des cœurs, que t'éloignant de ton royaume, tu

es venu relever un trône écroulé sous les ruines des forfaits ?

» Ne dédaigne pas les conseils d'une femme ! Apprends qu'elle eut le courage de défendre son roi au milieu des périls qui le menaçaient tant qu'elle a dû le croire fidèle à ses serments...

» N'est-il pas absurde, conviens-en avec moi, qu'un seul homme ravage les trésors de la société, et la grève d'impôts pour satisfaire seulement ses passions déréglées? Et quels fruits espères-tu de tes efforts impuissants ?

» Réfléchis un moment, je t'en conjure; descends de ton ballon gonflé d'orgueil.

» A quelle déplorable ineptie les rois sont-ils donc condamnés ! Ils apprennent l'histoire, mais une histoire parasite et mensongère, telle que peuvent la fabriquer des instituteurs corrompus, toujours trop soigneux d'écarter leurs élèves du chemin de la vérité, et qui les bercent incessamment dans l'erreur d'une prétendue autorité suprême, qu'ils tirent d'eux-mêmes, et non du peuple.

» Frédéric, si tu es sage, tu évacueras promptement notre territoire; mais si, nouveau don Quichotte, tu t'obstines à combattre des géants réels, je crains pour toi qu'il ne te reste pas même un moulin à vent pour retraite. Un citoyen qui soutient le pouvoir suprême est pour moi aussi odieux que le tyran lui-même. De même que j'ai poursuivi les trames de la cour, tu me verras acharnée contre les ennemis du repos public, ces perfides qui abusent de la

confiance du peuple, et qui visent à la dictature ; à la dictature! bon Dieu! la lie des hommes, l'effroi de l'humanité! »

Et elle continue sur ce ton avec une verve intarissable et un goût douteux.

Elle compare la royauté à une habile coquette « qui voit l'univers à ses pieds et se flatte de ne jamais vieillir; injuste, despote et pleine de ridicules, ses adorateurs ne lui en sont que plus soumis. Ce n'est pas sur l'amour des hommes qu'elle fonde son empire, mais sur leurs préjugés. »

Lors de la mise en jugement de Louis XVI, elle sentit se réveiller en elle une secrète pitié pour ce faible monarque, qui allait être puni des crimes de ses prédécesseurs; elle écrivit au président de la Convention pour lui demander d'être chargée de la défense de Louis XVI avec Malesherbes au défaut de Target: « Qu'importe le sexe, écrivait-elle, l'âme fait tout. » Pour elle, Louis XVI n'était pas coupable: « le trône était à lui, il devait se servir de tous les moyens possibles pour le conserver... C'est l'exil et non la mort qu'il mérite. Rome s'est immortalisée par l'exil de son roi; l'Angleterre s'est diffamée par le meurtre du sien. »

Au milieu de ce désordre d'idées, on voit toujours poindre un sentiment généreux. La femme se révèle.

Voyons Olympe de Gouges sous un autre aspect; elle

publie une brochure sur l'*Esprit*, et certes on ne peut pas dire qu'elle ne possédait pas son sujet.

. . . . . « Prenez la monarchie française dans son berceau, dit-elle, parcourez sa bizarre et superstitieuse histoire, partout vous trouverez les effets merveilleux de l'esprit français, et partout vous verrez que son inconstance et sa frivolité ont altéré le caractère du gouvernement.

» L'esprit français, avec ses grâces et son amabilité, devient tout à coup législateur ; il a parcouru l'ancienne et moderne histoire de tous les peuples ; il a cherché dans nos plus grands auteurs les principes d'une douce égalité ; il a fait un résumé de tout en amalgamant les principes de tout. Il a fait une constitution : sera-t-elle stable ? Elle ne doit pas l'être plus que son auteur. A-t-elle fait le bien ? Oui, et le mal, si le pouvoir exécutif avec le législatif ne marchent pas d'un pas égal ; l'esprit français a forgé une idole à sa manière, la liberté.

» Chez toute autre nation, elle serait nommée la licence ou l'envie ; peut-être l'esclavage, avec le droit d'égorger les citoyens impunément, suivant que l'opinion du jour prend du crédit. On pourrait aussi appeler cette liberté le hochet du peuple, avec lequel l'esprit français s'amuse. L'esprit français, despote, veut tout ou rien, esclavage ou souveraineté... Cette Constitution est une des grandes merveilles du monde, enfantée par l'esprit français, qui, de jour

en jour, se trouve en contradiction avec son propre ouvrage.

» Que veut-il actuellement ? La guerre : la Constitution la défend. Mais n'a-t-il pas le droit de changer son œuvre à son gré, à son caprice ? et ne trouverait-il pas moyen de dire qu'elle est au fond la même, en la changeant, à chaque instant, de formes et de principes ?

» Qu'a fait l'esprit français depuis un an ? A-t-il prévu l'avenir ? Pas le moins du monde. Il a suivi sa pente, il a fait des chansons de tout, des mots, des satires, des pamphlets, des grandes phrases entortillées, dénuées de logique, des antithèses qui ne présentent aucune opposition frappante, des chutes de discours où l'auditoire ne comprenait rien mais applaudissait, et surtout des pétitions ampoulées où l'on ne voyait régner que la recherche d'un style brillant, et qui représentaient autant d'opinions et de partis opposés que de diversités dans les intérêts particuliers de chaque individu.

» Voilà l'esprit français : tantôt il établit l'inquisition de la parole, tantôt il l'atténue et la révoque. Le changement est son élément. S'il était maître, il finirait de lui-même par demander la contre-révolution ; il est fou de tout, il se fatigue de tout.

» Le désordre qui se propage, les mauvais choix dans l'administration publique, les nouveaux abus, aussi effroyables que les anciens, et la variation perceptible des opinions, tout m'apprend que l'esprit français n'a eu que de l'effer-

vescence, et qu'il n'aura jamais la liberté, tant que cette liberté ne prendra pas une force capable de la maintenir.

» La révolution a-t-elle changé l'esprit français ? Non, il est parvenu seulement au dernier degré de sa nature. Son triomphe peut devenir contagieux et briser tous les sceptres du monde. Il peut aussi ne frapper que sur lui.

» Savez-vous le moment où nous avons perdu l'esprit français ? C'est lorsque vous fîtes promener les têtes sur des piques ; notre caractère, si riant, si léger, devint tout à coup sombre et féroce ; mais nous reprîmes insensiblement notre amabilité et notre gaieté accoutumées ; chansons, facéties, pamphlets, recommencèrent de plus belle et nous soutinrent dans nos misères...

» Moi-même, que fais-je en ce moment ? ne suis-je pas l'esprit français ? Perchée en l'air, voltigeant de droite et de gauche, tantôt en haut, tantôt en bas, sautant d'objet en objet, planant au gré des vents et me perdant à travers les espaces. Je ne vois plus ni devant ni derrière moi. Je vante, je discrédite sans raison, sans motif ; je veux tout entreprendre et je ne sais rien, et les savants n'en savent pas davantage. »

N'est-ce pas là une des plus fines critiques qu'un auteur puisse faire de lui-même ? Existe t-il beaucoup d'hommes qui, privés comme Olympe de Gouges, de toute éducation (il paraît probable qu'elle ne savait ni lire ni écrire), puissent écrire une page aussi étincelante ?

IV

Cependant Olympe avait déplu à quelques membres de la Montagne ; l'un d'eux, Bourdon, l'avait accusée... d'incivisme. Au lieu de garder un silence prudent, Olympe répond avec toute sa malice féminine :

« J'étais déjà presque un grand homme que Marat, Robespierre et Bourdon n'étaient que de vils esclaves, des insectes croupissant dans le bourbier de la corruption. » Puis elle ajoute :

« Adieu, Bourdon, Marat, tous les maringouins possibles, vous voilà débarrassés d'une sentinelle vigilante, dont l'âme, aussi fière que libre, censurait, par ses vertus, la corruption de la vôtre : bouleversez la France à votre aise, dilapidez ses finances, excitez le meurtre et le pillage, distribuez-vous les places, substituez aux vertus et aux talents les vices, l'insolence et la nullité. Toi, Robespierre, désintéressé, toi, philosophe, toi, ami de tes concitoyens et de l'ordre et de la paix ! tu oses le dire ! Ah ! si cela est, malheur à nous ! car, quand un méchant fait le bien, il

prépare de grands maux, et j'ai bien peur que cette ritournelle de ton ambition ne nous donne bientôt une musique lugubre...

» Vois quelle différence entre nos âmes! La mienne est véritablement républicaine, la tienne ne le fut jamais. Dis-moi, Maximilien, pourquoi redoutais-tu si fort, à la Convention, les hommes de lettres? Pourquoi t'a-t-on vu tonner à l'assemblée électorale contre les philosophes, à qui nous devons la destruction des tyrans, la restauration des gouvernements et les soutiens du monde?

» N'était-ce pas pour finir par dominer sur la Convention? Tu te crois un Caton, tu n'en es que la carricature; tu te repais de l'espoir de te faire un nom parmi les plus célèbres usurpateurs. Cromwell caresse ta raison, et Mahomet la subjugue; et le misérable Marat, qui vient de sortir triomphant de sa caverne couvert de l'ignominie générale et qui secoue de nouveau dans ses feuilles pestilentielles les brandons des furies, ce misérable Marat, dis-je, n'est que le polichinelle de ce projet insensé; mais ce moderne Nostradamus va se voir forcé de nouveau à croupir dans son antre souterrain.

» Maximilien! Maximilien! tu proclames la paix à tout le monde, et tu fais la guerre au genre humain! tu te dis l'unique auteur de la révolution; tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras éternellement que l'opprobre et l'exécration, ton souffle méphitise l'air que nous respirons; ta paupière vacillante exprime, malgré toi, toute la turpitude de ton âme, et

chacun de tes cheveux porte un crime. Tu nous parles de tes vertus, et, au moment où ta bouche impie a osé proférer ce mot sacré, l'auteur de toutes les vertus n'a pas tonné ! Mais quel que soit l'affreux athéisme de ton cœur, tu le connaîtras quand sa main invisible lancera la foudre sur ta tête coupable ! »

Elle écrivait ainsi à Robespierre le 5 novembre 1792. En outre elle faisait placarder une affiche pour l'accabler d'imprécations ; elle accusait l'*incorruptible* de vouloir assassiner Roland, Pétion, Vergniaud et les autres Girondins, *ces flambeaux de la république et du patriotisme* : « Grossier et vil conspirateur ! Son sceptre sera la fleur de lis de la place de Grève, et son trône l'échafaud... Trace sur cette affiche le jour, l'heure, le lieu du combat, je m'y rendrai. » Elle avait déguisé son nom, en écrivant la brochure intitulée : *Pronostic sur M. Robespierre, par un animal amphibie*, non par crainte, car dans une autre brochure ayant pour titre : *Réponse à la justification de Robespierre*, elle écrit les lignes suivantes :

« Eh bien ! voyons, tu connais le trait de ce jeune Romain qui se précipita dans un gouffre, au milieu du forum, pour calmer les passions et rétablir la paix dans la république : nous n'avons ici ni gouffre entr'ouvert ni bourreaux, hormis tes massacreurs, qui voulussent se charger de cette expédition. Robespierre, auras-tu le courage de m'imiter ?

Précipitons-nous dans la Seine? Tu as besoin d'un bain pour laver les taches dont tu t'es couvert depuis le 10 août. Ta mort calmera les esprits, et le sacrifice d'une vie pure désarmera le ciel. Je suis utile à mon pays, tu le sais, mais ton trépas le délivrera du plus grand des fléaux, et peut-être ne l'aurai-je jamais mieux servi !... »

Il n'en fallait pas tant pour mourir. Et elle le sentait si bien qu'elle écrivait le 4 juin 1793, au plus fort de la Terreur :

« O Providence ! je t'invoque ! les hommes ne sont plus en état de m'entendre ; accélère le terme de mes jours ! Mes yeux, fatigués du douloureux spectacle de leurs dissensions, de leurs trames criminelles, n'en peuvent plus soutenir l'horreur.

» Si pour accomplir tes terribles vengeances, il te faut encore un sang pur et sans tache, dans cette grande proscription, prends celui d'une femme, prends le mien...

» La fortune du monde entier, l'univers asservi à mes pieds, les poignards de tous les assassins levés sur ma tête, rien ne pourrait éteindre cet amour qui brûle dans mon âme... Hommes égarés par des passions délirantes, qu'avez-vous fait ? quels maux n'avez-vous pas amassés sur la France ! Vous avez pensé que, pour sauver la chose publique, il ne s'agissait que d'une grande proscription,

que les départements frappés de terreur adopteraient ces horribles mesures... Et vous, nobles victimes du 31 mai, vous que la France réclame, sur lesquelles gémit la majorité des citoyens et qu'aucun d'eux n'ose défendre, tout m'annonce que c'est dans la même mort qui vous attend que je trouverai la récompense de mon courage et de mes vertus. »

Ses vœux furent exaucés, heureusement pour elle ! heureusement, car son exaltation en de pareils moments était plus nuisible qu'utile. Elle fut arrêtée et « accusée d'avoir composé des ouvrages contraires au vœu manifesté par la nation entière et aux lois portées contre quiconque proposerait une autre forme de gouvernement que celle d'une république une et indivisible. »

Elle fut condamnée à mort. Quand le président eut terminé la lecture de l'arrêt, Olympe souleva un incident fort inattendu : elle se dit enceinte. Était-ce un prétexte ? était-ce une vérité ? Elle avait fait preuve d'assez de courage pendant sa vie et de fermeté pendant les débats pour qu'on lui épargne l'injure de penser qu'elle voulut échapper au châtiment qui frappait alors tant et de si nobles têtes. La vie orageuse d'Olympe permet de croire qu'elle énonçait un fait vrai.

Vrai ou non, on n'en tint aucun compte, et, lorsqu'on lui dit qu'il fallait mourrir, elle marcha résolûment vers l'é-

chafaud. Ce fut à ce moment suprême qu'elle prononça ces paroles que nous avons déjà rapportées : « Fatal désir de la renommée ! »

Elle mourut sans faiblesse et c'est là, en face de la mort, que nous aimons à honorer la mémoire d'Olympe de Gouges.



CHAPITRE VIII

LA C^{SSE} DU BARRY

I

Voici l'ombre au tableau, la tache au soleil. Hélas! il faut bien qu'il ait sa place ici, ce triste nom. Elle mourut aussi sur l'échafaud, cette malheureuse femme qu'une étrange destinée avait portée si haut. Seule, elle eut peur devant la mort; seule, elle demanda grâce à *monsieur le bourreau*, comme si elle eût dû personnifier en elle tous les abaissements, toutes les hontes du régime que la révolution venait de renverser pour toujours, de même qu'elle en avait personnifié toutes les corruptions.

Oui! une seule femme, parmi ces milliers de femmes que le fer de la guillotine moissonna, une seule femme ne sut pas mourir dignement, bravement, et cette femme, ce fut la

maîtresse de Louis XV ! Et voyez la bizarrerie des rapprochements ! Jeanne Vaubernier, qui devait s'appeler plus tard la comtesse du Barry, était née à Vaucouleurs, à deux pas de la pauvre maison où était née une autre Jeanne, la plus pure, la plus idéale de nos gloires nationales, Jeanne d'Arc.

La mère de Marie-Jeanne Vaubernier n'avait pas précisément mérité des prix de vertu ; sa conduite était loin d'être irréprochable. Il fallut pourtant faire baptiser la petite fille qui venait de lui naître. Un riche financier passait à Vaucouleurs en ce moment. On lui demanda comme une bonne œuvre de tenir l'enfant sur les fonts baptismaux. Il accepta.

Plus tard, sa mère, en proie à une misère profonde, se souvint que sa fille Marie avait un protecteur naturel dans la personne de son parrain. On s'adressa à lui, on l'intéressa à sa filleule d'occasion, et, par ses soins, Marie-Jeanne fut placée dans un couvent où elle reçut quelque éducation.

Devenue jeune fille, elle entra chez une marchande de modes, où elle fit la connaissance d'une entremetteuse célèbre dans l'histoire de cette triste époque. Un reste de pudeur décida la jeune fille à prendre un nom d'emprunt pour courir les aventures galantes.

Elle fut bientôt connue, dans le demi-monde de ce temps-là, sous le nom de Jenny Lançon, et s'éprit de passion pour un apprenti cuisinier... Cette inclination d'ailleurs ne dura

que fort peu de temps ; le cuisinier retourna à ses fourneaux et fut remplacé par un jeune commis de marine, nommé Duval. Ce jeune homme, malgré sa fortune, n'était que fort peu généreux ; il trouva même une occasion de remplacer sa maîtresse par une vieille dame de la cour, l'argent servant sans doute à déguiser les rides. Jeanne ne s'attrista pas ; n'avait-elle pas seize ans, n'était-elle pas jolie ? Un coiffeur lui plut et compensa la ladrerie de son prédécesseur par sa prodigalité. Il se ruina et s'enfuit pour échapper à ses créanciers.

A cette époque, Jeanne reprend son nom de Vaubernier, et entre, comme dame de compagnie, chez la veuve d'un fermier général. Malheureusement, cette dame avait deux fils, et, au bout de peu de temps, Jeanne fut honteusement renvoyée.

Dégoûtée du monde, qui savait si peu reconnaître ses vertus, Jeanne se retira chez sa mère. On la retrouve sous le nom de Mlle Lange, trônant dans une de ces maisons suspectes fréquentées par de naïves dupes qui se laissaient extorquer leur argent par d'adroits filous.

Parmi les hommes qu'attiraient ces réunions, se trouvait un certain comte du Barry, vulgairement nommé le comte Jean. C'était un adroit fripon qui savait user de tout pour en tirer profit. Jeanne lui plut ; il devina une exploitation facile, lucrative, et la connaissance fut bientôt faite. L'étiquette n'était pas rigoureuse dans ces aimables réunions.

A partir de ce moment, nous n'essayerons pas de dire

les noms, et nous n'oserons pas donner des chiffres. Jeanne était une marchandise d'un placement facile, grâce à sa beauté.

II

Ici se place une anecdote fort curieuse que nous empruntons à ses Mémoires :

« Je traversais un jour les Tuileries, dit-elle, lorsque je m'aperçus que j'étais suivie. Celui qui me suivait était un jeune homme, et avait un extérieur fort agréable. Il marcha auprès de moi sans me parler jusqu'à la maison où j'allais, rue du Bac. Quand j'eus fais ma visite, je sortis et je retrouvai ce jeune homme qui avait fait sentinelle à la porte. Il m'accompagna encore, toujours marchant à côté de moi, toujours gardant un silence profond, jusqu'à mon logis en face de la rue des Moulins.

» J'étais vraiment tourmentée. Je me mis à la fenêtre et je le vis qui se promenait dans la rue en regardant de temps en temps la porte de ma maison. Cette ténacité me donna de l'inquiétude, et je ne fus pas rassurée, le lende-

main à ma sortie, de voir encore apparaître mon garde du corps de la veille.

» Cependant je l'examinai. Je persistai à lui reconnaître une tournure agréable. Sa taille était charmante, ses yeux noirs pleins de feu, sa bouche jolie, tout son air distingué. Seulement, il avait dans la physionomie quelque chose de mystérieux, de sombre qui ne me plaisait pas. Il était vêtu avec une noble simplicité; il portait un habit de soie bleu céleste, bordé d'un léger galon d'or, des culottes pareilles, et un gilet paille, bordé en argent. Le chapeau, l'épée, les boucles, la chaussure, tout était de bon goût, plus élégant que riche.

» Je regardais mon inconnu et je me demandais pourquoi il me suivait ainsi, et s'il était épris de moi, d'où provenait ce silence. Je me mourais d'envie d'entrer en conversation avec lui. Je m'enfonçai dans les allées les plus solitaires des Tuileries, espérant qu'il m'aborderait plus volontiers. Mais point. Il me suit, il m'accompagne jusque chez moi, comme une ombre, et toujours fidèle à son silence.

» Il m'était impossible de vaincre plus longtemps ma curiosité. J'avais une femme de chambre, jeune Normande, non moins étourdie que moi, et, peu s'en fallait, aussi jolie. Sa vivacité, sa gentillesse, son dévouement à mon service me l'avaient rendue chère. Elle était au fait de toutes mes affaires et ne reculait jamais lorsqu'il s'agissait de m'obliger. Quand je fus rentrée chez moi, j'appelai

Henriette, et lui montrant mon inconnu, je lui témoignai mon désir extrême de savoir qui il était et pourquoi il me suivait. « Mon Dieu, mademoiselle, me dit Henriette, c'est bien facile ; il n'y a qu'à le lui demander, et si vous me le permettez, je vais aller tout de suite auprès de lui. — Va, Henriette, pars. »

» Et moi, je regarde à travers les rideaux d'une fenêtre. Elle aborde le jeune homme, cause avec lui assez vivement, lui fait une profonde révérence, et le quitte presque en courant. J'allai au-devant d'Henriette jusqu'à l'antichambre. Quand elle rentra : « Eh bien ? lui dis-je. — Eh bien, madame, c'est un fou ou un homme très-dangereux. — A quoi juges-tu cela ? — A ses paroles ; il m'a dit qu'il ne vous suivait pas et qu'il ne songeait pas à vous. A quoi bon ces mensonges ? Ma foi ! je me défie de ce jeune homme. »

» Me voilà faisant mille conjectures, toutes plus ridicules les unes que les autres. Deux jours après néanmoins, le temps était superbe, quoique la matinée fût un peu fraîche, je résolus de sortir. Nous touchions à l'hiver de 1767. Je dirigeai encore ma course du côté des Tuileries. Je n'ai pas besoin de dire que mon ombre me suivait toujours. Je me promenai sous les arbres qui sont près de la terrasse du bord de l'eau, décidée à brusquer une explication, mais l'inconnu se tint à une distance respectueuse. Je m'acheminais vers les Champs-Élysées, lorsqu'un brouillard gris et froid tombe tout à coup, et devient en un

moment si épais, qu'on ne peut plus distinguer un objet à quatre pas. Cependant je continuai ma route, non sans un peu d'inquiétude, lorsque j'entends quelqu'un marcher derrière moi. Effrayée, je me retourne; je me trouve face à face avec l'inconnu. « Monsieur, m'écriai-je, que voulez-vous? Je ne vous ai fait aucun mal; pourquoi me suivre? » Je parlais, l'inconnu essayait de sourire; et il me prenait la main, et après l'avoir baisée avec respect : « Mademoiselle, me dit-il d'un ton de voix doux mais ferme, promettez-moi de m'accorder la première grâce raisonnable que je vous demanderai, quand vous serez reine de France?... » A ces paroles, je vis bien que j'étais avec un fou. — « Oui, monsieur, lui répliquai-je aussitôt, je vous accorderai ce que vous me demanderez quand je serai reine de France. » Je n'avais pu m'empêcher de répondre ainsi avec un sourire de dédain. Il s'en aperçut. « Vous croyez peut-être que je suis fou, me dit-il; ayez de moi, je vous prie, une meilleure opinion. Adieu, mademoiselle. *Il n'y aura rien de plus extraordinaire, après votre élévation, que votre fin.* »

» L'inconnu prononça ces derniers mots d'un air inspiré; il me salua, s'enfonça dans le brouillard et disparut. Depuis lors, il cessa de me persécuter.....

» De retour à la maison, la tête toute pleine de mon aventure, je ne pus m'empêcher de la raconter au comte Jean.

» — Reine de France! me dit-il, voilà qui est singulier.

Ce drôle a des pensées bizarres ; mais enfin on a vu des choses plus étonnantes.

» — Savez-vous, comte Jean, que je commence à ne pas moins désespérer de votre cerveau que du sien ? Moi ! reine de France, allons, y songez-vous ?

» — Reine, non pas précisément ; mais à peu près.... comme Mme de Pompadour, par exemple. Cela vous paraît-il impossible ?

» — Il y a bien loin du roi à moi.

» — Oui, la distance qui était entre lui et la favorite régnante. Qui sait ! un caprice peut tout faire ; mais comment le provoquer ? voilà le diable ! Au demeurant, votre prophète pourra se vanter de m'avoir fait passer des nuits blanches.

» — Et pourquoi ?

» — Pour aviser aux moyens d'accomplir sa prophétie...

» Ainsi, mon ami, c'est une prédiction qui a inspiré au comte Jean ce projet... »

Quelques jours après, le comte Jean rencontra le valet de chambre du roi, le fangeux Lebel, qui lui fit part de son embarras. La Pompadour était morte, Louis XV était seul, et lui, Lebel, l'homme le plus habile de France, le pourvoyeur de Sa Majesté, était aux abois ; il ne découvrait rien.

— N'est-ce que cela ? j'ai votre affaire ; un vrai morceau de roi !

Rendez-vous est pris. Jeanne, plus séduisante que jamais, est présentée au personnage, et ces trois honnêtes coquins font mutuellement leurs conditions.

Le lendemain, Jeanne, conduite devant le roi, dîne avec le duc de Richelieu, le marquis de Chauvelin et le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfants de France. De la table elle passa dans la couche royale. La première partie de la honteuse prophétie était accomplie ; nous allons voir tout à l'heure dans quelles conditions s'accomplit la seconde.

III

Pour présenter Jeanne au roi, on avait imaginé de lui supposer un mari, et on avait choisi le nom de du Barry. Louis XV, lorsqu'il apprit ce qu'était sa maîtresse, exigea qu'elle se mariât. Jean eut bien vite trouvé ; il avait un frère qui accepta avec empressement le rôle lucratif d'époux de la favorite. Le mariage fut célébré secrètement le 1er septembre 1768 à la paroisse Saint-Laurent. Mme du Barry avait alors vingt-deux ans.

Le comte Jean, cependant, ne perdait pas de vue son intérêt ; il sut conserver toujours la même influence sur l'époux de sa belle-sœur.

On ne s'élève pas à la cour, si fâcheuse que soit cette élévation, on n'y obtient pas la faveur du maître, si déplorable que soit l'origine de cette faveur, sans y soulever contre soi de nombreuses inimitiés. La du Barry eut bientôt des ennemis puissants.

Poussée par le comte Jean, dont l'avidité était sans bornes, la favorite avait vendu des charges; en outre, tous les gens intelligents, et qui respectaient la majesté du trône, voyaient, avec indignation, les infamies qui se commettaient à la cour. A la tête de ce parti, se trouvait le duc de Choiseul, excité d'ailleurs par sa sœur, la comtesse de Grammont, qui, au dire des méchantes langues de l'époque, n'agissait ainsi que par jalousie. Une fois la lutte engagée, les épigrammes, les quatrains, les couplets vinrent frapper les deux camps, au plus grand amusement du public.

Les traditions politiques étaient oubliées; la marine, l'armée, tout était désorganisé. Pourquoi puiser inutilement, pour ces choses, dans le trésor royal? Il n'était déjà pas si riche. Ne valait-il pas mieux consacrer l'or dont on pouvait disposer, à payer les pamphlétaires, les valets et les courtisans?

La faillite était au bout, mais qu'importe! Ainsi que le disait cyniquement Louis XV: « Tout cela durera toujours autant que moi. » Des deux côtés, on recherchait les aventures les plus scandaleuses pour se les jeter à la face. « La du Barry, disaient les Choiseul, est une fille qui a eu pour amants.. .. (Suivait la liste). — C'est possible, répondaient les courti-

sans habiles ; mais cela n'empêche pas la comtesse de Grammont de se glisser dans l'alcôve royale, et de *violenter* le roi lorsqu'il est ivre. » Telles étaient les gracieusetés que la noblesse de France passait sa vie à imaginer. Si elle avait pu voir l'avenir si prochain qui l'attendait !

Voltaire lui-même, le grand Voltaire, écrivit *le Roi Pétaud*, satire dirigée contre le roi et la du Barry. Le duc d'Aiguillon qui, s'il faut s'en rapporter aux mémoires de l'époque, n'agissait ainsi que par souvenir et reconnaissance, prit la défense de la courtisane, et écrivit à Voltaire une lettre dont il faut citer quelques passages :

« Monsieur,

» La supériorité de votre génie vous met au nombre des puissances de l'Europe... Des gens en qui vous avez beaucoup trop de confiance répandent sous votre nom une pièce de vers qui a pour titre : *La Cour du roi Pétaud*.

» Dans cette pièce, où est insulté un personnage qu'aucune offense ne peut atteindre, est aussi outragée de la manière la plus violente une femme charmante que vous adoreriez comme nous, si vous aviez le bonheur de la connaître..... Vos correspondants vous servent mal en vous laissant ignorer que cette personne jouit ici d'un crédit immense, que nous sommes tous à ses pieds, qu'elle peut tout ce qu'elle veut, et que sa colère est fort à craindre. »

Et l'on s'étonne, après cela, que la Révolution ait éclaté !

qu'il ait fallu un torrent pour emporter tant d'immondices !

Le spirituel patriarche répondit :

« Monsieur le duc,

» Je suis un homme perdu, un homme mort. Si j'avais assez de force pour fuir, je ne sais où j'aurais le courage de me réfugier. Moi ! grand Dieu ! Je suis soupçonné d'avoir attaqué ce que je respecte avec toute la France ! Lorsqu'il ne me reste qu'un pauvre filet de voix tout au plus bon pour psalmodier un *De profondis*, je l'emploierais à hurler contre la plus belle et la plus aimable des femmes ! Croyez-moi, monsieur le duc, ce n'est pas au moment où il va rendre l'âme, qu'un homme bien élevé outrage la divinité qu'il adore.

» Non, je ne suis pas l'auteur de la *Cour du roi Pétaud*. Les vers de cette rapsodie ne valent pas grand'chose, il est vrai; cependant ils ne sont pas de moi. Ils sont trop méchants et d'un trop mauvais ton. Toutes ces turpitudes que l'on répand sous mon nom, ces pamphlets sans esprit, me font perdre le mien, et maintenant je ne m'en trouve pas assez pour me défendre. C'est au vôtre, monsieur le duc, que je me confie. Ne refusez pas d'être l'avocat d'un malheureux que l'on accuse injustement. Veuillez bien dire à cette jeune dame que l'on m'a déjà brouillé de la même manière avec madame de Pompadour, pour laquelle je professais la plus haute estime ; dites-lui qu'aujourd'hui surtout l'amie de César est sacrée pour moi, et que je n'aspire qu'à

vivre et à mourir sous sa bannière..... Assurez-la qu'un jour, le plus grand mérite de mes vers sera d'avoir été récités par sa bouche, et suppliez-la, en attendant qu'elle me donne l'immortalité, de me permettre de me prosterner mourant à ses jolis pieds..... »

La question importante, celle qui faisait le sujet de toutes les conversations, de tous les commentaires, était celle de la *présentation* ; des paris étaient engagés à ce sujet, et les ennemis de la favorite cherchaient à éloigner de l'esprit de Louis XV cette idée qu'ils présentaient, avec quelque raison, comme une monstruosité. Le roi flottait indécis. De leur côté, les amis de la du Barry, le duc de Richelieu, le duc de la Vauguyon, le duc de la Vrillière et le chancelier de Maupeou agissaient sur le monarque en lui disant que, si la présentation n'avait pas lieu, tout le monde l'attribuerait à sa faiblesse.

Mais ce qu'il fallait se procurer avant tout, c'était une marraine d'une noblesse à l'abri de tout soupçon ; on finit par la trouver ; une somme de cent mille francs leva toutes ses objections.

La cérémonie fut annoncée, le 21 avril 1770, par le roi lui-même.

« Le lendemain, selon les *Nouvelles à la main*, l'affluence fut si grande qu'on la jugea plus nombreuse que celle occasionnée précédemment par le mariage de Mgr le duc de

Chartres; au point que le monarque étonné de ce déluge de spectateurs demanda si le feu était au château. Mme la comtesse du Barry a été fort bien reçue de Mesdames, et même avec des grâces particulières. Le lendemain dimanche, elle a assisté à leur dîner. Tous les spectateurs ont admiré la noblesse de son maintien et l'aisance de ses attitudes. Ce rôle de femme de cour est ordinairement étrange les premiers jours qu'on le fait, et Mme du Barry l'a rempli comme si elle y eût été habituée depuis longtemps. Depuis lors, Mme la comtesse du Barry donne des soupers où elle invite tous les grands seigneurs de la cour et les ministres. Au bas de l'invitation, on assure qu'on lit ces mots : « *Sa Majesté m'honorera de sa présence.* »

Nos lecteurs se souviennent du mystérieux jeune homme, trop respectueux peut-être, qui avait fait à la du Barry cette étrange prédiction qui commençait à se réaliser.

La maîtresse de Louis XV ne l'avait point oublié :

« A mon retour du premier voyage de Compiègne, dit-elle, je me trouvai un dimanche à Versailles, à la messe dans la chapelle. Tout à coup, des travées où j'étais placée, j'aperçus un jeune homme adossé à la muraille derrière l'autel. Il m'examinait avec une attention particulière. Je le regardai un instant, et vous vous figurez quelle fut ma surprise lorsque je reconnus en lui le personnage qui m'avait annoncé mon heureuse destinée. Une vive rou-

geur me couvrit le visage et il fut témoin du trouble qui m'agitait. Un doux sourire brilla un instant sur sa jolie figure et il passa sa main en cercle autour de sa tête, comme pour me dire : « N'êtes-vous pas reine de France ? » Ce geste m'étonna, je fis un léger mouvement de tête qui signifiait : « Vous avez raison. » Aussitôt un nuage passager se répandit sur mes yeux, et dès qu'il fut dissipé j'affectai de porter mes regards ailleurs. J'étais le point de mire de tant de monde que je craignais d'éveiller une curiosité indiscrète par mon attention, et lorsque, après un certain intervalle, je voulus de nouveau jeter les yeux sur ce jeune homme, il avait disparu.

» Je fus étonnée de ce départ subit et je me laissai aller à un vif désir de revoir mon sorcier. J'en parlai dans la même journée à Chon qui, m'ayant écoutée avec une attention extrême : « Voilà, me dit-elle, une circonstance bizarre dans l'histoire de votre vie. Pourquoi ne contez-vous pas ce fait à M. de Sartines ? — Parce qu'il me semble qu'il est inutile de tourmenter une personne dont je n'ai point à me plaindre, en la mettant aux prises avec la police ; je craindrais d'être punie de cette façon d'agir. D'un autre côté, je donnerais beaucoup pour me retrouver avec ce devin. »

» La conversation finit là ; mais ma belle-sœur, poussée par un mouvement de curiosité qu'elle aurait dû réprimer, écrivit à mon insu au lieutenant de police, en le priant de faire à ce sujet les recherches les plus actives. M. de Sartines, charmé d'avoir une occasion de donner à moi et aux

miens une preuve de son habileté, mit tous ses limiers en campagne. Sur ces entrefaites, je reçus une lettre fermée de cinq cachets noirs, chargés d'une tête de mort. Je crus que c'était une communication de décès, et je trouvai la forme aussi lugubre que bizarre. Voici ce qu'elle contenait :

« Madame la comtesse, vous ignorez qu'on me poursuit en votre nom, et que la justice n'épargne rien pour connaître ma demeure et savoir qui je suis. Ma demeure ! que personne ne souhaite de m'y rencontrer ! car le jour où on y descendra, ce ne peut-être que pour ne plus en sortir. Qui je suis ? on ne le saura qu'en recevant la mort... Je vous engage à ordonner au lieutenant, M. de Sartines, de faire cesser des recherches dans ce but ; elles seraient inutiles et ne pourraient que compromettre votre bonheur. Je vous ai prédit votre heureuse fortune, je ne me suis pas trompé ; je vous ai annoncé des revers, je ne me trompe pas encore. Vous me reverrez deux fois, et, si par hasard je vous apparaissais une troisième, dites alors adieu aux vivants. »

» Ma frayeur, poursuit Mme du Barry, fut extrême en lisant cette lettre : j'appellai ma belle-sœur et je me plaignis à elle de ce qu'on avait fait malgré ma volonté ! Chon resta frappée d'une égale terreur ; elle m'avoua ce qu'elle avait demandé à M. de Sartines ; mais, en même temps, elle fut

la première à déclarer qu'il fallait cesser des perquisitions qui, d'une façon ou d'autre, pouvaient devenir funestes.

» J'écrivis moi-même à ce magistrat ; je le remerciai de ses démarches, et je lui dis que ma belle-sœur et moi, ayant appris, de la bouche de notre inconnu, tout ce que nous désirions en savoir, de nouvelles recherches, en lui étant désagréables, me déplairaient également. M. de Sartines ne s'obstina point, et depuis lors jusqu'à la mort du roi, je n'entendis plus parler de ce singulier personnage. »

IV

Cependant la lutte entre les Choiseul et la du Barry continuait, l'issue n'en était pas douteuse ; Louis XV, plus amoureux que jamais, ne pouvait tarder à disgracier un ministre qui se plaisait à attaquer sa favorite, et à blâmer ainsi le choix qu'il avait fait. Choiseul reçut, le 24 décembre 1770, ses lettres de congé.

Ah ! folie ! folie ! ces insensés ne se doutaient pas qu'ils creusaient un abîme profond où tout allait s'engloutir.

Tantôt c'était Mme du Barry qui, en présence du roi et de son ministre, sortait de son lit, se faisait donner une pan-

toufle par le nonce du pape, et la seconde par le grand-aumônier, les deux prélats s'estimant trop heureux de ce vil et ridicule emploi. D'autres fois, c'était M. de Boisnes accordant la croix de Saint-Louis à un commissaire de marine, en reconnaissance d'une perruche dont il avait fait présent à la comtesse. C'était la maîtresse qui donnait audience aux ambassadeurs! Et pourtant la favorite s'ennuyait.

Elle fit bâtir pour se distraire le pavillon de Luciennes, qu'elle fit orner avec une ruineuse prodigalité.

Puis vint le tour de Zamore, moitié singe, moitié nègre; et tel fut bientôt l'attachement de cette folle femme pour cet affreux animal, qu'elle obtint en sa faveur de Louis XV la charge de gouverneur du château de Luciennes et qu'elle fit signer son brevet par le grand chancelier. La chronique ajoute même qu'il fut plus ou moins le rival du roi; ceci pourrait bien être une calomnie, mais ce qui n'en est pas une, c'est que la famille du Barry coûta à la France environ trente-cinq millions, outre les sommes considérables perdues par la mauvaise administration des ministres incapables que la du Barry soutenait au pouvoir.

La santé du roi baissait visiblement. « Je vois bien qu'il faut que j'enraye, » disait-il à son chirurgien Lamartinière. « Sire, vous feriez mieux de dételer tout à fait, » lui répondit celui-ci. Cependant, comme Louis XV ne pouvait se décider à suivre ce conseil, et que la favorite, malgré tous ses charmes, commençait à plaire beaucoup moins au mo-

narque, ou chercha à lui procurer quelques petites *distractions*. Le comte Jean, bien entendu, se chargea de les trouver ; et comme il aimait beaucoup sa famille, il proposa sa belle-fille, mais elle ne fut pas agréée.

Sentant elle-même son crédit chanceler, la du Barry résolut de jouer auprès du roi le rôle qu'avait joué Mme de Pompadour. Un voyage à Trianon fut décidé, et là on jeta une belle jeune fille de quatorze ans en pâture à la débauche royale. Cette enfant recelait dans son sein les germes d'une maladie qu'elle communiqua au roi : le dénoûment approchait, la favorite dut se résiguer, elle se retira à Rueil.

Le jour où Louis XV fut porté de Trianon à Versailles, la du Barry voulut suivre ce funèbre cortége. Arrivée à Versailles, ses yeux se portèrent sur la grille du jardin, et elle aperçut le jeune homme qui lui avait prédit sa fortune, mais qui lui avait prédit aussi la chute horrible qui l'attendait. Troublée par cette vue, qui la fit se souvenir de la prophétie, elle poussa un cri d'effroi et fit chercher partout le sorcier ; mais les recherches furent vaines, il avait disparu.

La mort du roi suivit de près cet étrange incident. Elle arriva le 12 mai 1774, et Louis XVI s'empressa d'expédier une lettre de cachet à la favorite :

« Madame la comtesse du Barry, pour des raisons à moi connues, qui tiennent à la tranquillité de mon royaume, et à la nécessité de ne point permettre la divulgation du se-

cret de l'État qui vous a été confié, je vous fais cette lettre pour que vous ayez à vous rendre à *Pont-aux-Dames* sans retard, seule, avec une femme pour vous servir, et sous la conduite du sieur Hamont, l'un de nos exempts. Cette mesure ne doit pas vous être désagréable; elle aura un terme prochain. »

La favorite supporta sa disgrâce avec plus de résignation qu'on ne l'aurait supposé. Le rapport de l'abbesse de Pont-aux-Dames constate qu'elle n'eut aucun écart, aucune faute à lui reprocher. Elle demeura là un an, puis partit pour Londres et se retira ensuite dans sa propriété de Luciennes, qui lui fut rendue au moment où la révolution éclata.

Sa maison alors devint le rendez-vous de tous les amis de Louis XVI et de la reine. Les gardes du corps échappés au massacre du 6 octobre se traînèrent de Versailles à Luciennes, et la comtesse les fit soigner dans son château comme auraient fait leurs propres parents.

Son amant, le duc de Cossé-Brissac, fut tué à Versailles, et sa tête fut jetée aux pieds de la comtesse. Quelque temps après elle repartit pour l'Angleterre; mais lorsqu'elle revint pour satisfaire à la loi sur les émigrés, elle fut dénoncée par qui? par Zamore, ce nègre qu'elle avait comblé de bienfaits.

V

Arrêtée le 22 septembre 1793, elle parut le 7 décembre suivant devant le tribunal; on ne lira pas sans intérêt son acte d'accusation équivalant à un arrêt de mort. « Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire établi au palais, à Paris, par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an II de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'art. 2 d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger, sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens,

» Expose que, par délibération du comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale du 29 brumaire dernier, il a été arrêté que Jeanne Vaubernier, femme du Barry, serait traduite au tribunal révolutionnaire; qu'en conséquence, la nommée Vaubernier, femme du Barry, a été constituée prisonnière dans la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie;

. . . .

» Qu'examen fait desdites pièces par l'accusateur public, il en résulte que les plaies profondes et mortelles qui avaient mis la France à deux doigts de sa perte avaient été faites à son corps politique bien des années avant la glorieuse et impérissable révolution, qui doit nous faire réjouir des maux cuisants qui l'ont précédée, puisqu'elle nous a délivrés pour jamais des monstres barbares, fanatiques qui nous tenaient enchaînés sur l'héritage de nos pères.

» Que, pour prendre une idée juste de l'immoralité de l'accusée du Barry, il faut jeter un coup d'œil rapide sur les dernières années pendant le cours desquelles le tyran français, Louis XV du nom, a scandalisé l'univers en donnant la surintendance de ses honteuses débauches à cette célèbre courtisane; qu'en 1769 ce Sardanapale moderne se trouvant blasé sur toutes les jouissances qu'il avait poussées à l'excès dans le Parc-aux-Cerfs, *sérail infâme où le déshonneur d'une infinité de familles honnêtes fut consommé*, s'abandonna lâchement aux vils complaisants qui l'entouraient pour réveiller ses feux presque éteints.

» Qu'un de ces odieux complaisants ayant fait la connaissance d'un ci-devant comte du Barry, noyé de dettes, et le plus crapuleux libertin, eut l'occasion de voir chez lui la nommée Vaubernier, sa maîtresse, qui n'était passée dans ses bras qu'après avoir fait un cours de prostitution.

» Que le ci-devant comte du Barry, à qui tous les moyens étaient bons pour apaiser ses créanciers, proposa à ce com-

plaisant de lui céder la Vaubernier s'il parvenait à la faire admettre au nombre des sultanes du crime couronné ; que cette créature éhontée lui fut présentée, et qu'en peu de temps elle parvint, par de rares talents, à prendre l'empire le plus absolu sur le faible et débile despote.

» Bientôt des fleuves d'or roulèrent à ses pieds, les pierreries les plus précieuses lui furent données avec profusion, les artistes les plus célèbres furent occupés aux chefs-d'œuvre les plus dispendieux ; elle devint la préoccupation universelle des ci-devant grands : les ministres, les généraux et les ci-devant princes de l'Église furent nommés ou culbutés par cette nouvelle Aspasie, et tous venaient bassement brûler leur encens à ses genoux ; le faste le plus insolent, les dépravations et les débordements de tout genre furent affichés par elle. Le scandale était à son comble ; elle puisait à pleines mains dans les coffres de la nation pour enrichir sa famille et combler l'abîme de dettes du ci-devant comte du Barry qui avait poussé l'infamie et le déshonneur jusqu'à devenir son époux.

» Son imbécile amant ne rougit pas lui-même d'insulter au peuple, en se plaçant à côté d'elle dans les chars les plus brillants, et la promenant ainsi dans différents lieux.

» Que pour ne pas effaroucher la pudeur, l'accusateur public ne soulèvera pas le voile qui doit couvrir à jamais les vices effroyables de la cour jusqu'en l'année 1774, époque à laquelle celui à qui des esclaves avaient donné le nom de *Bien-aimé* disparut de dessus la terre, emportant, dans ses

veines, le poison infect du libertinage, et couvert du mépris des Français. . . . .

» Que la du Barry ayant vu se dissiper l'essaim de ses adorateurs, et réduite à régner seulement sur son nombreux domestique, ne retrancha non-seulement rien de son faste, mais forma le dessein d'être utile, tant aux émigrés qu'au petit nombre de ses amis qui étaient restés en France, et qui trouvaient chez elle un asile assuré, notamment Laroche, ci-devant grand vicaire d'Agen, condamné à la peine de mort par jugement du tribunal. . . . .

» D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation contre la nommée Vaubernier, femme du Barry... pour avoir méchamment et à dessein, savoir : Jeanne Vaubernier, femme du Barry, conspiré contre la République française et favorisé le succès des armes de ses ennemis, sur son territoire, en leur procurant des sommes exorbitantes dans les différents voyages qu'elle a faits en Angleterre, où elle a émigré elle-même, et dont elle n'est de retour que depuis le mois de mars dernier ; avoir entretenu des correspondances et des liaisons intimes avec les émigrés et autres ennemis de la liberté et de l'égalité ; avoir porté à Londres le deuil du tyran et y avoir vécu familièrement avec le parti ministériel et particulièrement avec Pitt, dont elle a rapporté et conservé précieusement l'effigie empreinte sur une médaille d'argent ; avoir complété une collection d'ouvrages et estampes anti-révolutionnaires ; avoir fait entrer des lettres

de noblesse d'un émigré ainsi que les bustes de la ci-devant cour; et, enfin, avoir dilapidé les trésors de l'État par ses dépenses effrénées. . . . .

» En conséquence, l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation qu'il porte contre Jeanne Vaubernier, femme du Barry...; qu'il soit dit et ordonné qu'à la diligence et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Vaubernier, femme du Barry... sera retirée sous bonne et sûre garde de la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie, pour être transférée dans la maison d'arrêt de la Conciergerie. . . . .

» Fait au cabinet de l'accusateur public, le treizième jour de Frimaire, l'an II de la République française.

» Signé : A. FOUQUIER-T. »

Le président Dumas fit le résumé des débats :

« Vous voyez, dit-il, cette Laïs, célèbre par l'éclat de ses débauches, associée au despote qui lui sacrifia les trésors et le sang de ses peuples... La conspiratrice qui est devant vous pouvait, au sein de l'opulence acquise par ses charmes, vivre heureuse dans une patrie où était enseveli, avec son amant, le souvenir de sa protection; mais la liberté du peuple fut un crime à ses yeux; il fallut qu'elle fût esclave, qu'elle rampât encore sous des maîtres »

La comtesse du Barry fut condamnée à la peine de mort.

En entendant prononcer son arrêt elle jeta un cri de douleur et s'évanouit. Elle fut rappelée à la vie, et le lendemain 18 frimaire, à quatre heures après-midi, elle fut traînée à l'échafaud. Pendant toute la durée du trajet, sa pâleur fut extrême... *A moi! à moi!* criait-elle sans cesse, dans l'espérance qu'on la délivrerait. Arrivée sur l'échafaud, elle se renversa et se débattit avec une violence telle qu'il fallut employer la force pour l'attacher... *Encore un moment, grâce, monsieur le bourreau! encore*... Elle n'eut pas le temps d'achever.

Nous transcrivons textuellement le procès-verbal d'exécution de Mme du Barry:

« L'an deuxième de la République française, le dix-huit frimaire, à la requête du citoyen accusateur public près le tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au tribunal de cassation, lequel fait élection de domicile au greffe dudit tribunal, séant au palais;

» Nous, huissier-audiencier audit tribunal, demeurant à Paris, soussigné, nous sommes transporté en la maison dudit tribunal pour l'exécution du jugement rendu par le tribunal en *datte* du jour *d'hier* contre la nommée Jeanne Vaubernier, femme du Barry, qui a été *condamné* à la peine de mort pour les causes énoncées audit jugement, et de suite l'avons remise à l'exécuteur des jugements criminels et à la gendarmerie, qui l'ont *conduit* sur la place de la Révolution de

cette ville, où, sur un échafaud dressé sur la dite place, la *ditte* Vaubernier, femme du Barry, a, en notre présence, subi la peine de mort à quatre heures trente *minuttes* de *relevé*, et de tout ce que dessus avons fait et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison. Dont acte.

» Signé, DEGUAIGNÉ. »

Parmi tant de femmes qui portèrent leur tête sur l'échafaud, celle-là seule mourut lâchement, misérablement. La mort était digne de la vie!

C'est avec une douleur sincère que nous avons transcrit ces détails. Mais pouvions-nous les passer sous silence? La vérité n'a-t-elle pas des droits?

Et maintenant quel était ce mystérieux personnage qui par trois fois était apparu à Jeanne Vaubernier et lui avait prédit les hontes de sa vie aussi bien que celles de sa mort? On ne l'a jamais su. Beaucoup d'hypothèses, mais de certitude, point. Suivant les uns c'était Cagliostro; suivant d'autres, Mme du Barry, lorsqu'elle fut saisie par le bourreau, aurait reconnu en lui l'homme qui lui avait prophétisé sa destinée.





CHAPITRE IX

MADAME TALLIEN

I

Mme Tallien n'est pas morte sur l'échafaud. Sous le titre de princesse de Chimay, elle s'est doucement éteinte en 1835, au milieu de parents et d'amis qui lui avaient voué une affection et une estime sans bornes. Elle a pourtant sa place marquée ici, et nous ne pouvons faire moins que de consacrer quelques pages à cette existence étrange, à cette figure historique, ne fût-ce que pour la placer sous son véritable jour.

Un noble espagnol, le comte de Cabarrus, s'éprit un jour, à Séville, suivant les uns, à Madrid, suivant les autres, d'une belle jeune femme du peuple. Cette femme mit au monde une fille qui reçut le nom de Thérésia et cette fille

14.

devint d'abord Mme de Fontenay, puis Mme Tallien, et, enfin, Mme la princesse de Chimay.

Le comte de Cabarrus jouissait d'un grand crédit à la cour de Charles III, et passait pour le plus habile financier de l'Espagne. Dans un voyage que Thérésia fit à Paris avec son père, elle rencontra un conseiller au parlement de Paris, le marquis de Fontenay qui, charmé de la beauté de la jeune Espagnole, demanda et obtint sa main. Thérésia avait alors seize ans. Ce mariage ne fut pas heureux. Après avoir dissipé presque entièrement la dot de sa femme, le marquis de Fontenay, surpris par la révolution, émigra après avoir consenti à divorcer. Le père de la jeune marquise venait, lui aussi, d'être persécuté. A la mort de Charles III, il avait été un instant arrêté, mais à la chute du ministre qui avait ordonné son arrestation, son innocence fut reconnue.

Devenue libre, Thérésia embrassa avec ardeur les principes révolutionnaires. Dans son enthousiasme, elle adressa à la Convention cette remarquable lettre :

« Citoyens représentants, lorsque la morale est plus que jamais à l'ordre du jour de vos grandes délibérations; lorsque chacune des factions que vous terrassez vous ramène, avec une force nouvelle, à cette vérité si féconde, que la vertu est la vie des républiques, et que les bonnes mœurs doivent maintenir ce que les institutions populaires ont créé, n'a-t-on pas raison de croire que votre attention va

se porter avec un pressant intérêt vers la portion du genre humain qui exerce une si grande influence ?

» Malheur, sans doute, aux femmes, qui, méconnaissant la belle destination à laquelle elles sont appelées, affecteraient, pour s'affranchir de leurs devoirs, l'absurde ambition de s'approprier ceux des hommes, et perdraient ainsi les vertus de leur sexe sans acquérir celles du vôtre !

» Mais ne serait-ce pas aussi un malheur si, privées, au nom de la nature, de l'exercice de ces droits politiques, d'où naissent et les résolutions fortes et les combinaisons sociales, elles se croyaient fondées à se regarder comme étrangères à ce qui en doit assurer le maintien, et même à ce qui peut en préparer l'existence ?

» Ah ! dans une république, tout, sans doute, doit être républicain, et nul être doué de raison ne peut sans honte s'exiler par son vœu de l'honorable emploi de servir la patrie. Les compagnes de l'homme ne doivent pas, il est vrai, en être les rivales, car elles en sont les consolatrices et souvent les appuis ; mais il est d'intéressantes fonctions que la nature semble leur avoir départies, et dont, j'en suis certaine, vous ne vous offenserez pas si elles se plaisent à vous en entretenir.

» Pardonnez toutefois, législateurs, si elles vous parlent, par ma voix, de leurs destinées et de leurs devoirs ; nulle d'entre elles n'a le ridicule orgueil de prétendre vous les faire connaître. Mais peut-être leur sied-il bien de vous

dire qu'elles les sentent vivement, qu'elles sont pressées d'impatience de les voir convertis par vous en décrets bienfaisants pour l'humanité, qu'enfin elles sont prêtes pour l'instant précis où, au nom de la patrie, vous les appellerez dans vos belles institutions.

» Vous leur permettrez sûrement d'espérer qu'elles occuperont une place dans l'instruction publique, car pourraient-elles se résoudre à croire qu'elles ne seraient comptées pour rien dans les soins particuliers que vous réservez à l'enfance? Pourraient-elles penser que vous ne leur confierez pas surtout l'éducation de leurs jeunes compagnes que le malheur aura privées de l'instruction maternelle ? Ce n'est pas à vous qu'on aura à reprocher un jour d'avoir méconnu la pudeur et sa vertueuse influence; et qui peut enseigner la pudeur, si ce n'est la voix d'une femme? qui peut la persuader, si ce n'est son exemple? Mais ce que je viens aujourd'hui particulièrement réclamer en leur nom avec la plus forte confiance, c'est l'honorable avantage d'être appelées toutes dans les asiles sacrés du malheur et des souffrances pour y prodiguer leurs soins et leurs plus douces consolations.

» Craindrais-je de m'abuser, citoyens représentants, lorsque je pense que là doit être le véritable apprentissage de la vie d'une femme, que c'est dans cette école que les filles, avant de devenir épouses, doivent aller développer, éclairer leurs premiers sentiments, et s'instruire, par la pratique de la bienfaisance, à tous les détails des devoirs

qu'elles auront bientôt à remplir envers leurs enfants, leurs époux, leurs parents; que, là, leur sensibilité, sans rien perdre de ce qui peut en faire le charme, prendra le caractère le plus auguste et le plus pur; que la compassion, ce germe inné de toutes les vertus, ne sera plus en elles une émotion passagère et stérile, mais un sentiment profond et courageusement actif; qu'elles y apprendront surtout à vaincre, ou plutôt à ignorer, à jamais, les dégoûts impies pour les infirmités de la vieillesse, et qu'ainsi leur délicatesse, loin d'être, comme par le passé, un obstacle à leur vertu, ne sera qu'un nouveau moyen de la rendre et plus utile et plus aimable? Et qui ignore combien leur présence est douce aux malheureux? Qu'il soit permis à une femme de le dire: Les hommes sont destinés à des actions fortes, à d'énergiques vertus; mais, auprès des malades, leurs soins les plus tendres sont brusques et précipités, leur voix radoucie est encore trop rude, leurs attentions mêmes sont distraites, leur patience a l'air trop pénible, ils semblent, en quelque sorte, fuir l'infortuné qu'ils soulagent!

Les femmes, au contraire, lorsqu'elles soignent un malade, semblent ne plus exister que pour lui; tout en elles porte allégeance et soulagement: elles trouvent bien qu'on se plaigne; elles sont là pour vous consoler, leur voix seule est consolatrice, leur regard est sensible, leurs mouvements sont doux, leurs mains semblent attentives aux plus légères douleurs, leurs promesses donnent de la confiance, leurs paroles font naître l'espoir; enfin, lorsqu'elles s'éloi-

gnent du malheureux, tout persuade que c'est pour lui qu'elles s'en vont, que c'est pour lui qu'elles s'empresseront de reparaître. Si ces réflexions, même reportées vers les institutions vicieuses de l'ancien régime, ont encore de la jeunesse, quelle force n'acquerront-elles pas lorsqu'à votre voix, une généreuse émulation s'emparant des femmes, elles brigueront toutes de s'élancer dans cette carrière purifiée par la liberté et le saint amour de la patrie ? lorsqu'au nom de cette patrie, vous promettrez les plus belles récompenses de l'opinion à celles qui auront montré un zèle plus héroïquement sensible, et que, dirigeant vous-même ce mouvement général des âmes vers l'humanité, vous conferez plus spécialement à la jeunesse l'honneur de servir ce qu'il y a de plus sacré sur la terre après la nation, l'infortune? Qui ne sait, en effet, que les soins attentifs d'une jeune personne ont quelque chose de plus attachant, de plus pur, de plus religieux, de plus respectueux pour le malheur ?

» Ordonnez donc, citoyens représentants, nos cœurs vous en conjurent, ordonnez que toutes les jeunes filles, avant de prendre un époux, iront passer quelque temps dans les asiles de la pauvreté et de la douleur, pour y secourir les malheureux et s'y exercer, sous les lois d'un régime organisé par vous, à toutes les vertus que la société a le droit d'attendre d'elles.

» Et combien, d'une telle institution, rejailliront d'avantages sur la société entière ! Qui peut calculer l'influence

qui en résultera sur les habitudes, les caractères, les mœurs, et, par elles, sur la félicité générale ? Que sera-ce surtout si les hôpitaux, perdant jusqu'à leur nom odieux, pour que rien ne rappelle le souvenir de ces horribles tombeaux, deviennent désormais des temples consacrés à l'humanité, comme il en existera ailleurs, qui seront consacrés à la justice et à la raison ; si, autour de ces temples, on voit s'élever sur un portique une inscription où sera enseignée la théorie des vertus dont l'intérieur offrira la pratique ; si enfin on en bannit ces images affreuses, ces impressions horribles, dont on a eu jusqu'à ce jour la barbarie d'entourer les derniers instants de la vie humaine, pour y faire naître, au milieu de symboles consolateurs, des idées douces, pénétrantes, mélancoliques, telles enfin que l'homme sensible et affligé puisse venir avec confiance y chercher des consolations, sans craindre d'y trouver la terreur ?

» Mais est-ce donc à moi d'oser vous développer, vous indiquer même des idées que, certes dès longtemps, vous avez conçues d'une manière bien plus vaste ?

» Je m'arrête, citoyens représentants, et me renferme avec une attente respectueuse dans le vœu que j'ai formé de toute l'ardeur de mon âme, pour que mon sexe concoure enfin, par les moyens que la nature lui a dispensés, au plus grand bonheur de la République. L'usage, si souvent précurseur de vos décrets, a décerné aux femmes le beau nom de citoyennes. Que ce ne soit plus désormais un vain nom dont elles se parent, et qu'elles aussi, puis-

sent présenter avec orgueil ou plutôt avec confiance, les titres véritables de leur civisme!

» Tous les hommes, les vieillards eux-mêmes, jouissent de l'avantage honorable d'être sentinelles vigilantes autour de la demeure du paisible citoyen, tous montent la garde dans nos murs, pour écarter les dangers dont nos frères peuvent être menacés: Je vous demande, pour les femmes, l'honneur de faire la garde autour des malheureux, pour en écarter, par leurs soins tendres et compatissants, les douleurs cruelles, les sombres inquiétudes et le sentiment anticipé de la mort, plus affreux que la mort même.

» Citoyens représentants, celle qui vous adresse en ce moment l'hommage de ses pensées, de ses plus intimes sentiments, est jeune, âgée de vingt ans, elle est mère, elle n'est plus épouse; toute son ambition, tout son bonheur serait d'être une des premières à se livrer à ces douces, à ces ravissantes fonctions. Daignez accueillir avec intérêt son vœu le plus ardent, et que, par vous, ce vœu devienne celui de toute la France. »

Cette lettre fut renvoyée par la Convention aux comités d'instruction et de salut public.

II

Thérésia était liée avec tous les Girondins qu'elle recevait dans ses salons. Surprise par leur chute, elle quitta Paris pour aller en Espagne rejoindre son père; mais elle fut arrêtée à Bordeaux. Tallien régnait alors dans cette opulente cité. Chargé des ordres terribles de la Montagne, il avait installé la guillotine en permanence. Bien des victimes avaient déjà succombé, et Thérésia allait partager leur sort, lorsqu'elle eut l'idée d'écrire à celui qui tenait dans ses mains le sort de tant de malheureux prisonniers.

Tallien se rendit dans la prison de la belle captive. Une entrevue suffit pour changer la destinée de Thérésia. Séduit par cette beauté, cet esprit charmant, le proconsul oublia ses décrets de mort pour ne plus penser qu'à son amour. Bordeaux si triste, naguère noyé dans le sang, retentit du bruit des fêtes, des spectacles et des plaisirs. Chaque jour, Thérésia arrachait quelques victimes à la mort. La conduite de Tallien devait être suspecte à tous

ces obscurs espions que la Convention envoyait auprès de ses représentants.

Mandé à Paris pour se justifier devant la Convention, le proconsul dut quitter Bordeaux. Thérésia le suivit à Paris. Mais poursuivie par les agents de Robespierre, elle fut arrêtée au moment de son arrivée. En vain Tallien réclame celle qu'il nomme « sa femme, » la malheureuse est plongée dans un cachot où elle rencontre une pauvre recluse comme elle, qui plus tard sera la plus puissante dame de France : Joséphine de Beauharnais.

Se considérant comme perdue, Thérésia, le 7 thermidor, écrivit à Tallien :

« L'administrateur de la police sort d'ici ; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud ; cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes.... Mais grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de réaliser mon rêve. » Tallien lui répondit ces quelques mots : « Soyez, madame, aussi prudente que j'aurai du courage, et calmez votre tête. »

Le 9 thermidor, Tallien monta à la tribune, il accusa hautement Robespierre, et, soutenu par quelques membres de la Convention, avec qui il avait préparé ce coup d'État,



il parvint à renverser le dictateur, qu'il menaçait d'un poignard. L'échafaud dressé pour Thérésia servit pour Robespierre, et le 26 décembre 1794, la marquise de Fontenay devint Mme Tallien.

Le salon de cette femme célèbre ne tarda pas à devenir le rendez-vous de tous les hommes intelligents qui avaient un nom à Paris. Les femmes, depuis longtemps privées de fêtes et de bals, sevrées de luxe, se laissèrent aller à tous les entraînements. Mme Tallien était à la tête de toutes les fêtes. Elle adopta bientôt le costume grec, se promena les jambes nues, la taille dessinée par une tunique qui laissait presque entièrement à découvert la gorge et les bras.

Nous trouvons, dans le très-curieux ouvrage de M. Lairtullier, une assez piquante anecdote. Après le siége de Toulon, un jeune officier se fit présenter à Mme Tallien, lui parla de sa misère en la priant d'intercéder pour lui auprès du citoyen Tallien pour lui faire obtenir « du drap de maximum. » Le coupon de drap fut remis au jeune homme qui, vêtu d'un habit neuf, put être admis aux soirées de Chaillot, où il fut présenté à Mme de Beauharnais. Ce jeune homme était Bonaparte.

Cependant Tallien avait été bientôt forcé de renoncer à la vie fastueuse qu'il menait. Pour se défendre contre les attaques dont il était l'objet, il dut se rapprocher de ceux qu'il avait attaqués. Sa femme était en butte aux railleries de tous les journaux. Voici un échantillon de ces attaques :

« Thérésia Cabarrus prétend n'avoir que vingt-trois ans; ses ennemis lui en prêtent vingt-huit ou vingt-neuf. Quoique je ne sois pas des amis de Thérésia, je serais tenté, pour cette fois, d'être de son avis.

» C'est une belle femme que cette Thérésia, et quelle preuve plus sûre que l'obstination de nos dames de la rue Feydeau à dire qu'elle est laide, et que celle de nos plus aimables chouans à la trouver charmante, même depuis le 13 vendémiaire, en dépit de toutes les mauvaises plaisanteries de la haine et de l'envie sur son nez, qui dans le fait n'est pas très-beau ? Mais, à cela près de ce vilain nez, sa figure ne mérite que des éloges, et l'on doit admirer la richesse de sa taille et la beauté de son bras, qui n'a d'autre tort que de se faire voir trop souvent. Ici doivent s'arrêter mes pinceaux ; ceux qui voudront en savoir davantage peuvent s'adresser en Allemagne, à M. de Fontenay, ci-devant conseiller au parlement de Paris ; en Suisse, à MM. de Lameth ; en Angleterre, à M. d'Aiguillon, et, en France, à M. Félix Lepelletier de Saint-Fargeau, dit Blondinet, frère du panthéonisé.

» Quant au caractère de Thérésia, il n'est pas tel que bien des gens l'ont cru et le croient encore. Sa coexistence avec Tallien est une monstruosité qui rappelle l'amitié du lion et du chien de la ménagerie. Le principal mobile de sa conduite est une envie démesurée de paraître et de faire parler d'elle ; elle a de la reconnaissance pour ceux qui la louent en public. Si elle osait, elle remercierait également



ceux qui, en la dénigrant, lui donnent de la célébrité; et Duhem n'a peut-être pas de meilleur ami qu'elle, depuis qu'à la tribune de la Convention, il s'est avisé de l'honorer de ses injures. C'est à cette manie de briller qu'il faut s'en prendre de la médiocrité en tout genre qui est le partage de Mme Tallien. Elle sait tout et ne sait rien. Si vous voulez, elle va vous parler anglais, italien, espagnol ; mais fussiez-vous natif de Londres ou de Naples, je vous défie de rien comprendre à ce baragouin qu'elle appelle langue anglaise, langue italienne. Dans un concert, elle est bonne à tout : elle chante, touche du piano, pince de la harpe, et l'on est tout étonné à la fin, de ce qu'une femme, avec tant de talents, ait trouvé le secret d'ennuyer tout le monde... »

Lorsque la Convention fut remplacée par le Directoire, les salons de Mme Tallien eurent plus de vogue que jamais.

Désespéré de la tournure que prenaient les affaires, affligé peut-être de la conduite de sa femme, Tallien suivit l'expédition de Bonaparte en Égypte. A son retour en France, il divorça. Mme Tallien, libre pour la seconde fois, épousa le comte de Caraman qui devint plus tard prince de Chimay.

algré l'amitié qui l'unissait à Joséphine, Thérésia n'avait point été reçue dans les salons de Bonaparte. C'est tout au plus si le premier consul permettait à la bonne Joséphine de voir en secret son ancienne amie.

III

La princesse de Chimay disparaît alors de la scène du monde. Elle se forme une petite cour au milieu de laquelle elle vit heureuse. Deux fois seulement son nom est prononcé. En 1829, on annonce une édition de ses Mémoires avec force promesses do scandales. La princesse de Chimay écrivit alors à son fils la lettre suivante : « Je te remercie du fond du cœur, mon ami, de vouloir empêcher la publication des mémoires dont je suis menacée. Quand on est assez lâche et assez vil pour spéculer sur le scandale et attaquer une femme, une mère de famille, on n'est accessible à aucun sentiment, à aucune crainte, et il faut que la victime se résigne. Ne crois donc pas, mon ami, que tu puisses obtenir le sacrifice de ce que de pareils êtres appellent une spéculation. Non-seulement je n'ai point écrit de mémoires, mais je n'en écrirai même pas. Je ne voudrais faire à personne le mal que l'on m'a fait ; et des lettres, adressées dans un temps qui n'est plus, publiées maintenant, me vengeraient trop cruellement. J'ai vécu jusqu'à ce jour sans avoir fait répandre une larme, sans avoir éprouvé un sentiment de haine où le désir de me venger. Je veux mourir telle que j'ai vécu. Je méprise les gens qui calomnient pour vivre ; et je plains ceux qui s'amusent d'un genre d'ouvrage destiné à porter le désespoir

et souvent la désunion dans le sein d'une famille, qui, sans la calomnie, aurait vécu heureuse. Je n'ai point lu *Fragoletta*, et je ne lis des mémoires que lorsqu'on m'assure que les contemporains y sont bien traités. Quant aux mémoires dont on me menace, personne ne croira, qu'aimée et estimée dans ce pays-ci, y jouissant d'une position honorable, je veuille troubler la tranquillité de mon intérieur pour faire parler de moi. Je dois à M. de Chimay de me laisser calomnier sans me plaindre, et quelles que soient les attaques, on n'obtiendra que mon mépris et celui des gens de bien. »

La princesse de Chimay mourut d'une maladie de foie le 15 janvier 1835.

Un fâcheux procès vint troubler sa mémoire. Trois de ses enfants, nés pendant la durée de son mariage avec Tallien, mais inscrits sous le nom de Cabarrus, demandèrent la rectification de leur acte de naissance. Leurs frères utérins, les jeunes princes de Chimay, s'opposèrent à ce changement.

Le ministère public flétrit avec énergie la conduite des princes qui voulaient déshonorer ainsi leur mère. Le tribunal considérant que Tallien était mort sans désavouer ses enfants, s'appuyant en outre sur le *Moniteur* qui constatait qu'il était plusieurs fois venu en Europe pendant la durée de l'expédition, et que, par conséquent, le rapprochement des époux avait pu avoir lieu, le tribunal, disons-nous, ordonna la rectification.



CHAPITRE X

Mme LA PRINCESSE DE LAMBALLE

Que de douloureuses émotions réveille le nom de cette noble et charmante femme! quelle âme dévouée! quelle beauté souveraine!

Elle était loin de tout péril; elle avait quitté la France. Mais son amie, sa parente, la reine Marie-Antoinette était malheureuse, et elle vint au-devant des bourreaux pour partager son sort ou la sauver.

Marie-Thérèse-Louise, duchesse de Bourbon-Penthièvre et princesse de Lamballe, était issue de cette vigoureuse race royale de Savoie-Carignan qui depuis le dixième siècle a joué un si grand rôle dans les affaires de l'Europe, et qui a donné à l'Italie moderne Charles-Albert et Victor-Emmanuel.

Née à Turin le 8 septembre 1749, elle fut mariée dès l'âge de dix-sept ans, au jeune duc de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, enfant étourdi et débauché qui, à la suite d'une orgie, mourut bientôt, laissant cette jeune femme veuve, au milieu d'une cour fort dissolue.

La princesse de Lamballe était d'une remarquable beauté. A l'expiration de son deuil, elle reparut à la cour où elle fut littéralement adorée.

Un instant il fut question, après la mort de la reine Marie Leczinska, de la marier avec le roi Louis XV. Mais les intrigues du duc de Choiseul et de sa sœur, la duchesse de Grammont, firent échouer ce projet.

La princesse de Lamballe ne tarda pas à être fatiguée et dégoûtée du milieu dans lequel elle gaspillait sa vie. Elle s'en éloigna et se réfugia avec son beau-père, le duc de Penthièvre, à Vernon. Là, auprès de ses pauvres, sa bonté et sa charité firent des miracles. Mais l'éclat de son nom et de sa naissance, sa beauté ne lui permettaient guère de rester dans la solitude.

Le mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette la rappela à la cour. Elle avait été nommée surintendante de la maison de la Dauphine. Dès leur première entrevue, les deux jeunes femmes se sentirent invinciblement attirées l'une vers l'autre.

La reine se prit de passion pour sa belle, sa bonne Louise de Lamballe. Rien ne pouvait se faire, nul plaisir n'était possible sans elle. La princesse âgée de six ans de plus

que la reine, l'aimait d'une affection non moins tendre, mais plus solide et plus profonde. Les deux amies étaient inséparables. Mme de Lamballe était le sourire de toutes les fêtes, la joie de tous les yeux. Sa beauté majestueuse commandait une sorte de respect à cette foule étourdie et ravie qui se pressait autour de la jeune Dauphine.

Une circonstance les sépara momentanément.

Le duc de Penthièvre alla tenir les états de Bretagne ; il voulut que sa fille l'accompagnât. La reine fut désolée, mais elle se consola bien vite, et prit en grande affection la princesse de Polignac. Quand Louise revint, sa place était prise dans le cœur de Marie-Antoinette ; elle fut accueillie presque avec froideur. Profondément affligée, la princesse de Lamballe se retira dans sa terre de Sceaux.

Peu de temps après, le devoir rappela Mme de Lamballe à son poste ; les circonstances devenaient difficiles, et la princesse reparut à la cour, à la veille de l'ouverture des états généraux. Elle voyait l'orage se former ; de toutes parts, elle recueillait des imprécations contre la famille royale. Ne pouvant apercevoir les causes profondes de ces mécontentements populaires, la princesse attribua tout le mal au duc d'Orléans.

Elle alla ingénûment et loyalement trouver ce prince, persuadée qu'elle pourrait ainsi sauver la monarchie.

Le duc d'Orléans se chargea de détruire ses illusions.

On sait avec quelle rapidité les événements se précipitèrent. Mme de Lamballe aurait voulu ne plus se séparer

de son amie, mais le duc de Penthièvre était mourant ; elle se rendit auprès de lui et, lorsqu'elle revint à Paris, la reine la décida à se rendre en Angleterre où elle pouvait, mieux qu'à Paris, servir la cause de la royauté.

La princesse reçut à Londres l'accueil le plus sympathique, mais ses yeux étaient fixés sur Paris. Là où était le danger, là était son poste ; elle s'y rendit bravement, quoi qu'on pût faire pour l'en empêcher. Elle arriva à Paris peu avant le 10 août, plus tendre, plus dévouée que jamais !

Lorsque la famille royale fut renfermée au Temple, elle obtint la faveur de l'y accompagner ; mais elle ne jouit pas longtemps de ce triste bonheur. Elle comparut devant le conseil général de la commune et, après de longs interrogatoires, on l'écroua à la *petite Force*.

— Madame, lui avait dit Manuel, le conseil général vient de décider, dans sa sagesse, que vous demeurerez en arrestation jusqu'à nouvel ordre. Vous aurez à choisir entre deux maisons d'arrêt, la Force et la Salpêtrière, celle qui vous conviendra le mieux.

Indignée de cette insulte, car elle savait bien que la Salpêtrière était réservée aux femmes perdues, la princesse avait répondu avec calme :

— Conduisez-moi à la Force !

Elle n'en devait sortir que pour aller à la mort.

Les sanglantes journées de septembre arrivèrent. Le 3, à huit heures du matin, deux hommes à la figure sinistre entrent dans sa chambre et lui ordonnent de les suivre.

Elle eut un moment d'effroi ; elle pressentit sa fin prochaine et se troubla. Mais bientôt, rassérénée, elle comparut devant les commissaires.

— Jurez, lui dit-on, jurez l'égalité, la liberté et la haine du roi, de la reine et de la royauté.

— Je jurerai volontiers, répondit-elle, la première partie de ce serment, je ne jurerai pas la seconde ; elle n'est pas dans mon cœur.

Des cris de colère, des malédictions couvrirent sa voix.

— Je ne jurerai pas ! répéta-t-elle.

A ce moment, un homme placé près d'elle se pencha et lui dit tout bas : « Jurez donc ! si vous ne jurez pas, vous êtes morte. » La princesse, sans répondre, porta la main à ses yeux et marcha vers le guichet.

— *Qu'on élargisse madame*, dit Lhuillier d'une voix impassible.

C'était le signal de mort. L'inconnu, qui l'avait engagée à jurer, tenta un nouvel effort :

— Au nom du ciel, madame, lui dit-il, criez : *Vive la nation !*

La princesse, regardant avec étonnement son interlocuteur, allait obéir à cet ordre, à cette prière, lorsque ses yeux rencontrèrent les cadavres couchés dans la cour. A la vue de ces corps mutilés, de ces ruisseaux de sang, l'infortunée princesse poussa un cri : « Dieu ! quelle horreur ! » Néanmoins, elle allait peut-être sortir saine et sauve, lorsqu'un garçon perruquier, perdu dans la foule,

voulant enlever, avec sa pique, le bonnet qui couvrait la tête de Mme de Lamballe, dirigea mal son arme et effleura le front de la princesse. La blessure était sans gravité, mais le sang coulait; et, à la vue du sang, les meurtriers s'élancent. Quelques citoyens courageux veulent résister; une horrible mêlée s'engage, et, peu d'instants après, du sein de cette multitude irritée, surgit un objet informe, hideux, sanglant: c'est la tête de la princesse, plantée au bout d'une pique, et la troupe des égorgeurs va promener cet abominable trophée sous les fenêtres du Temple et sous les yeux de Marie-Antoinette.

Comme si ce n'était point assez des crimes commis dans ces terribles journées, quelques écrivains les ont exagérés et ont donné sur la mort de la princesse des détails odieux que nous repoussons, parce que, Dieu merci! rien n'en atteste la vérité.

Ce qui paraît certain, c'est que le vieux duc de Penthièvre avait fait remettre à Manuel une somme considérable pour sauver la princesse, et que le personnage dont elle avait repoussé les conseils était un agent de Manuel.

On ajoute que, dès que l'on sut que la princesse de Lamballe devait passer devant le tribunal, une troupe d'affidés, sous le costume des égorgeurs, la figure souillée de boue et de sang, partit sous la conduite d'une femme, Mme de Lowendal, pour se mêler aux assassins et leur arracher leur victime. Cette troupe arriva malheureusement trop tard. La princesse avait déjà été massacrée.

MADEMOISELLE DE SOMBREUIL

Une auréole de courage et d'héroïsme rayonne autour de cette touchante figure. Le nom de Mlle de Sombreuil est devenu en quelque sorte synonyme de dévouement, de tendresse, d'amour filial. Elle ne vida pas, comme on le croit généralement, un verre de sang humain pour sauver son père ; elle but sans doute un verre de vin bleu que lui tendit un des égorgeurs, et son action héroïque n'en est point pour cela amoindrie.

M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, était un des plus fidèles et des plus loyaux serviteurs de la monarchie. Il l'avait courageusement défendue le 10 août. Peu de temps après cette mémorable journée, un flot de peuple envahit

l'hôtel. Le gouverneur fut entraîné par la multitude ; sa fille s'élança sur ses traces, s'attacha aux pas de son père, et fit preuve d'une telle audace qu'on n'osa point la séparer du courageux vieillard. Ils furent enfermés dans la même prison.

La jeune fille, à force de tendresse et de soins, était parvenue à faire oublier à son père les dangers qui le menaçaient.

Un jour, des cris furieux se font entendre ; des hommes, ivres de colère et de vin, les mains tachées de sang, viennent chercher M. de Sombreuil et le traînent jusqu'au fatal guichet. C'en est fait de lui, il va succomber, lorsqu'un cri se fait entendre ; une femme jeune et belle s'élance : « J'en appelle au peuple ! s'écrie-t-elle, que mon père soit jugé, je prouverai son innocence ! » Cette intrépidité émeut la foule, les assassins hésitent ; un d'eux élève le verre qu'il tient à la main : « Qu'elle boive à la santé de la nation et son père sera sauvé ! » dit-il en riant. Mlle de Sombreuil saisit le verre, le vide d'un trait, et crie : « Vive la nation ! »

Toute émotion puissante et vraie est contagieuse, les natures les plus perverses elles-mêmes ne peuvent s'y soustraire.

Des acclamations bruyantes, des applaudissements, répondent aux cris, et cette foule, qui allait peut-être massacrer es deux prisonniers, les ramène en triomphe aux Invalides.

Ce ne fut malheureusement qu'un sursis. Le tribunal révolutionnaire, quelques mois plus tard, condamna à mort

M. de Sombreuil, et, cette fois, rien ne put le sauver. Son bon ange n'était plus près de lui. Le 9 thermidor sauva Mlle de Sombreuil qui devint plus tard Mme la comtesse de Villebreuse, et mourut à Avignon en 1823.

N'avait-elle pas sa place marquée ici ?

ÉLISABETH CAZOTTE

Comme Mlle de Sombreuil, Mlle Cazotte eut le bonheur de sauver son père pendant les sinistres journées de septembre. Cazotte avait été le prophète des fureurs révolutionnaires. Lorsqu'il fut appelé au guichet de l'Abbaye, sa fille s'élança au-devant des massacreurs : « Vous n'arriverez à mon père qu'après m'avoir percé le cœur ! » s'écrie-t-elle. Touchés de son courage, les furieux s'arrêtent, Cazotte est sauvé pour cette fois ; mais bientôt il est traduit devant le tribunal révolutionnaire ; nous laissons la parole à un contemporain : « Le citoyen Jullienne, défenseur officieux, a fait de vains efforts pour pallier les charges dont son client était accusé ; il a ému l'auditoire par l'exposé rapide de la vie privée du sieur Cazotte ; il a retracé le tableau intéressant de ce qui s'est passé dans l'après-midi du 2 septembre

dernier, lors du massacre des prisonniers de l'Abbaye. Les expéditionnaires, parvenus à la chambre du sieur Cazotte, qui était détenu, lui demandèrent ce qu'il avait fait, quelles étaient les causes de sa détention; il les renvoya consulter le registre d'écrou.

Le délit leur ayant paru grave, plusieurs opinèrent pour qu'il fût mis à mort; mais le spectacle de ce vieillard suivi de sa fille, qui ne l'a point quitté un seul instant dans sa prison; les cheveux blancs du père, les pleurs de la fille, les frappèrent; ils convinrent de le mettre en liberté, et, de suite, l'emportèrent à quatre sur leurs épaules : sa fille le suivait. Les citoyens, témoins de cette scène touchante en furent émus jusqu'aux larmes..... Sa fille, pendant la plaidoirie, a paru reprendre courage; on voyait briller sur son visage une lueur d'espérance. M. le président posa les questions, et les jurés, après en avoir délibéré, rendirent le jugement qui condamnait le sieur Cazotte à la peine de mort. » Le président lui dit : « Va, reprends ton courage, rassemble tes forces, envisage sans faiblesse le trépas; songe qu'il n'a pas droit de t'étonner; ce n'est point un instant qui doit effrayer un homme tel que toi. »

Cazotte n'avait pas besoin de ces conseils; il sut mourir, et ses soixante-treize ans ne l'empêchèrent pas de gravir, sans faiblesse, les marches de l'échafaud. Mais on l'avait séparé de sa courageuse fille; elle était enfermée à la Conciergerie pendant que son père marchait à la mort.

CÉCILE RENAUD

Le 23 mai 1794, en pleine terreur, une grande jeune fille, d'une beauté saisissante, tenant sous son bras un paquet de hardes, traversait les rues de Paris. Sa démarche était fière et assurée. Elle s'arrête devant la porte d'une maison fort humble d'apparence ; c'était la maison qu'habitait Robespierre, arrivé alors à l'apogée de son terrible pouvoir.

Elle demande à parler au dictateur populaire. Robespierre était absent. Elle insiste pour le voir.

— Comment te nommes-tu, citoyenne ? je lui dirai ton nom quand il rentrera.

C'était la servante de Robespierre qui parlait ainsi.

— Je me nomme Cécile Renaud, répondit la jeune fille, et je veux parler à Robespierre.

— Je te répète, citoyenne, qu'il est absent.

— Je ne le crois pas, reprend Cécile avec animation ; il est fonctionnaire public, n'est-ce pas ? il doit donc accueillir tous ceux qui se présentent pour lui parler. Ah ! quand nous avions un roi, il n'en était pas ainsi. Chacun pouvait parler au roi et, pour en avoir un, je donnerais tout mon sang !

La belle imprudente qui parlait ainsi était la fille d'un industriel de Paris ; elle avait puisé dans sa famille des sentiments royalistes que les événements avaient exaltés. L'action héroïquement coupable de Charlotte Corday l'avait enthousiasmée, et elle rêvait la mort de Robespierre comme un but glorieux.

Quelques personnes avaient entendu le dangereux propos tenu par Cécile et, comme un vœu pour le retour de la royauté était un crime capital, la malheureuse enfant fut immédiatement arrêtée et conduite en prison.

Elle subit un premier interrogatoire, où elle ne songea guère à se disculper, si ce n'est en ce qui concernait le projet de tuer Robespierre.

— Que voulais-tu réclamer à l'incorruptible Maximilien ? lui demanda-t-on.

— J'ai voulu voir comment était faite la figure du tyran.

— Pourquoi as-tu déclaré que tu désirais un roi ?

— Parce que vous êtes cinq cents tyrans, et que je préfère un roi tout seul.

— Pourquoi portais-tu un paquet ?

— Parce que, m'attendant à aller en prison, j'étais bien aise d'avoir du linge pour changer.

Dans ce paquet on trouva deux couteaux.

— Avais-tu l'intention d'assassiner Robespierre ?

— J'ai l'habitude d'avoir toujours un couteau sur moi, dit-elle, et je n'avais le second que parce que je croyais avoir oublié le premier.

Elle ajouta qu'elle avait agi sans consulter personne, qu'elle désirait voir le rétablissement de la royauté à l'aide des puissances coalisées ; que, pour arriver à ce résultat, elle donnerait avec joie tout son sang.

Répondre ainsi, c'était se perdre, et Cécile le savait bien. On rattacha son affaire, par nous ne savons quels liens, à la conspiration du baron de Batz, qui avait pour but le rétablissement de la royauté.

Parmi les femmes compromises dans cette conspiration, se trouvaient Mmes *Despremenil, Suzanne Chevalier, Lamartinière, Lucile Parmentier, Suzanne Griois, Bourgeois, Flos* et *Portebœuf*, toutes accusées d'avoir conspiré ou correspondu avec les émigrés.

Mme Lamartinière était, de plus, accusée d'avoir secondé Admiral dans son attentat. Admiral, on le sait, avait tiré deux coups de pistolet sur Collot d'Herbois.

Mmes Lucile Parmentier et Portebœuf s'étaient écriées en

apprenant l'insuccès de la tentative d'Admiral, que c'était un grand malheur qu'il eût échoué.

Mme Griois était accusée d'avoir entretenu une correspondance avec Pitt et Cobourg.

Quant aux autres accusées, le rapport d'Élie Lacoste les désignait comme complices du baron de Batz.

Elles furent toutes condamnées à mort. Cécile Renaud entraîna dans sa chute son père, ses frères et une vieille tante. L'échafaud, ce jour-là, avait plus de soixante victimes à saisir. Les femmes que nous venons de nommer firent preuve d'un courage et d'une fermeté admirables : aucune ne faillit devant la mort !

Quant à Cécile Renaud, le calme qu'elle avait montré au tribunal ne l'abandonna point devant l'échafaud. Ce fut le sourire sur les lèvres qu'elle monta les degrés de l'échelle : elle avait vingt ans !

Cette figure de Cécile Renaud est étrange. Quelques écrivains ont cru voir en elle une Charlotte Corday ; d'autres, s'appuyant sur le calme imperturbable qui ne l'abandonna pas un instant, ne voient en elle qu'une malheureuse fille à l'intelligence grossière, que les discours de ses parents avaient fanatisée.

Quoi qu'il en soit, elle mourut admirablement. Mourir ainsi à vingt ans, ce n'est ni d'une âme commune, ni d'un cœur dépravé.



MADEMOISELLE DE COIGNY

L'heure approche ! Ce que voulait faire Cécile Renaud, les événements qui se déroulent le feront plus sûrement qu'elle. Nous voici au 9 thermidor, Robespierre tombe et meurt avec une fermeté qui force ses plus violents ennemis eux-mêmes à l'admirer dans ce moment suprême.

Au milieu de cette crise violente, un chant divin retentit; André Chénier est enfermé dans la prison de Saint-Lazare. Quelques instants encore, et il sera sauvé ; mais

> ... Le bourreau, noir recruteur des ombres,
> Escorté d'infâmes soldats,
> A rempli de son nom ces longs corridors sombres !

Et André Chénier monte sur l'échafaud. Quelques instants

avant que ses mains fussent liées, il avait frappé son front: « Il y avait pourtant là quelque chose! » s'était-il écrié.

O! privilége des poëtes! Parmi les prisonniers détenus à Saint-Lazare, André Chénier avait remarqué une noble jeune fille, Mlle de Coigny. Il laissa tomber sur elle un regard, et Mlle de Coigny, environnée d'une poétique auréole, devient immortelle.

Est-ce que la mémoire humaine oubliera jamais ces beaux vers que la jeune captive a inspirés :

« L'épi naissant mûrit de la faux respecté;
Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
Boit les doux présents de l'aurore;
Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui,
Quoique l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
Je ne veux pas mourir encore!

Qu'un stoïque, aux yeux secs, vole embrasser la mort,
Moi, je pleure et j'espère; au noir souffle du nord
Je plie et relève ma tête.
S'il est des jours amers il en est de si doux!
Hélas! quel miel jamais n'a laissé de dégoûts?
Quelle mer n'a point de tempête?

L'illusion féconde habite dans mon sein,
D'une prison, sur moi, les murs pèsent en vain;
J'ai les ailes de l'espérance :
Échappée aux réseaux de l'oiseleur cruel,
Plus vive, plus heureuse, aux campagnes du ciel
Philomèle chante et s'élance.

Est-ce à moi de mourir ? Tranquille je m'endors,
Et tranquille je veille, et ma veille aux remords
Ni mon sommeil ne sont en proie.
Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux,
Sur des fronts abattus, mon aspect dans ces lieux
Ranime presque de la joie.

Mon beau voyage encore est si loin de sa fin !
Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin
J'ai passé les premiers à peine.
Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe en mes mains encor pleine.

Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson ;
Et comme le soleil, de saison en saison,
Je veux achever mon année.
Brillante sur ma tige et l'honneur du jardin,
Je n'ai vu luire encor que les feux du matin.
Je veux achever ma journée.

O mort, tu peux attendre ; éloigne, éloigne-toi ;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore.
Pour moi, Palès encore a des asiles verts,
Les amours des baisers, les muses des concerts ;
Je ne veux pas mourir encore. »

Ainsi, triste et captif, ma lyre toutefois
S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix,
Ces vœux d'une jeune captive;
Et secouant le joug de mes jours languissants,
Aux douces lois des vers je pliais les accents
De sa bouche aimable et naïve.

Ces chants, de ma prison témoins harmonieux,
Feront à quelque amant des loisirs studieux,
Chercher quelle fut cette belle.
La grâce décorait son front et ses discours,
Et comme elle, craindront de voir finir leurs jours,
Ceux qui les passeront près d'elle.

Mlle de Coigny devait être exécutée le 10 thermidor. La révolution du 9, qui ouvrit les prisons, la rendit à sa famille. Elle écrivit plus tard des romans qui ne sont point sans mérite. Elle fit un très-beau mariage et porta un grand nom ; mais ce nom, ces mémoires, tout ce qui fut elle sera oublié depuis longtemps, quand les âmes tendres répéteront encore les beaux vers que le poëte lui a consacrés.

SOPHIE LAPIERRE

Le 9 thermidor fut le signal d'une réaction sans grandeur. Nous voici dans les hontes du Directoire ; nous entrons dans l'ère des conspirations : royalistes, républicains de toutes nuances conspirent à qui mieux mieux. La police faisait de temps à autre une expédition, arrêtait une fournée de conspirateurs, et les conciliabules se rouvraient le lendemain.

La secte des Babouvistes n'était ni la moins ardente, ni la moins dangereuse entre les nombreux partis qui attaquaient le Directoire. Cette secte avait conquis un singulier auxiliaire : c'était une jeune femme blonde, d'une verve prodigieuse qui composait et chantait des refrains popu-

laires, dont le succès finit par porter ombrage au gouvernement.

Ce n'était pas de la poésie très-élevée, ainsi qu'on en peut juger par cet échantillon :

Un code infâme a trop longtemps
Asservi les hommes aux hommes :
Tombe le règne des brigands,
Sachons enfin où nous en sommes.
Réveillez-vous à notre voix,
Et sortez de la nuit profonde :
Peuple ! ressaisissez vos droits,
Le soleil luit pour tout le monde !

Tu nous créas pour être égaux,
Nature, ô bienfaisante mère !
Pourquoi des biens et des travaux
L'inégalité meurtrière ?
Réveillez-vous, etc.

Ou bien encore des vers comme ceux-ci :

Gorgés d'or, des hommes nouveaux
Sans peines, ni soins, ni travaux,
S'emparent de la ruche :
Et toi, peuple laborieux,
Mange et digère, si tu peux,
Du fer comme l'autruche.

Évoque l'ombre des Gracchus,
Des Publicola, des Brutus,
Qu'ils te servent d'enceinte !
Tribun courageux, hâte-toi ;
Nous t'attendrons : trace la loi
De l'Égalité sainte !

Certes, un million d'opulents
Retient depuis assez longtemps
Le peuple à la glandée.
Nous ne voulons dans le faubourg
Ni les chouans du Luxembourg,
Ni ceux de la Vendée.

Bonnes ou mauvaises, les chansons de Sophie Lapierre trouvaient de nombreux échos. Elle les chantait elle-même d'une voix si fraîche, elle en accentuait tellement les intentions que le nom de leur auteur n'avait pas tardé à devenir très-populaire.

Quand Babœuf et Buonarotti furent arrêtés, Sophie Lapierre le fut aussi, et en sa qualité de Tyrtée du parti, elle fut impliquée dans ce célèbre procès dont les détails ont quelque analogie avec le procès qui fut intenté, en 1832, aux chefs et aux disciples de l'école saint-simonienne.

L'attitude des accusés étonna tout le monde ; quand vinrent les débats publics, leur calme était impassible. Ils ne se défendaient pas, ils jugeaient ; l'un d'eux alla jusqu'à vouloir défendre l'accusateur public, il se déclara son défenseur officieux. Babœuf commença son discours en ces termes : « Génie de la liberté, que de grâces j'ai à te rendre de m'avoir mis dans une position où je suis plus libre que tous les autres hommes par cela même que je suis chargé de fers. Qu'elle est belle ma place ? qu'elle est belle, elle me permet le langage de la vérité. »

Sophie Lapierre ne perdait rien de sa joyeuse humeur; elle déclina la juridiction de la haute cour, devant laquelle les accusés comparaissaient à cause du titre de représentant que possédait Drouet, l'un d'eux. « Comme j'ai à choisir entre vous et la Constitution de 1793, disait-elle, je n'hésite pas. »

A la fin de chaque séance elle entonnait ses chansons. Tous les accusés reprenaient les refrains en chœur jusqu'à la porte de leur prison. Ils chantaient :

Dieu protecteur de la justice,
C'est nous qui sommes dans les fers

. . . .

Liberté, liberté,
Nous voulons mourir tes victimes.

. . . .

De nos fers nous nous honorons,
Mais nous pleurons sur ceux du monde.

. . . .

Des méchants bravons la furie,
Mourons tous pour l'égalité.
Sans elle, il n'est pas de patrie !

. . . .

Sophie n'était pas la seule femme impliquée dans ce procès; l'attention du public se portait aussi sur Marie-Louise-Abdin, veuve Mounard; Jeanne Ansiot, femme Breto Nicole Sognot, femme Martin, et Marie-Adélaïde Lambert. Ces femmes, qui

avaient joué un rôle important dans la doctrine de Babœuf, ne restèrent pas muettes à l'audience.

Cependant le jour de la clôture des débats approchait. Malgré l'immense talent déployé par Babœuf, on prévoyait bien que l'issue du procès serait funeste à plusieurs. Darthé, le plus avancé après Babœuf, celui qui avait entraîné avec lui Sophie Lapierre, se voyait perdu ; aussi, refusant de se défendre, disait-il : « Quand tous les liens sociaux sont rompus, quand la France est couverte d'un crêpe funèbre, quand elle n'offre plus à l'œil effrayé du voyageur que des monceaux de cadavres et des déserts fumants à parcourir, *quand il n'y a plus de patrie, la mort est un bienfait.* »

Babœuf et Darthé furent condamnés à mort. Ils essayèrent de se tuer, mais ils ne se firent que de légères blessures : ils furent exécutés. Quant à Sophie, l'accusation portée contre elle ne parut pas assez grave pour qu'elle fût condamnée, *lorsqu'il s'agissait d'une conspiration capable de compromettre la sûreté d'une grande république.* Elle fut acquittée après avoir fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour partager le sort des principaux accusés.

CHAPITRE XI

LES INCONNUES

DE LA RÉVOLUTION

Nous ne nous sommes occupé jusqu'ici que des femmes dont les noms sont, à des titres divers, inscrits en caractères ineffaçables dans nos fastes révolutionnaires. Toutes, quelles qu'elles fussent, reines, princesses ou roturières, nous les avons pieusement suivies dans ce douloureux pèlerinage de la prison à l'échafaud, et, sans esprit de parti, sans préjugés, nous avons honoré ce qui nous paraît devoir être honoré partout et toujours : la dignité dans l'infortune, le courage devant la mort.

Mais à côté de ces noms retentissants et illustres, combien de noms obscurs que nul ne prononce et qui, pourtant. ont droit aussi à une glorification ! Que d'actes sublimes, que de dévouements ignorés !

L'historien qui embrasse l'ensemble des événements peut les passer sous silence ; c'est pour nous un devoir de les rechercher, de les mettre en lumière le plus possible, de ne rien laisser échapper de tout ce qui peut contribuer à la gloire des femmes, et surtout leur donner foi en elles-mêmes.

Qui de nous connaît aujourd'hui le nom de Mme Lavergne? Jeune, belle, entourée d'hommages, elle avait épousé un vieil officier qui eut le malheur de ne pas se faire tuer avant de rendre aux Prussiens la place de Longwy, qu'il commandait au moment de l'attaque de cette place. Le malheureux commandant fut traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Son sort ne pouvait être douteux ; il fut condamné et porté sur les listes du 2 germinal an II. A cette fatale nouvelle, sa malheureuse femme court auprès des juges ; elle les implore. Repoussée, elle se rend chez un personnage influent qui pouvait peut-être arracher une tête au bourreau. Elle le supplie de lui conserver son époux; elle espère l'attendrir en lui parlant de l'âge avancé de M. de Lavergne.

— Eh quoi ! lui répond-on, est-ce donc un si grand malheur pour toi d'être délivrée d'un mari fâcheux qui, par sa mort, te laissera libre d'employer plus utilement tes charmes et ta jeunesse?

Désespérée, humiliée, indignée, elle sort et va devant le tribunal; son mari, malade, est porté sur une civière pour

entendre prononcer l'arrêt qui le condamne à mort. Tout à coup un cri de: *Vive le roi!* se fait entendre. C'est Mme Lavergne qui l'a poussé : ne pouvant conserver les jours de son mari, elle veut au moins partager son sort.

Interrogée par l'accusateur public, elle déclare que c'est l'amour seul de la royauté qui l'a inspirée. Elle fut condamnée à son tour. Sur la charrette qui les conduisait tous deux au supplice, Mme de Lavergne n'eut d'autre préoccupation, d'autre soin que celui de fortifier, de consoler son mari. Quelques minutes après, l'échafaud les avait pour toujours réunis.

~~~~

Mme de Bois-Béranger était détenue au Luxembourg avec son père, sa mère et sa jeune sœur. Un jour, la porte du cachot s'ouvre, un greffier entre un papier à la main; l'échafaud ne réclamait que trois victimes : Mme de Bois-Béranger n'était pas portée sur la fatale liste. Sa douleur éclate, elle se jette en sanglotant dans les bras de sa mère lorsque la porte s'ouvre pour la seconde fois : son nom est prononcé; l'échafaud réclame aussi sa tête. A cette nouvelle, Mme de Bois-Béranger pousse un cri de joie : « Nous mourrons ensemble, s'écrie-t-elle. » Et, impatiente, elle se pare comme pour une fête; elle coupe elle-même les tresses de ses cheveux. Devant l'échafaud, elle soutient le courage de
~~~~

sa mère. Le bourreau dut les séparer : la mort ne pouvait prendre ses victimes que les unes après les autres.

~~~~

Une malheureuse famille gémissait en prison en attendant la mort. Mme Malezey était enfermée avec son père et sa mère. Joyeuse, elle soutenait leur courage. Traduite devant le tribunal, elle aperçoit un vieillard qui venait d'être condamné et qui s'abandonnait au désespoir.

— « Eh quoi ! lui dit-elle, vous êtes homme et vous pleurez ! »

Et, oubliant sa propre infortune, elle s'empresse auprès du malheureux et parvint à ranimer ses forces.

Condamnée avec toute sa famille, elle veut elle-même faire la dernière toilette de ses parents ; elle coupe leurs cheveux et les baise avec respect. En embrassant son père pour la dernière fois, elle lui dit un mot charmant :

— « Je me serrerai tant contre vous, que Dieu me laissera passer malgré mes péchés. »
~~~~

~~~~

Un prisonnier, nommé Boyer, venait d'être condamné à mort. Sa maîtresse écrit aussitôt à l'accusateur public :

« Citoyen, il est inutile de vous déguiser plus longtemps les opinions les plus chères de mon cœur, et les vœux les plus ardents que je forme pour le retour de la royauté. Je consacrerai toutes mes forces et tous mes efforts à ce retour si désiré, et mon dernier soupir sera ranimé par l'espérance de voir un jour mes vœux réalisés. *Vive le Roi!* »

On la condamna à mort. Sur l'échafaud, elle s'écria :
« — C'est là qu'il a péri, hier, à la même heure, j'y vois son sang : bourreau, hâte-toi d'y mêler celui de son amante. »

~~~~

Que de drames touchants et terribles nous présente cette époque ! Une jeune femme voit son mari condamné. Après

avoir tout fait pour le sauver, elle assiste à son exécution, puis elle se rend auprès du fossoyeur. Elle lui offre cent louis s'il veut obéir ; il consent ; et la malheureuse renferme dans un voile la tête de celui qu'elle aimait et que la guillotine vient de frapper. Au coin de la rue Saint-Florentin, elle tombe épuisée de douleur ; le précieux fardeau qu'elle porte roule au loin ; elle est arrêtée, traduite devant le tribunal, et condamnée à mort. Elle marcha avec fermeté au supplice.

~~~

On sait combien il était dangereux de cacher un condamné ; la mort était la récompense promise à un tel dévouement.

Lors de la chute des Girondins, Guadet trouva un asile chez une de ses parentes, Mme Bouquet, et y conduisit son ami Salles. Trois autres amis de Guadet, ayant connu sa retraite, s'adressèrent à cette généreuse femme et lui firent demander un asile.

« — Qu'ils viennent tous, » répondit Mme Bouquet.

Plus tard, Buzot et Pétion, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, se réfugièrent dans cette hospitalière
~~~

maison. Lorsque ces malheureux proscrits représentaient à la généreuse femme le danger auquel elle s'exposait :

« — N'ai-je pas assez vécu, leur répondait-elle, puisque je vous ai sauvés? Le bonheur de consoler des malheureux n'est-il pas assez grand pour rendre indifférent aux dangers qui peuvent en être la suite ? Et la mort n'est-elle pas tout ce qu'on peut envier de plus doux, lorsqu'on a fait tout le bien possible ? »

Cependant le péril devenait imminent. Un ancien ami de Guadet, parent de Mme Bouquet, ayant appris ce qui se passait chez elle, usa de tous les moyens pour la décider à chercher un autre asile pour ses hôtes. Il employait tour à tour la menace ou la prière. Craignant pour ses hôtes plus que pour elle, Mme Bouquet les fit évader.

Mais quelques-unes de ces circonstances furent connues, et Mme Bouquet fut arrêtée en même temps que la famille de Guadet. Traduite devant le tribunal, elle ne put contenir son indignation :

« — Monstres ! s'écria-t-elle, tigres altérés de sang, oui, si l'humanité, si les cris de la nature, si les liens de famille sont des crimes, nous méritons tous la mort. »

Quand l'arrêt de mort fut prononcé, elle s'élança vers le président ; mais elle contint ce mouvement de colère, et,

devenue plus calme, elle marcha à l'échafaud en prodiguant les consolations au père de Guadet.

~~~~~

Cette généreuse femme ne fut pas la seule qui paya de sa tête le devoir accompli; bien d'autres montèrent sur l'échafaud pour avoir refusé de livrer ou de dénoncer un proscrit.

Rabaud de Saint-Étienne, mis hors la loi après le 31 mai, errait d'asile en asile, craignant toujours de tomber entre les mains de ses ennemis. Une noble femme, Mme Payssac, avertie du danger qu'il courait, et n'écoutant que son cœur, vient le trouver et lui propose de le cacher dans sa propre maison. Rabaud refusa, mais elle insista tellement que l'infortuné proscrit se rendit. Peu après, le tribunal, informé de sa retraite, fit prendre la victime qu'il avait marquée, et sans se laisser toucher par le généreux dévouement de Mme Payssac, il fit accompagner Rabaud au supplice par sa bienfaitrice.

~~~~~

Nous ne saurions les nommer toutes : voici pourtant une belle parole d'une amie chez laquelle Condorcet avait trouvé un refuge. Le philosophe voulait s'éloigner, sous prétexte qu'en le recelant dans sa maison, elle s'exposait au plus terrible châtiment, puisqu'il était hors la loi.

« — Quoi, dit-elle, parce que vous êtes hors la loi, suis-je hors de l'humanité ? »

Condorcet, malheureusement, ne se laissa pas convaincre. Il s'éloigna, et, quelques jours après, on découvrit son cadavre dans les environs de Paris. Privé de tout secours, traqué comme une bête fauve, dégoûté de la vie, Condorcet avait lui-même mis fin à ses jours.

Ah ! que ceux qui sont tentés de juger légèrement cette grande et sombre époque, songent à l'immense péril qui menaçait la France et dont il fallait à tout prix la sauver. L'Europe entière était coalisée contre nous. Dans les rangs

de ces armées ennemies, qui menaçaient nos frontières, se trouvaient des Français émigrés qui avaient tous de cruelles offenses à venger. Il n'y avait donc pas de pitié à attendre.

Assiégée par des forces supérieures, la ville de Verdun avait pourtant été obligée de se rendre. Le général ennemi, pour humilier les vaincus, donna une fête et voulut que les jeunes filles de la ville y assistassent. Il n'était pas possible de désobéir aux ordres du vainqueur. Les habitants cédèrent donc ; ils conduisirent leurs filles à cette fête lugubre. Peu de temps après, les troupes républicaines reprirent Verdun, et le tribunal condamna à mort les jeunes filles qui avaient paru et dansé au bal. Vêtues de robes blanches, couronnées de fleurs, elles marchèrent ensemble à la mort. Pas une ne faiblit.

Peu de jours avant de monter sur l'échafaud, Mme Laviolette, de Tournay, fit peindre sa main appuyée sur une tête de mort, puis elle envoya ce portrait à son mari. « La source de mes larmes est tarie, écrivait-elle, il ne m'en est pas échappé une depuis hier au soir. La plus sensible des

femmes n'est plus susceptible d'aucun sentiment; les affections qui faisaient le bonheur de ma vie ont perdu toute leur force; je ne regrette rien, je me sens au-dessus des maux qui m'accablent, et je vois avec indifférence le moment de ma mort. »

~~~~

La femme d'un général vendéen, Mme Lépinay, avait été faite prisonnière par un détachement de troupes républicaines. Une jeune fille attachée à son service était détenue à Nantes avec elle. Un jour, la porte s'ouvre, des soldats entrent; ils viennent chercher les victimes. Le nom de Mme Lépinay est prononcé; elle ne répond pas : elle dort.

Le geôlier prononce le nom pour la seconde fois. Espérant qu'elle peut ainsi sauver sa maîtresse, la généreuse enfant se présente, se dévoue, et périt dans la Loire.

~~~~

Devant les grilles du Luxembourg, une femme est assise, la pluie l'inonde, le vent fouette ses cheveux, elle est insensible, elle attend. Chaque fois que la porte s'ouvre elle lève la tête, cherche du regard, puis retombe dans son atonie. Un homme sort enfin. Elle court vers lui et le supplie : — « Mon mari est prisonnier, je veux le rejoindre, dit-elle. — Mais, qui es-tu? — La femme du maréchal de Mouchy. » Vaincu par l'ardente prière de la maréchale, cet homme la fait entrer dans la prison. Quelques jours après, le bourreau compte dans la charrette une victime de plus. — « Vous n'êtes pas sur la liste, dit-il. — Mon mari est condamné, je le suis aussi. »

A la première marche, le maréchal glisse dans le sang, le bourreau fait un geste pour le retenir : — « Laissez, dit-il, à vingt ans je suis monté à l'assaut pour mon roi, à quatre-vingts je saurai y monter pour mon Dieu! »

— « Vive le roi! s'écrie la maréchale, que Dieu protége la France! »

Quelques secondes après, elle était morte.

Mme de Stainville fut une des nombreuses victimes qui, sur le simple soupçon d'avoir conspiré avec l'étranger, furent condamnées à mort.

Née à Paris en 1767, elle avait été mariée au prince de Grimaldi-Monaco. Son mari fut arrêté en 1793, et elle ne tarda pas à le rejoindre en prison. Bientôt on s'aperçut que son acte d'arrestation n'était pas régulier, et elle fut relâchée.

Elle quitta Paris, se cacha dans les campagnes; mais elle fut découverte et condamnée le 8 thermidor, la veille de la chute de Robespierre. On lui conseilla de se déclarer enceinte, pour retarder son supplice; mais elle refusa, disant qu'étant séparée depuis plus d'un an de son mari, elle ne voulait pas faire croire qu'elle l'avait trompé. Au moment de monter à l'échafaud, elle se mit du rouge : — « Si la nature, dit-elle, veut que j'aie un instant de faiblesse, employons l'art pour le dissimuler. » Elle voulut ensuite couper elle-même ses cheveux pour que le bourreau ne les touchât point; mais elle n'avait pas de ciseaux; elle se servit, dit-on, d'un morceau de carreau de vitre; puis elle mourut sans faiblir. Elle aurait pu se dispenser de mettre du rouge.

En 1794, seize religieuses carmélites de Compiègne furent accusées d'avoir caché des armes et correspondu avec des émigrés. Ce crime entraînait la mort ; ces vaillantes filles marchèrent en chantant des cantiques, jusque sous le fer du bourreau.

~~~~

De tous les rangs, de toutes les classes de la population, sur tous les points à la fois surgirent de pareils courages. Les femmes furent en général plus hardies, plus braves, plus fermes que les hommes ; elles surent mieux mourir !

Dans un ouvrage qu'il publia en 1802, Dubroca, témoin de la plupart des faits qu'il cite, fait une belle et large part à l'héroïsme féminin. L'auteur du *Mérite des femmes*, Legouvé, ne pouvait faire moins que de le glorifier aussi. Dans une des notes qui suivent son poëme, il raconte des faits nombreux. Nous détachons de cette note quelques fragments :

« On ne saurait penser sans attendrissement et sans re-
~~~~

connaissance à l'attachement courageux, à la persévérance infatigable que les femmes, en général, montrèrent, à l'époque de la terreur, pour les proscrits qui leur étaient attachés par les nœuds de la nature, du cœur ou de l'hyménée. D'abord, au nombre de quinze à seize cents, elles présentèrent à la Convention une pétition en leur faveur. Depuis, dans toutes les villes où l'on emprisonna, où l'on égorgea, il n'est pas de périls que les femmes ne bravèrent, pas de sollicitations qu'elles ne firent, pas de sacrifices qu'elles ne s'imposèrent pour sauver, ou pour voir et consoler les objets de leurs affections, et, plus d'une fois, lorsqu'elles ne purent ni obtenir leur liberté, ni les défendre, elles partagèrent volontairement leur captivité et leur trépas. Il m'eût été bien doux de rendre hommage à toutes ces héroïnes en rappelant leurs noms et les monuments de leur magnanimité, mais comment rassembler des faits innombrables?

» J'en ai du moins recueilli quelques-uns; ils suffiront pour attester la vérité de mes vers, et la bonté de ces anges consolateurs qui, dans des jours de crime, ont remplacé la Providence.

» Mme Lefort, dans un des départements de l'Ouest, tremblait pour son mari, incarcéré comme conspirateur. Elle



acheta la permission de le voir. Au déclin du jour, elle vole le trouver avec des vêtements doubles ; elle obtient de lui qu'ils changeront d'habillements, et qu'ainsi déguisé il sortira de la prison et l'y laissera. Le projet réussit, l'époux s'échappe. Le lendemain on découvre que sa femme a pris sa place. Le représentant lui dit d'un ton menaçant :

» — Malheureuse ! qu'avez-vous fait ?

» — Mon devoir, répondit-elle ; fais le tien.

» Un semblable stratagème arriva à Lyon quand cette cité valeureuse, forcée de se soumettre à ses vainqueurs, devint le théâtre des plus barbares exécutions. Un des habitants allait être saisi, sa femme l'apprend, elle se hâte de l'a vertir, lui donne son argent, ses bijoux, le contraint de s'éloigner, et se couvre des habits de cet époux menacé Les sicaires arrivent et le demandent. Sa femme, vêtue comme lui, se présente ; on la conduit au comité. Bientôt l'erreur est reconnue. On l'interroge sur son mari, elle répond qu'elle l'a fait fuir, et qu'elle se glorifie de s'être exposée pour lui sauver la vie. On lui présente l'image du supplice, si elle ne révèle la route qu'il a prise.

» — Frappez quand il vous plaira, répondit-elle, je suis prête. »

» On ajoute que l'intérêt de la patrie lui commande de parler, elle s'écrie :

» — La patrie ne commande pas d'outrager la nature !

»Des agents de Robespierre furent envoyés à la Ferté-sous-Jouarre pour s'emparer de M. Reynard, ancien maire de cette ville. On l'accusait de s'être montré trop respectueux pour le roi revenant de Varennes, que sa fonction lui prescrivait de recevoir. Sa femme essaya de le justifier près des commissaires ; mais, croyant voir dans leurs yeux la mort certaine de son mari, elle passa désespérée dans son appartement ; là, elle déposa ce qu'elle avait de plus précieux sur elle, courut au bout de son jardin qui donnait sur la Marne et se précipita dans cette rivière. M. Reynard n'apprit qu'au Luxembourg la fin déplorable d'une épouse qui méritait tous ses regrets par son attachement et son esprit.

~~~

» Paris vit, comme les départements, se multiplier les prodiges de la tendresse conjugale.

» Mme Lavalette, détenue à la Bourbe avec son mari, est instruite qu'il se rend au tribunal ; elle court vers lui, s'at-
~~~

tache à son cou, et supplie le guichetier de les laisser partir ensemble. On lui refusa cette triste faveur.

~~~~~

» Mme Davaux l'obtint. Son mari, autrefois lieutenant-général du présidial de Riom, avait été arrêté dans cette ville et devait être transféré à la Conciergerie; il gémissait sous le poids de l'âge et des infirmités. Mme Davaux prévit le sort dont il était menacé, et voulut partager le sanglant sacrifice; elle n'avait contre elle aucun mandat d'arrêt, et, libre, elle s'élança sur la voiture qui conduisait à Paris les prisonniers des départements. A leur arrivée, elle fut enfermée comme eux, et périt quelques mois après sur l'échafaud, à côté de son époux qu'elle tenait embrassé.

~~~~~

» . . . . . Mme Clavière, femme d'un autre ministre républicain, s'exposa vingt fois, après le 31 mai, à être mise en état d'arrestation par les démarches qu'elle fit pour son

mari détenu. Il dédaigna de paraître au tribunal de sang où l'attendaient ses ennemis, et se plongea un couteau dans le cœur.

» Mme Clavière reçoit cette nouvelle, elle met ordre à ses affaires, console ses enfants et se tue avec la tranquillité de Socrate.

~~~~

» On déposa au Plessis des malheureux amenés à Paris pour y être jugés. L'un d'eux avait une femme jeune et belle, qui ne s'était point séparée de lui. Comme elle se promenait dans la cour avec les autres prisonniers, on appela son mari au guichet ; elle pressent que c'est le signal de sa perte, elle veut le suivre, le geôlier s'y oppose ; mais, forte de sa douleur, elle renverse tout, elle se précipite dans les bras de son mari, elle s'attache à lui pour avoir au moins la triste douceur de partager son sort : des gardes les séparent.

» — *Barbares,* leur dit-elle, *je n'en mourrai pas moins.*

» En même temps elle s'élance vers la porte de fer de la prison, s'y brise la tête et tombe expirante.
~~~~

. . . .

» Si l'hymen, dans ces temps horribles, fit tant pour les malheureux, on juge que l'amour, plus exalté, plus impétueux, ne se laissa pas vaincre en générosité ; la maîtresse d'un négociant de Toulouse en donna un exemple.

» La commission révolutionnaire de cette ville l'avait condamné; il était nuit lorsque l'on prononça son arrêt. L'exécution fut donc remise au lendemain. Sa maîtresse apprend ce délai, et se dispose à en profiter pour le soustraire aux bourreaux. Une maison non habitée touchait au lieu où il devait passer la nuit ; sa maîtresse qui, dans le cours de son affaire, avait tout vendu pour répandre l'or en sa faveur, achète sur-le-champ cette maison ; elle y vole suivie d'une femme de chambre dont elle était sûre. Elles percent toutes deux le mur contigu à la prison et y font une ouverture assez grande pour donner une issue au captif qu'elles veulent délivrer. Mais les environs étaient remplis de gardes, comment le dérober à leurs yeux ? Un déguisement militaire, que cette prévoyante amie avait apporté, favorise son évasion. Elle-même, vêtue en gendarme, le guide parmi les sentinelles; ils traversent ainsi la ville sans

être reconnus, et passent même devant la place où l'on dressait déjà l'instrument qui devait trancher des jours que l'amour sut conserver.

~~~~

» L'amour sauva aussi un jeune homme de Bordeaux, jeté dans l'une des prisons de cette ville. L'air malsain qu'il y respira avait altéré sa santé; il fut transféré à l'hôpital. Une jeune sœur, nommée Thérèse, se vit chargée de lui donner des soins. Il était d'une figure charmante, et y joignait les avantages de la naissance et de la fortune. Il l'intéressa d'abord par la douceur de sa physionomie, et, lorsqu'il lui eut raconté ses malheurs et ses craintes, la compassion acheva ce qu'un tendre intérêt avait commencé, elle résolut de le faire évader. Après lui avoir communiqué ce dessein, sans lui avouer son penchant, elle lui recommanda de simuler des convulsions violentes et de feindre enfin l'état de mort. Le jeune homme exécuta le stratagème convenu. La sœur Thérèse, selon l'usage, étendit sur sa tête le drap de son lit. Le médecin passa devant lui à l'heure accoutumée, elle lui annonça que le malade venait d'expi-
~~~~

rer; il s'éloigna sans se douter qu'elle le trompait. Le soir arrivé, la sœur Thérèse supposa que le prétendu mort était réclamé pour l'instruction des élèves et le fit transporter à la salle de dissection. Dès qu'il y fut rendu, elle le couvrit des habits d'un chirurgien qui était dans leur secret, et, à la faveur de ce vêtement, il s'échappa sans être remarqué. La ruse ne fut découverte que le lendemain. On interrogea la sœur Thérèse, qui ne se permit aucune dissimulation, et imposa tellement par sa franchise, qu'elle fut épargnée. Cependant elle avait inspiré un sentiment encore plus vif que celui qu'elle éprouvait; le jeune Bordelais l'engagea à venir le trouver dans son asile, et là, tombant à ses pieds, il la conjura d'embellir l'existence qu'il lui devait, en consentant à devenir son épouse. On juge qu'elle ne refusa pas : elle recevait le bonheur en le donnant. Ils s'enfuirent tous deux en Espagne, où ils se marièrent.

~~~~

» Une veuve, à la fleur de l'âge, déploya pour son amant, incarcéré dans un département du nord, une énergie dont le succès ne fut pas aussi heureux. A la première nouvelle de sa détention, elle courut solliciter sa délivrance ; on la
~~~~

repoussa. Elle demanda à le voir, ou à être renfermée avec lui; on lui refusa tout. Elle vola vers sa prison, qui donnait sur la rue, et y attendit l'occasion de l'apercevoir. Il parut à une fenêtre; on sent ce qu'éprouvèrent alors ces amants. Elle vint ainsi pendant quelque temps affronter la police, et les sentinelles, pires que toutes les injures de l'air, pour obtenir une courte entrevue. Mais un jour, au moment où elle arrivait, quel spectacle frappe ses yeux! Une charrette partant pour le supplice, et son amant lié avec plusieurs autres victimes!

» A cet aspect, elle se précipite sur les chevaux, veut les arrêter, appelle le peuple à son secours, le supplie d'empêcher la mort de ce qu'elle aime. Les satellites la saisissent; elle cherche à se dégager de leurs mains pour revoler vers l'infortuné qu'on entraîne toujours; retenue par eux, elle leur reproche leur lâche obéissance à des tigres, elle les conjure de l'unir au sort de ce qu'elle a de plus cher au monde. Ils veulent l'éloigner; alors elle saisit le sabre de l'un d'eux et se le plonge dans le cœur. Son sang jaillit. La multitude s'émeut, les soldats restent stupéfaits, l'amant est éperdu, ses compagnons d'infortune oublient le coup qui les attend pour ne s'occuper que de son affreuse position. Cependant, les municipaux accourent et font enlever le cadavre. La voiture homicide arrive à sa cruelle destination, les condamnés tombent sous la hache, et le souvenir du suicide de cette amante magnanime va se perdre dans les torrents de sang que chaque jour voit couler.

~~~~

» La tendresse fraternelle inspira aussi des sacrifices dignes d'être placés à côté de ceux de l'amour et de l'hymen. Mlle Maillé, détenue rue de Sèvres, s'immola pour sa belle-sœur; elle s'était rendue dans la cour avec les autres prisonniers pour y entendre l'appel des accusés. Son nom est prononcé, elle s'avance; mais elle fait remarquer que, le prénom n'étant pas le sien, ce n'est pas d'elle qu'il s'agit. On lui demande si elle sait quelle est la personne désignée (c'était sa belle-sœur). Elle garde le silence. On lui ordonne de révéler sa retraite : « Je ne désire pas la mort, répond-elle, mais je la préfère mille fois à la honte de me sauver aux dépens d'une autre; je suis prête à vous suivre... »

~~~~

» Après la reddition de Lyon, une jeune fille entra désespérée dans la salle où la commission siégeait, et s'écria: « — Il ne me restait de toute ma famille que mes frères,

vous venez de les faire fusiller; de grâce, commandez que je périsse avec eux.

» Elle pressait les genoux des juges en leur adressant cette triste prière; on la refusa : elle courut se jeter dans le Rhône. Dans la même ville, à la même époque, cinq prisonniers s'échappèrent d'un cachot appelé *la mauvaise cave*. Ce furent les sœurs du jeune Porral qui leur en facilitèrent les moyens. Elles donnèrent une partie de leur fortune pour pénétrer jusqu'à leur frère, et firent, au milieu des plus grands dangers, plusieurs voyages pour lui apporter les instruments nécessaires à son évasion; le jeune Porral s'en servit avec autant de bonheur que de hardiesse, et vint bientôt, avec ses quatre compagnons, remercier ses sœurs, qui l'aidèrent encore à se dérober aux recherches qu'occasionna le bruit de sa fuite. La France presque entière était devenue une arène sanglante, où tous les sentiments se disputaient le dangereux honneur d'être utile à l'infortune; mais la piété filiale, en se dévouant à sa défense, acquit peut-être un nouveau degré d'intérêt par le contraste de l'héroïsme avec la jeunesse et l'innocence.

» Mlle de Bussy et Mlle de Briori, âgées, l'une de quinze ans, l'autre de dix-neuf ans, avaient toutes deux accompagné leurs mères en prison. Elles n'étaient point écrouées; elles pouvaient sortir. Elles préférèrent partager leur captivité, et, lorsque le décret qui expulsait de Paris la caste nobiliaire les força de s'en séparer, elles versèrent des torrents de larmes, et tous les jours, dans ces campagnes où

elles jouissaient d'un air plus pur, on les entendit regretter l'insalubrité de l'horrible demeure d'où la violence les avait arrachées.

» On a vu également Mme Grimoard témoigner à sa mère le plus touchant empressement ; elle avait été envoyée dans une prison différente ; elle sollicita, quoique enceinte, sa translation à Port-Libre, pour être auprès de sa mère et lui rendre tous ses soins ; mais elle la trouva enfermée au secret et traitée avec la plus grande barbarie. Témoin de cette cruauté, elle en fut tellement affectée que son esprit s'aliéna par intervalles ; elle devint la Nina de la nature. Elle négligeait le soin de se parer, ses cheveux flottaient toujours épars ; dans son égarement, qui attendrissait tous les cœurs, tantôt fixée à une place, ses yeux se promenaient autour d'elle et ne voyaient personne, son sein exhalait des gémissements, sa figure et son corps se tourmentaient de convulsions ; tantôt elle se levait avec précipitation, parcourait les corridors, allait s'asseoir sur les degrés de la porte du cachot de sa mère ; là, elle écoutait longtemps, et, si aucun bruit ne frappait son oreille, elle soupirait, elle pleurait, elle s'écriait douloureusement et à demi-voix : *O ma mère! ma tendre, ma malheureuse mère!* Si elle l'entendait marcher ou faire quelques mouvements, elle courait auprès d'elle, et, pour prolonger le pénible plaisir de cette conversation, elle restait des heures entières étendue sur le seuil ; elle ne se bornait point à des paroles, elle portait tous les jours à sa mère une partie de

sa subsistance. C'était lui porter la vie, car souvent on oubliait cette infortunée. Mais, lorsqu'elle venait demander au geôlier l'ouverture du cachot, par combien de refus grossiers, de propositions dégoûtantes, d'insolentes plaisanteries il fallait l'acheter! N'importe, elle souffrait tout pour offrir quelque nourriture à sa mère, pour l'embrasser quelques instants. On eût dit que la sollicitude maternelle avait passé tout entière dans l'âme de cette fille sensible.

» Le même éloge est dû à Mlle Delleglace. Son père, envoyé d'un cachot de Lyon à la Conciergerie, partait pour Paris. Elle ne l'avait pas quitté; elle demanda au conducteur d'être admise dans la même voiture. Elle ne put l'obtenir; mais le cœur connaît-il des obstacles? Quoiqu'elle fût d'une constitution très-faible, elle fit le chemin à pied; elle suivit pendant plus de cent lieues le chariot où M. Delleglace était traîné, et ne s'en éloignait que pour aller dans chaque ville lui préparer des aliments, et, le soir, mendier une couverture qui facilitait son sommeil dans les différents cachots qui l'attendaient. Elle ne cessa pas un moment de l'accompagner et de veiller à tous ses besoins, jusqu'à ce que la Conciergerie les eût séparés. Habituée à fléchir les geôliers, elle ne désespéra point de désarmer les oppresseurs. Pendant trois mois elle implora tous les matins ceux des membres du Comité de salut public qui avaient le plus d'influence, et finit par vaincre leur refus. Elle conduisait son père à Lyon, fière de l'avoir délivré, mais le Ciel ne lui permit pas de jouir de son ouvrage.

Elle tomba malade dans la route, épuisée de l'excès de fatigue à laquelle elle s'était livrée, et perdit la vie qu'elle avait sauvée à l'auteur de ses jours.

» Mlle de la Rochefoucauld montra autant de courage pour son père. Elle avait été condamnée avec lui dans la guerre de la Vendée, mais elle sut le dérober à l'exécution. Elle le cacha chez un artisan, jadis leur domestique, et chercha ailleurs un asile pour elle. Tous deux vivaient ainsi à l'abri des bourreaux ; mais comme leurs biens étaient confisqués, et que la pitié est prompte à se lasser, leurs ressources s'épuisèrent en peu de temps. Mlle de la Rochefoucault apprend que son père va succomber au besoin ; réduite à la même extrémité, et ne pouvant le secourir, elle se dévoue pour lui. Un général républicain passait alors dans la ville où elle s'était réfugiée, elle l'instruit dans la lettre la plus pathétique de la situation déplorable de son père, et lui offre de se présenter pour subir l'arrêt prononcé contre elle, s'il s'engage à donner un prompt secours à ce vieillard expirant. Le guerrier vole la trouver ; mais ce n'est pas un ennemi qu'elle voit en lui, c'est un protecteur ; il secourut le père, sauva la fille, et, après le 9 thermidor, les fit rentrer dans leur fortune en obtenant la révision de leur jugement.

» Il est plusieurs femmes à qui l'humanité seule inspira ce noble mépris de la vie, que d'autres montrèrent par attachement à des liens sacrés. Quelque temps après le 31 mai, M. Lanjuinais, mis hors la loi, vint se réfugier à

Rennes, chez sa mère, qui n'avait à son service qu'une ancienne femme de chambre. Il crut devoir déguiser la vérité à cette dernière; mais un jour, il lit dans les papiers publics que le député Guadet a été exécuté à Bordeaux, et que l'on a enveloppé dans sa proscription tous ceux de ses amis qui l'avaient reçu, et même les domestiques qui n'avaient pas déclaré son asile. M. Lanjuinais voit le péril où sa présence jette la femme attachée à sa mère, et il se décide, au risque de sa vie, à l'y soustraire. Il lui révèle sa position, l'avertit de ce qu'elle doit craindre, et l'engage à s'éloigner, en lui recommandant le silence; elle lui répond qu'elle ne l'abandonnera pas quand il est en danger, et qu'il lui importe peu de mourir si elle doit le perdre. Il lui fait des représentations, toutes sont inutiles, elle réclame avec instance le bonheur de rester près de ses maîtres jusqu'au dernier moment. Lanjuinais, pénétré, se laissa vaincre et parvint à gagner, par l'adresse de cette femme, l'époque de la chute de Robespierre où elle recueillit, dans le salut du fils de sa maîtresse, le prix de sa vertueuse obstination...

» ..... Dans la ville de Brest, un inconnu entra chez Mme Ruvilly pour lui demander un asile contre la pro-

scription. C'était un vieillard de quatre-vingts ans. Née avec une âme compatissante, elle ne s'informa pas de son existence, elle n'examina pas le danger qu'il lui apportait; il était malheureux, ce titre lui suffit. Elle s'empressa de le cacher et lui prodigua les soins les plus attentifs. Deux jours après, le vieillard vient prendre congé d'elle. Mme Ruvilly, qui avait eu la délicatesse de ne pas le questionner, lui témoigna sa surprise. Il lui avoue qu'il est prêtre, et que, voué par ce seul nom à la persécution, il craint qu'un plus long séjour ne l'attire sur elle : —*Souffrez*, poursuit il, *qu'en m'éloignant je vous délivre du danger de m'avoir recueilli, et m'épargne à moi-même la douleur de vous entraîner dans ma ruine. — Mais dans quel lieu vous retirerez-vous ?* lui dit Mme Ruvilly. — *Dieu y pourvoira*, répond-il. — *Quoi!* s'écrie-t-elle, *vous n'avez pas de retraite et vous voulez que je vous laisse partir? Non! plus vôtre état vous expose, plus vous m'intéressez. Attendez, de grâce! dans cette maison un moment plus tranquille.* Le vieillard refusa, et, malgré les instances les plus vives, resta vainqueur dans ce combat degénérosité!

» Mme Desmarets, sœur de Mme Ruvilly, se trouvait alors chez cette dernière; elle fut témoin de cette scène touchante et garda le secret. Mais la tyrannie a les yeux toujours ouverts; elle surprit bientôt les traces de cet acte hospitalier. Mme Ruvilly s'applaudit devant ses juges du service qu'elle avait rendu, et ne parut affligée que de voir sa sœur condamnée avec elle pour ne pas l'avoir dé-

noncée. Ces deux femmes subirent leur sort, fières d'être punies pour une action généreuse. » . . . .
. . . .

Nous avons reproduit textuellement ces passages de la note de Legouvé, non-seulement parce qu'ils relatent des faits qui devaient nécessairement avoir leur place dans ce livre, mais aussi parce que la forme même du récit, le style caractérisent parfaitement ce que l'on peut appeler la sentimentalité d'une époque.

Dans les limites que nous nous étions imposées, il était impossible de tout dire. Nous avons du moins essayé de grouper dans un même faisceau tout ce qui était essentiel, tout ce qui était surtout de nature à faire apprécier la haute valeur morale, les prodigieuses facultés des femmes.

A tort ou à raison, mais à grande raison selon nous, nous croyons, ainsi que nous l'avons dit au début de ce travail, que les femmes sont appelées à prendre une part de plus en plus active au développement des sociétés modernes, et surtout à leur pacification. Qu'on prenne le mot de civilisation dans son sens le plus large et le plus élevé, ou dans son sens le plus restreint, il n'y a de vraies civilisations que par les femmes. On convient généralement que les mœurs sont plus puissantes que les lois ; or, si les hommes font les lois, ce sont les femmes qui font les mœurs. Puisqu'elles peuvent le plus, elles doivent pouvoir le moins.

Et qu'on veuille bien le remarquer : nous ne précisons pas, nous ne demandons rien pour les femmes que ce qu'il leur plaira de préciser et de demander elles-mêmes. L'homme ne peut que les seconder, leur donner son concours affectueux et fraternel. Tous nos malaises politiques et sociaux nous viennent de l'inégalité que nous combattons; or, inégalité et iniquité sont synonymes, c'est le même mot. L'égalité ne comporte pas l'uniformité. Un des principes les plus chers aux sociétés modernes est celui qui consacre l'égalité de tous devant la loi; est-ce que cette égalité ne comporte pas la diversité des fonctions, des aptitudes, des fortunes? De ce que nous disons que la femme est l'égale de l'homme, s'ensuit-il que cette égalité ne doit pas tenir compte de la diversité de leur nature, de leur constitution, de leurs fonctions naturelles?

Non, la femme, Dieu merci! restera femme avec sa grâce, sa beauté, avec la puissance de dévouement et d'abnégation qui est en elle; elle saura choisir les fonctions qui conviennent à son sexe. En attendant, que les hommes commencent par leur rendre celles qu'ils ont usurpées et qui appartiennent essentiellement aux femmes.

Donnons aux femmes l'instrument de la liberté, c'est-à-dire l'instruction et le travail. Soyons justes envers elles, et, si nous pratiquons la justice, le reste nous viendra par surcroît.

FIN

TABLE

